

ALINE ROBERT



Max Milo

# Carbone connexion

**Aline Robert**

Le plus grand casse du monde est récent : entre 10 et 20 milliards d'euros ont été subtilisés aux États européens sur le marché du carbone sous la forme d'une escroquerie à la TVA.

Malgré les alertes des acteurs de marché, l'administration a mis des mois à réagir. Pendant ce temps, de nombreuses mafias ont fondu sur la fraude, qui rapportait 20 % en deux heures. Certains fraudeurs sont devenus riches à centaines de millions. Mais au prix de quatre meurtres, un enlèvement, et de multiples épisodes de corruption, dont l'affaire du commissaire Neyret. Les « mecs du CO<sub>2</sub> » ont désormais les moyens d'investir dans des arnaques de taille gigantesque.

Pourtant, au départ, ils n'étaient rien. C'est le cas de Frédéric, de Raphaël ou du Maigrichon. Comment, pourquoi, à quel prix sont-ils devenus des caïds du carbone ? De sources officielles en confidences officieuses, l'auteur mène l'investigation depuis trois ans et nous révèle une histoire de sang, de sous et de coups tordus.

***Aline Robert**, diplômée de Sciences Po Paris, est journaliste indépendant. Elle explore l'actualité économique et celle des matières premières. Dès 2009, elle est la première à découvrir le casse qui a frappé le marché du CO<sub>2</sub>, et à enquêter sur le sujet.*

# **Carbone connexion**

**Le casse du siècle**

**Max Milo**  
ESSAIS-DOCUMENTS

© Max Milo Éditions  
Collection Essais-Documents, Paris, 2012  
[www.maxmilo.com](http://www.maxmilo.com)  
EAN : 9782315004300

*À mes co-enquêteurs,  
Naka, JP, Bo, Alan, Nathan, Richard et Mike*

# Avertissement

Les sources de cet ouvrage ont d'abord été des sources ouvertes amassées ces trois dernières années, notamment sur les registres européens du carbone. Beaucoup de ces données ont été analysées avec talent par mes confrères danois Bo Elkjaer et John Mynderup, pro du data journalisme, qui ont partagé avec moi les fruits de leur enquête.

Mais les grandes lignes, comme les détails de cette fraude gigantesque proviennent de sources confidentielles. Elles appartiennent à trois cercles bien distincts. Celui de la finance carbone d'abord, qui a été le théâtre de l'arnaque. Celui des fraudeurs et de leurs proches, ensuite. Et enfin du milieu judiciaire, toutes branches confondues, la défense comme le parquet, les enquêteurs comme les avocats.

Des sources multiples, qui ont souvent pris du recul et des risques par rapport à leur fonction pour témoigner du scandale, et qui doivent donc rester anonymes.

Cette enquête est aussi un témoignage, qui veut rendre compte d'une fraude sur laquelle l'État préfère fermer les yeux plutôt que de reconnaître sa responsabilité dans les coupes franches faites dans les finances publiques. Les fraudeurs présumés poursuivis par la justice ne sont donc pas cités sous leur identité réelle, mais sous un prénom d'emprunt, afin de préserver la présomption d'innocence. Comme le précise la Convention Européenne des Droits de l'Homme, « toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie ». Ce qui n'est le cas de personne en France dans le cadre de la fraude à la TVA sur le carbone, à l'heure d'impression de ce livre.

# Prologue

Un soir de juin 2009, le bouclage s'étire en longueur dans mon journal, *La Tribune*. Comme souvent dans ce cas, la tension monte. « Tu vas encore mettre le journal en croix avec ton obsession du CO<sub>2</sub> » crie mon chef, Christophe, qui commence à être un brin nerveux de l'autre côté du plateau « *open space* ». Je tente de gagner du temps. « Écoute, il se passe un truc, je passe encore un coup de fil. » J'ai encore une demi-heure pour tenter de comprendre. Le marché du CO<sub>2</sub>, le petit dernier de la place parisienne, a visiblement un gros problème : il est fermé. Ce qui n'arrive jamais. C'est même à cela que l'on bâtit la réputation d'une place de marché : sa fiabilité. Il y a forcément un os. Et un gros. « *We have a technical problem that will be solved within 24 hours* » m'assure le chargé de communication de Bluenext, Keiron, un anglais non francophone – une drôle d'idée pour la dernière place de marché franco-française. À Bercy, au ministère de l'Économie et des Finances, les communicants ne l'entendent pas de la même oreille. « Ah oui, ils vous disent ça, et bien c'est ce qu'on va voir ! Il y a une fraude énorme sur ce marché, on va quand même pas les laisser rouvrir. » C'est visiblement la panique. Au milieu du ring, la Caisse des Dépôts, actionnaire de Bluenext et responsable du registre du CO<sub>2</sub>, ne veut surtout pas réagir. « Nous n'avons rien à dire pour l'instant. » J'appelle un ami dans une banque, qui travaille sur le CO<sub>2</sub>. Il est tout aussi interloqué, mais il a entendu parler de choses étranges. « Il y a des mails qui circulent, une histoire de fraude à la TVA. Et puis nous, on est sans cesse appelés par des gens qui ne connaissent rien au CO<sub>2</sub>. Ils ont l'accent des banlieues, ils ne connaissent même pas le vocabulaire du marché. »

Et il y a aussi les volumes échangés. En un an, ils sont passés de quelques centaines de milliers à plus de 15 millions de quotas par jour. Du jamais vu sur une matière première, encore moins sur du CO<sub>2</sub>. Et forcément : Bluenext est la première place du marché de cette nouvelle matière première, c'est la première fois que des hommes tentent de donner un prix à ce gaz qui accélère le réchauffement climatique.

Bluenext, qui n'arrêtait pas de se féliciter de son succès, préfère désormais se taire. Une façon de confirmer ce qu'ils récusent officiellement : il y a un vrai problème. Une fraude gigantesque.

Je boucle le petit papier fissa, en prenant des pincettes. Le sujet mérite d'être fouillé, me dis-je.

L'enquête va se poursuivre durant trois ans. Sur les matières premières, ma spécialité, les arnaques se font d'ordinaire discrètes. Les manipulations de cours et autres abus de position dominante sont légion, mais sous le manteau. Cette fois, c'est autre chose : ce n'est pas les gens du métier qui ont bidouillé le marché. Ce sont des quidams. Mais des milliers de quidams.

Quelques jours plus tard, Bluenext rouvre. Et il ne se passe... rien. Ou presque. Les volumes échangés sombrent comme un soufflé au sortir du four. La TVA a été supprimée sur les quotas de CO<sub>2</sub>, ce qui limite visiblement... leur attrait. Supprimer un impôt parce qu'il est fraudé : en voilà une réaction étrange au premier abord. Elle est en fait très rationnelle. L'État avance la TVA aux entreprises qui vendent un bien, elles doivent ensuite la lui restituer. Un mécanisme imaginé pour diminuer les problèmes de trésorerie des petites boîtes : ce n'est qu'en fin d'exercice qu'elles doivent s'acquitter de l'impôt.

Le revers du mécanisme, c'est qu'il permet de piquer directement dans la caisse de l'État ; il suffit pour ça d'organiser de fausses transactions. Par exemple acheter puis vendre un téléphone portable, non pas pour récupérer une petite marge de 5 %, comme les intermédiaires le font dans le secteur des télécoms, mais pour récupérer la TVA. Une opération illégale, mais nettement plus lucrative : elle autorise un bénéfice de 19 à 25 % de la valeur du bien, selon les pays européens. Pour cela, il faut acheter hors taxe dans un autre pays, puis vendre taxe comprise dans son pays d'origine. Et disparaître avant que le fisc ne s'en aperçoive. Et ne voit rouge. Car il ne s'agit pas de manque à gagner pour le

Trésor, mais de coupes franches et nettes dans le budget de l'État. Les États avancent en effet systématiquement la TVA aux entreprises qui vendent. Si Darty achète des téléphones portables à un petit intermédiaire, il les achète, TVA comprise. L'État rembourse ensuite à Darty la taxe, et attend que l'intermédiaire s'acquitte de sa TVA. Sur les quotas de carbone, les intermédiaires sont partis, par dizaines, avec la TVA qu'ils devaient à l'État. Les fraudeurs sont ainsi parvenus à empocher des milliards d'euros.

En France, les premiers suspects de cette escroquerie sont arrêtés en 2009 et 2010. Entre temps, des chiffres sont mis en face de cette fraude. Elle est titanesque. Europol l'évalue à 5 milliards d'euros. Trois ans plus tard, des experts l'estiment plutôt au double de ce montant, voire au quadruple.

Et personne n'en parle. La fraude est invisible. L'impunité des services de l'État qui l'ont laissée proliférer est totale.

Pourtant, de vrais millions ont changé de main. De vrais escrocs profitent de dizaines, voire des centaines de millions d'euros indûment gagnés. De vrais projets d'hôpitaux, d'écoles, de routes, n'ont pas été financés pour les mêmes raisons. Pourtant, le risque pénal de la fraude s'avère minime. S'ils sont arrêtés, les fraudeurs risquent, au maximum 7 ans de prison, dont ils font à peine la moitié. Soit 3 ans de prison contre des dizaines de millions d'euros. Aucun vol à main armée portant sur des sommes équivalentes n'a jamais été constaté ; mais pour le casse d'une agence bancaire, les voleurs encourrent facilement des peines de prison d'une quinzaine d'années... la rançon de la violence propre aux casses à mains armées. Mais il serait illusoire de croire que la fraude à la TVA sur le carbone s'est déroulée sans violence. Il y a des victimes, au sein des hommes de paille à qui l'on fait porter le chapeau. Et aussi parmi les proches des fraudeurs. Il y a enfin des meurtres. L'argent de la fraude est de l'argent sale, il fait vivre un monde dans lequel la loi du plus fort est la règle : celui du crime organisé. En donnant des ailes aux hors la loi, les États se sont tiré une balle dans le pied. Et l'arme pointe toujours en direction de leur jambe.

Car le carbone a dévoilé au grand jour une défaillance qui perdure : les États ne savent pas se protéger contre cette fraude. En France, la TVA représente un pactole de 10 milliards d'euros par an pour les escrocs, selon un rapport parlementaire. Au niveau européen, ce sont plus de 100 milliards qui passent chaque année des caisses des États à des comptes en banque éparpillés dans les paradis fiscaux.

Des montants qui donnent le tournis. Et qui méritent qu'on s'y attarde. Qui sont ces hommes qui volent des milliards ? Comment opèrent-ils ? Où termine l'argent volé ? Pourquoi personne ne s'interpose au pillage des finances publiques européennes ?

# Chapitre un

## L'invention du jackpot

### Des panneaux solaires au carbone

« Le tramway, encore une belle idée verte. » Coincé dans le trafic, malgré son deux-roues, Frédéric peste au milieu des embouteillages qui transforment le sud de Paris en champ de foire. Nous sommes au printemps 2006, les travaux de la ligne 3 du tramway se terminent, ce dont Frédéric n'a cure. Il se rend à la porte de Versailles, ce qui l'excite moyennement. Direction le parc des Expositions, un lieu mi-glaucque mi-beauf, blindé de provinciaux endimanchés venus vendre leurs chaudières à granulats pour le Salon des Énergies Renouvelables. Pas exactement la tasse de thé de Frédéric, sorti jusque tard dans la nuit la veille dans une boîte sur les Champs. Mais justement. Entre le loyer de l'appartement à Levallois et l'école des enfants, la pression monte. Il doit foncer sur le nouveau coup à la mode, les panneaux solaires.

– Les télécoms, ça commence à puer, lui a assuré son cousin Marcel la veille. Trop de monde sur le coup, trop de risques dans les tournées camions qui triment la marchandise d'un pays à l'autre. Il est temps de changer de crémerie, et surtout de lâcher le réseau EuroMountain. La société luxembourgeoise au cœur du trafic de téléphones va finir par se faire repérer vu les drôles de questions que les douaniers commencent à poser aux gens de la filière.

C'est le côté rageant de la fraude à la TVA : à peine le business bien huilé, il faut tout recommencer à zéro. Changer les hommes de paille, changer de boîte, changer les adresses, histoire que tout disparaisse dans la nature. EuroMountain a déjà extorqué des millions, en revendant TVA comprise des téléphones achetés hors taxes dans d'autres pays d'Europe. Depuis Schengen et la disparition des frontières, tromper les douaniers sur les quantités et la destination de marchandise qui passent d'un pays à l'autre est devenu un jeu d'enfant. Mais sur les téléphones, tout le monde le fait désormais. Il est grand temps de se calmer.

Donc direction le sud de Paris. Frédéric gare sa moto en plein milieu du trottoir sans même y penser ; ça fait longtemps qu'il ne paie plus la moindre amende. Avec les contacts qu'il a chez les poulets, ce serait le comble. Puis il fonce droit vers l'allée qui l'intéresse : celle des panneaux solaires. L'idée est de tâter le terrain, voire de rencontrer des acheteurs susceptibles de... tomber dans le panneau. Dans le sud de la France, des « turbins » ont déjà commencé apparemment : les mecs achètent des panneaux en Espagne hors taxe, et les vendent taxes comprises à des intermédiaires dans l'Hérault et le Gard, à des artisans souvent. Ensuite, ils se débrouillent pour récupérer les subventions des collectivités locales à leur compte. L'ensemble est un peu lent et fastidieux du goût de Frédéric, qui vise plutôt de gros volumes. L'idéal serait de vendre des panneaux solaires dans la grande distribution... mais bon, il ne faut pas rêver. Il avise un installateur de panneaux solaires, et commence à discuter affaires sérieusement, avec ce regard perçant, mais sérieux qui rassure ses interlocuteurs.

– Vous faites des marges, vous, sur les panneaux installés chez le client ?

– Ah non, quasiment pas, au contraire ! Les panneaux sont déjà très chers, donc il faut qu'on marge ailleurs... c'est plutôt sur leur installation qu'on parvient à s'en sortir.

– C'est vrai que c'est tout le problème. Ça vous intéresserait d'avoir des produits légèrement moins chers ? J'ai de très bonnes relations avec un fournisseur chinois..., assure Frédéric.

Forcément, son discours séduit, et son côté gentil garçon propre sur lui fait le reste. Ce petit brun de 35 ans, de corpulence moyenne, est très bon acteur ; il rentre dans le moule, quel que soit le contexte. Difficile de croire que sa seule formation se résume à deux ans de CAP de carrosserie en banlieue parisienne. L'école, ou plutôt les classes lui glissaient dessus comme un courant d'air. Ce n'était pas son

monde, ce n'était pas ses règles, ce n'était pas ses rêves. Des « goys » partout, se satisfaisant de leurs leçons d'histoire nombrilistes, savourant la complexité absurde de la langue française. Un contraste total avec la vie chez ses parents, des Tunisiens séfarades encore étonnés de se retrouver en métropole et qui se rattachaient autant que possible à leur passé perdu en fréquentant assidûment la synagogue. La vie à Pantin n'avait rien de facile, les privations étaient régulières. Face aux profs à lunettes et pantalon de velours râpé, Frédéric, lui, rêvait voitures, paillettes et adrénaline. Presque sa vie d'aujourd'hui finalement. Marié, trois enfants, il mène grand train grâce à des combines toujours plus énormes, d'autant que la famille de sa femme l'aide en lui présentant des contacts. Mais il est en train de prendre le large par rapport à la petite vie rangée prévue au départ. Les potes, le poker, les sorties, c'est quand même plus tentant que de rester à la maison même avec les équipements vidéo haut de gamme qui truffent l'appartement. Et puis, c'est pour le business.

« C'est presque trop simple », se dit-il en empochant une carte de visite d'un installateur de panneaux. Ce qui le sera moins, c'est de faire transiter la marchandise d'un pays à l'autre ; contrairement aux puces électroniques ou aux téléphones, les panneaux solaires se mêlent plus difficilement à une cargaison de vêtements ou de biscuits. Ce n'est pas les transporteurs qui manquent, mais là, il faudra en trouver des bons. Le père de Frédéric travaillait dans une entreprise de camions en région parisienne, un milieu qu'il connaît forcément. Mais lui veut passer de l'autre côté, justement. Il n'est pas là pour se faire exploiter, comme les générations précédentes. Il a une revanche à prendre sur cette société qui a fait souffrir ses parents, qui l'a *de facto* exclu avec son système scolaire spécial petits blancs dociles. Pour réussir, il ne lui reste que les arnaques, c'est comme ça. Jouer avec la loi, c'est inévitable.

En déambulant d'une allée à l'autre, Frédéric s'interroge sur le photovoltaïque : va-t-il vraiment décoller comme les experts le prédisent ? Pour croquer de la TVA, mieux vaut noyer le poisson dans la masse de volumes importants. Sans quoi les rotations de marchandises à des prix inférieurs au marché ont rapidement l'air suspect aux yeux des acteurs traditionnels.

C'est sur un immense stand tout blanc que le Salon des Énergies Renouvelables devient un peu plus convaincant. Sachant que les arnaques vertes ne cessent de gagner du terrain, Frédéric tente d'en apprendre un peu plus. À Marseille, on ne parle plus que de ça. Les taux de remboursement des produits verts par l'État sont tout simplement hallucinants. Comme le lui explique un commercial d'une grosse boîte d'électricité.

– Pour le solaire, l'État prend en charge la moitié du prix du panneau, et nous, nous rachetons l'électricité à un prix garanti et deux fois plus important que le prix normal. C'est vrai que ça fait beaucoup d'incitations, mais vous savez, l'État ne sait plus quoi faire pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ! Même nous, en tant que producteurs d'électricité, nous devons payer pour émettre du CO<sub>2</sub> maintenant, avec le marché européen des quotas.

– Comment ça ?

– Ben on a un marché européen, et on doit acheter une tonne de CO<sub>2</sub> dès qu'on en émet une tonne en brûlant du gaz ou du charbon. Ils appellent ça des quotas, comme pour le lait, sauf que les quotas laitiers ça ne s'achète pas, ils sont juste là pour donner un plafond à la production. Nous on peut émettre du CO<sub>2</sub>, tant qu'on paie les quotas qui correspondent, mais c'est un coût supplémentaire.

– C'est un marché dans toute l'Europe ?

– Je crois oui, enfin faut voir, mais ça s'appelle système européen, donc ça doit concerner tout le monde...

Pour Frédéric, c'est le mot « européen » qui joue les déclics. Ce n'est pas la première fois qu'il entend parler de quotas de CO<sub>2</sub>.

A Londres, un contact « Paki », un Pakistanais, lui en a déjà touché mot, en lui proposant du cash s'il

trouvait le moyen de pénétrer le marché parce qu'il y avait de la TVA dessus. Il s'était dit que les embrouilles avec le Pakistan et Dubaï, c'était souvent dangereux au final. Mais s'il y a vraiment de la TVA sur les quotas, ça pourrait être un pur plan. Il faudrait vérifier. Tout échange intracommunautaire, c'est de la TVA qui se balade. Sait-on jamais. Son téléphone sonne. C'est Émilie, la star de la télé qu'il a rencontrée la veille au Hustler... inespéré ! La question des quotas passe à la trappe.

## « On va se faire du fric avec du vent ! »

Deux jours plus tard, aux infos, un reportage sur le climat en délire lui rappelle le sujet des quotas. Il faut vraiment qu'il se renseigne. Il a déjà repéré les grandes lignes du programme : en gros, les entreprises doivent acheter des quotas chaque fois qu'elles dépassent leur niveau autorisé d'émission de gaz à effet de serre. Le comment du pourquoi a l'air assez compliqué, mais peu importe, Frédéric va droit au but et fonce chez son pote Franck P., une espèce d'As des carambouilles.

Franck se renseigne auprès d'un ami avocat, et en 48 heures les deux lascars ont les infos qu'ils recherchent. Non seulement le quota est soumis à TVA, mais en plus il n'est pas soumis à la déclaration préalable. La surprise est totale. Le quota est vraiment un drôle de phénomène. Sur les marchés financiers, il n'y a jamais de TVA ; les actions, les obligations sont des biens immobiliers et ne sont pas soumises à la taxe, c'est sûr. Frédéric a déjà entendu parler d'histoires de TVA sur le pétrole et le blé, il sait que pour les matières premières c'est différent. Mais assurer la livraison de cargaisons de blé ou de produits pétroliers, c'est presque impossible sans être bien introduit chez les industriels.

Que le CO<sub>2</sub> subisse le même traitement, c'est plus étonnant, puisque physiquement, le quota ne représente que de l'air. C'est aussi... ce qui fait son charme : il ne passe pas de frontières et n'a pas besoin d'être transporté... exactement comme une monnaie.

– Si ça se trouve, tu vas voir, on va se faire du fric avec du vent ! rigole Franck.

Sur la plupart des produits, il faut déclarer aux douanes le passage d'une frontière. Sans quoi les douanes peuvent vous le reprocher ; et si on le fait, même en mentant sur les volumes, ça les alerte, forcément. Pour EuroMountain, ce sont des dizaines de milliers de téléphones portables qui ont passé les douanes entre le Danemark, le Royaume-Uni et la France. Les téléphones, faciles à transporter, étaient achetés hors taxe au Royaume-Uni à un grossiste. De là, ils étaient revendus à plusieurs sociétés en France et en Allemagne, mais ne faisaient en réalité qu'un seul trajet : Londres – Copenhague. Là, les ustensiles achetés 50 euros pièce en moyenne se vendent... 25 % plus cher grâce à l'avance de la TVA, et le taux élevé de la taxe au Danemark. Bingo, le portable acheté 50 euros était revendu 60 à un revendeur qui pouvait de son côté sans problème le vendre 70. Même si les micros sociétés impliquées n'en déclaraient pas la totalité, les mouvements risquent à un moment ou à un autre de jouer les alertes. Les douanes danoises ont déjà posé beaucoup trop de questions sur des sociétés satellites d'EuroMountain. Ils s'intéressent de très près à un de ses partenaires dans cette affaire d'ailleurs.

À force de creuser, Frédéric s'aperçoit que Franck est quasiment plus motivé que lui pour le projet carbone. Pourquoi pas, après tout, on verra qui parvient à s'en sortir... La plupart de leurs potes en sont encore à des plans d'arnaque aux encarts publicitaires, ce qui les fait bien marrer. Il faut dire que c'est drôle. Les soirées poker sont blindées de ces histoires.

– J'appelle le mec, je lui dis : bonjour, voilà, écoutez je suis un agent du fisc en disponibilité, et j'ai une bonne affaire pour vous. Si vous achetez une publicité sur IT Holding, vous serez entièrement défiscalisé.... Et les mecs ils raquent ! T'imagines...

Entre l'un qui vend des publicités bidon, l'autre qui carotte la TVA sur du platine, le dernier métal en vogue, les bons coups ne manquent pas. Le carbone, pourquoi pas ? La prise de risque a l'air vraiment minime.

## Devenir membre du marché du carbone, le Saint Graal

Pour l'instant, Frédéric monte seul au front. Son but : parvenir au Saint Graal, le marché des quotas. Il faudrait commencer par tester le mécanisme. Ce qui est quand même moins simple que d'acheter une baguette dans une boulangerie.

Direction la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est la banque de l'État, c'est aussi celle qui gère les registres de quotas de CO<sub>2</sub> : comme si une seule banque dans le pays pouvait ouvrir des comptes. C'est le premier obstacle. Dans ses bureaux du XVI<sup>e</sup> arrondissement, Frédéric passe désormais ses journées à passer des coups de fil. L'administration se révèle plutôt tatillonne, et demande tout de même quelques paperasses avant d'inscrire une société sur le « registre » magique.

– Il vous faut un K-Bis et l'historique des comptes sur les deux précédentes années, assure une banquière au bout du fil.

Frédéric décide de tenter sa chance. Il crée une société, Monceau Trade, destinée à être une société « clean ». Il lui confère quelques capitaux, et met à sa tête son cousin Yves, c'est quand même plus prudent. De toute façon, il est encore sous le coup d'une condamnation qui lui interdit de gérer une société.

L'inscription sur le registre n'est pas si compliquée. Après avoir fourni des papiers et répondu à des questions étranges sur ses motivations, il devient le 21<sup>e</sup> détenteur d'un compte de quotas sur le registre français, à l'été 2006. C'est un premier succès. Qui ne lui donne pas encore accès à des quotas ; pour cela, il faut soit prendre des contacts avec des industriels, soit des intermédiaires, qui sont membres de Powernext. Ou mieux : devenir membre de Powernext. Le loup se rapproche de la bergerie.

Problème : il n'a plus un centime. C'est là que ça devient compliqué. Pour récupérer de la TVA, soit 20 % du prix d'une marchandise, il faut quand même une mise de départ minimum. C'est Franck qui va lui proposer la solution, lors d'une soirée arrosée.

– T'as qu'à faire des franchises après tout. Tu vends des boîtes clés en main, tu vends le concept comme font les boîtes de fringue... c'est la seule solution !

La proposition de Franck est assez intéressée. Il ferait bien du carbone, mais il se voit mal réussir le coup de force qu'a réussi Frédéric, qui consiste à convaincre des fonctionnaires de la Caisse de lui ouvrir un compte de quota. Avec son passé pénal sur le trafic de voitures et le trafic de drogue, ça risque d'être un peu délicat. Même sous une fausse identité, Franck passe mal pour un honnête courtier, il le sait bien. S'il arrive à convaincre Frédéric de lui donner la recette précise, avec les contacts à appeler et les méthodes à adopter, ça pourrait passer.

– Je veux bien te donner la recette, mais je te préviens, ça va te coûter cher... prévient Frédéric, qui a besoin de 100 000 euros pour amorcer la pompe.

– T'es pas bien ! Je connais déjà quasiment tout le système, il me manque que des détails, je vais quand même pas lâcher autant !

– Ben débrouille-toi. T'as qu'à t'associer avec d'autres, ça partagera les frais...

Ça, ce n'est pas idiot. Il suffit de trouver des potes « bankable ». Ce n'est pas ce qui manque : Franck a des contacts dans la drogue et des encarts publicitaires, ils devraient réunir suffisamment de cash tous ensemble pour obtenir, non pas une, mais plusieurs sociétés disposant de la recette magique.

Ça risque de faire pas mal de boîtes pourries sur le registre du carbone, c'est pas discret, se dit Frédéric. Mais bon. Il n'a pas le choix.

En plus de Franck, Samy, Yann et Marcel viennent mettre des billes dans le projet : ils réunissent le fric nécessaire, mais en échange, exigent d'avoir chacun leur société inscrite sur le registre du carbone. Histoire de garder la main.

Les structures en question n'ont aucun problème à présenter un Kbis à la Caisse des Dépôts : certaines

viennent d'être créées, et n'ont donc pas d'historique ; d'autres ont totalement changé d'objet social, et présentent des comptes qui n'ont rien à voir avec le carbone – ce qui passe sans problème.

Les gérants de paille et les adresses sont recrutés non pas à Paris, mais à Marseille pour la plupart. C'est grâce au coup de main de la famille de Frédéric. Les liens avec le milieu corse ne sont pas inutiles finalement... Ça les fait même bien marrer, là bas. Question de souvenirs. Un ancêtre du milieu, un Corse qui trempait dans la drogue et la prostitution dans les années 30, entre Paris et Marseille, s'appelait Paul Carbone. Le caïd avait été un des premiers à importer de l'opium d'Asie, qui était raffiné dans des laboratoires près de Marseille, avant d'être réexpédié de l'autre côté de l'Atlantique. Tout en ayant été proxénète, dealer puis collabo, il conserve une image de caïd respecté. C'est lui qu'Alain Delon incarnait dans Borsalino. Le mot carbone, c'est bon signe...

La pression monte sur Frédéric. Maintenant que les sociétés sont installées, il faudrait qu'elles puissent avoir un accès direct au marché, sans passer par les banques classiques. Il y a bien Barclays, Société Générale ou d'autres banques qui proposent du courtage sur le carbone, mais ils posent décidément trop de questions.

Le mieux serait d'avoir directement accès au marché, Powernext. Frédéric rencontre plusieurs fois le responsable du marketing de la petite société, filiale de Nyse Euronext et de la Caisse des Dépôts (encore). Un peu éberlué au départ, il finit par se laisser convaincre par le bagou de son interlocuteur, qui a entre temps sérieusement étudié le dossier.

– Nous allons faire de l'intermédiation, nous avons déjà des contacts chez des industriels, assure Frédéric.

Après réflexion, Powernext n'a pas de raison valable de refuser son agrément à Monceau Trade. Elle le lui accorde finalement, en décembre 2006. La société peut alors directement intervenir sur le marché, sans le moindre intermédiaire. Elle peut acheter ou vendre des quotas. Mais surtout vendre, en l'occurrence. C'est tout l'intérêt de cette place de marché : pouvoir vendre, taxe comprise et très rapidement, des marchandises achetées 20 % moins cher quelques minutes auparavant.

Problème : les marchandises en question... ne valent plus rien. Nous sommes en 2007, soit à la fin de la première phase des quotas de CO<sub>2</sub>, qui s'est soldée par un fiasco total. En raison de leur surabondance, leur prix a sombré vers zéro euro. Difficile dans ces conditions d'en extirper un quelconque pourcentage... Il est plutôt l'heure d'anticiper la suite... Malgré les prix absurdes, et la faible rentabilité de l'opération, Frédéric et ses associés testent le mécanisme. Il a déjà obtenu pas mal de fonds potentiels. Il y a les connexions de sa belle-famille, les Corses, à Marseille. Et puis les cousins en Israël. Et surtout la filière londonienne, avec les Pakistanais. Après tout, ce sont eux qui ont eu l'idée au départ. Et leur machine est bien huilée, c'est clair : au Royaume-Uni, ils se font rarement attraper. Il faut dire que prendre Dubaï comme base arrière représente un point de départ. C'est un paradis fiscal parfait et sûr.

Encore faut-il démontrer l'efficacité du mécanisme.

C'est par une belle journée d'été que les affaires démarrent vraiment.

## **Un coup d'essai comme un coup de maître**

Un matin de juillet 2007, rue de la Pompe à Paris, non loin de ses bureaux, Frédéric descend dans un web café. Il a noté tous les codes des comptes en banques des différentes sociétés sur son adresse Gmail. De l'autre côté de la rue, les lycéens grillent leur première clope. Frédéric est nerveux. Il s'embarque dans de vraies opérations cette fois. Il a réussi à convaincre un certain nombre de gens, surtout parmi ceux qu'il avait vus cet été en Israël. Il y a de la famille qui est impliquée. Ce n'est pas le moment de les décevoir, surtout que les investissements commencent à être un peu lourds pour ses épaules. Le nombre de sociétés créées dernièrement s'est un peu emballé. Le web café, c'est une sécurité : les adresses IP (Internet Protocol) des ordres de virement passés d'une banque à l'autre ne pourront pas être pistés. Les

comptes en banque ne sont pas à son nom, les codes ne sont pas censés être les siens, donc en théorie tout va bien. Il peut commencer « ses salades » – c’est le terme qu’il utilisera plus tard devant le juge pour accuser Arthur d’avoir manigancé derrière son dos, et sans qu’il le sache, sur le marché du carbone.

En fait de salade, c’est un plat un peu plus compliqué qui est échafaudé.

Il commence par acheter, avec une société française, 80 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 80 000 quotas valant à peine 4,2 euros pièce, aux Pays-Bas, sur une petite place de marché. Les quotas sont ensuite vendus, au sein d’un réseau de sociétés bidon également habilitées à traiter du carbone puisqu’elles sont dans le registre. Ce qui est essentiel. JBS Company, MC Industries, Paul Rimaut 44SL ou encore Supersol : le cheminement des quotas qu’inaugure ce jour-là Frédéric mériterait d’être breveté. C’est une boucle dont Frédéric contrôle toutes les sociétés : à aucun moment, le quota n’est passé entre les mains d’un autre intervenant. Dans son web café de la rue de la Pompe, Frédéric passe plusieurs heures à s’emmêler les pédales dans les différents codes des comptes en banques, avant de maîtriser le mécanisme, de mémoriser quelques chiffres.

Au bout de 4 échanges différents, le quota est vendu, sur Powernext cette fois, par Monceau Trade. Les 10 000 quotas achetés, pour 4,2 euros pièce, sont revendus le jour même un peu moins cher, soit 4,1 euros ; pourtant, Powernext lui règle 4,91 euros par quota. La place de marché avance en effet la TVA, soit 19,6 %. En une journée, l’investissement de départ de 42 000 euros s’est mué en 49 000 euros...

Le soir, le bénéfice est envoyé directement par la Caisse des Dépôts et Consignations qui détient les comptes de quotas, sur un compte ouvert à cet effet à Hong Kong. Plus tard, il y aura aussi Chypre, le Monténégro ou la Lituanie. Des lieux qui ont le mérite de ne pas être directement estampillés paradis fiscaux.

Derrière son ordinateur, Frédéric respire. Il appelle ses potes, illico.

– Pour un test, on peut dire que c’est concluant ! assure-t-il.

Le schéma qu’il vient d’inaugurer va connaître un certain succès.

Ça a l’air de marcher. Tout le monde se donne rendez-vous à l’Étoile, une boîte des Champs, où Frédéric raconte ses prouesses.

– Et encore c’est rien. Tous les experts le disent, le prix des quotas va grimper sérieusement, et il y aura beaucoup de volumes, assure le jeune expert du carbone.

À ce moment-là, il faudra être prêt. En attendant, lui ne touche plus au système. Déjà, il doit obtenir des fonds supplémentaires. Et puis, les volumes échangés sont insuffisants sur la place de marché. Lors de son passage éclair en juillet, il a représenté 2 % du marché. D’ailleurs, il ne le sait pas encore, mais il s’est fait repérer. Powernext s’interroge de cette drôle d’opération où l’acheteur revend le jour même à moindre prix. Ça sent le blanchiment à plein nez. Une alerte Tracfin a été faite, c’est la première. Frédéric est rapidement mis au courant. Il a de bons contacts dans cette administration cruciale pour lui. Marceau Trade, pour lui, c’est fini. Mais Samy, Franck et Marcel ne l’entendent pas de cette oreille. Ils ont acheté des business, maintenant, il faut qu’ils tournent. Frédéric les laisse faire. Ils vont utiliser exactement le même schéma : achat aux Pays-Bas, puis 3 tours en circuit fermé et revente sur Powernext.

Mais lui pense déjà à l’étape d’après, un schéma un peu plus compliqué dans lequel il n’apparaîtra à aucun moment, promis, juré.

## **Des sociétés créées à la pelle**

Un matin du mois de septembre 2007, rendez-vous est pris avec deux comparses. Arthur est une vague connaissance, il l’a déjà croisé dans des cercles de poker. Pour ce genre d’association, mieux vaut ne pas traiter directement avec ses meilleurs potes : après tout, il va payer des gens pour prendre les risques, pas la peine d’exposer la famille ou les amis. Arthur, d’ordinaire, il est plutôt sur des plans poudre. Il a déjà un train de vie correct vu son appart’ à Neuilly et ce qu’il claque au poker. Ce matin-là, il est venu

avec un de ses potes, Nabil, comme prévu. Ils empruntent la grosse cylindrée d'Arthur, une Mercedes. Frédéric a insisté pour ne pas prendre sa voiture : pour aller au Luxembourg, inutile de se faire repérer. Les trois hommes ont rendez-vous avec une chargée d'affaires d'une société fiduciaire que Frédéric connaît bien. C'est avec elle, déjà, qu'il avait traité le montage de la société EuroMountain. La société en question pourra investir dans des filiales qui échangeront les quotas. Autre intérêt du Luxembourg : la possibilité de faire entrer du cash ou des fonds bancaires discrètement. Contrairement à beaucoup de banques européennes qui réclament sans cesse l'origine des fonds, l'enclave luxembourgeoise fonctionne plus discrètement. La création d'une société de droit américain y est possible : ça tombe bien, ça brouillera un peu plus les pistes.

La société au Luxembourg va être au centre du réseau, comme une société mère qui pourra à la fois recueillir le cash et détenir une cascade de sociétés.

Trois heures d'autoroute plus tard, dans les bureaux feutrés d'un grand bâtiment gris, Madame Chartier les accueille chaleureusement avec un de ses collègues. Objectif : mettre Nabil en gérant d'une société. L'idée n'est pas des plus crédibles, Frédéric le sait bien. Pour l'occasion, Arthur avait d'ailleurs deux missions : trouver un coiffeur et un costume à son employé... C'est chose faite. En une demi-heure et quelques signatures, le voilà à la tête d'une société de droit américain, Commodity Stock Market. Nabil n'a pas compris grand-chose, les deux autres sont ravis en sortant de l'immeuble bourgeois.

– Heureusement que je la connaissais la nana, on a eu chaud ! remarque Frédéric. Bon allez on va bouffer !

Direction le MacDo. C'est pas parce qu'on vient de dépenser 5 000 euros pour créer une boîte qu'il faut commencer à déconner côté fric.

Le Luxembourg ne va pas être le seul pays accommodant avec ses projets. Sur les conseils d'un avocat installé avenue Foch, spécialisé dans le offshoring, des relais vont aussi être créés dans des destinations légèrement exotiques. Monténégro, Chypre, Lituanie ou Hong Kong : pas la peine de se déplacer, il suffit de monter un dossier pour créer une structure avec compte en banque, carnet de chèques et carte bleue. L'objectif est encore une fois de noyer le poisson et d'éloigner le chaland.

Pour les autres sociétés, Frédéric garde un peu plus de distance. Il paie Arthur 5 000 euros par société apportée, et lui et Nabil sont chargés de recruter les autres gérants de paille. Des pauvres bougres le plus souvent, un peu comme Nabil. Livreurs de pizza, drogués, retraités sans le sou croisés sur le Vieux-Port, cousin des copains... tout y passe. Ils sont payés entre 1 000 et 3 000 euros par mois, surtout pour fournir un nom et une boîte aux lettres, voire héberger du cash si besoin.

Les sociétés sont, elles, rachetées à de vagues connaissances. Certaines font du textile, d'autres du bâtiment, peu importe : il suffit de modifier leur objet social. Et de les faire passer en « commerce de gros », ou même de ne rien changer. La période sur laquelle leur activité est prévue ne sera pas éternelle de toute façon, ce n'est pas le Registre du commerce qui viendra leur chercher des noises.

L'étape d'après est plus délicate. Ce n'est pas le tout d'avoir la société et de la domicilier soit dans une société spécialisée dans l'hébergement d'entreprises, soit dans la famille et les proches des gérants. Les hommes de paille doivent ensuite aller à la banque pour ouvrir un compte à la société. Il arrive que les guichetiers s'interrogent sur leurs motivations et leur objectif pour la création d'une société. C'est le cas de Mokhtar, à Marseille, qui peine à aligner deux phrases. Il se retrouve viré d'une agence, puis d'une autre : personne ne croit vraiment son projet de créer une SARL, un acronyme dont il ne maîtrise d'ailleurs absolument pas la signification. Dans ce cas, les gérants ont des directives très précises, ils doivent demander une attestation de refus d'ouverture de compte. Et le porter à la Banque de France, pour faire exercer le « droit au compte », une procédure que Frédéric connaît par cœur. La Banque de France désigne alors d'office une banque qui n'a d'autre choix que de s'exécuter. Quelles que soient les motivations et la formation du candidat. La procédure est bien huilée, et pour cause : le gérant de paille à

moitié lettré, dans la fraude à la TVA, il n'y a que ça.

C'est en 2008 que les affaires démarrent vraiment pour Frédéric. Samy a déjà largement pris les devants, en acquérant des fonds dans le « milieu » de la banlieue parisienne, auprès de la bande des gitans. Un pari risqué qui est pourtant au départ celui de la sécurité : s'allier avec une bande armée, c'est quand même le meilleur moyen d'assurer sa protection. Non seulement les Parisiens investissent des fonds dans les turbins, mais en plus ils prêtent des hommes de main pour les échanges de cash, les gérants de paille, les transferts de fonds... Encore faut-il leur faire confiance.

Arthur, lui, a fait un tour par Moscou, où il a aussi fait des rencontres fructueuses pour investir un peu plus vite dans le business du carbone. Tout comme Franck, qui a pas mal de contacts dans la communauté russe en Israël.

Si les autres sont, en un sens, de bons commerciaux, Frédéric a un atout de maître. Il connaît maintenant les gens de Powernext. Il sait comment inscrire de nouvelles sociétés sur la place de marché. Frédéric parvient à en inscrire trois directement sur la place de marché. C'est à partir de là que les affaires s'accroissent... Il peut désormais acheter ET vendre sur Powernext, alors qu'il ne faisait que vendre. Ce qui permet d'aller encore plus vite. D'autant qu'une autre martingale est apparue : le Danemark.

Un pays que Frédéric connaissait déjà bien, puisque EuroMountain y avait pas mal d'activités. Il se trouve que le registre du CO<sub>2</sub> danois est encore plus accessible que le registre français. Pas la peine de se déplacer : il suffit de s'inscrire sur Internet, et d'envoyer par la poste une photocopie de sa carte d'identité ! La même société peut être enregistrée sur plusieurs registres à la fois, avec des comptes différents. « Un pousse au crime ! » s'étonne Frédéric en découvrant le système. Et en y inscrivant plusieurs sociétés. Ça peut toujours servir.

Début 2008, un nouveau réseau de sociétés est en place, prêt à fonctionner. Au départ, Frédéric passe ses ordres à partir de MacDo, ou d'hôtels de luxe comme le Park Hyatt près de la Place Vendôme, où l'accès Wi-Fi est gratuit et efficace. Mais les sommes en jeu commencent à être trop importantes, les risques trop grands. Frédéric décide de tout délocaliser. Des adresses IP hors de France, ce sera moins risqué. Il demande à une cousine installée à Jérusalem de l'aider : c'est elle, désormais, qui passera les ordres, et qui gèrera aussi son adresse E-mail. Il la paie pour ce travail, sans qu'elle se doute vraiment de ce qu'il se passe. Lui et ses collègues lui donnent même un nom de code : la Schtroumpfette. C'est elle qui va effectuer ce boulot que Frédéric qualifie de « secrétaire » : passer les ordres de montants toujours plus délirants sur le marché du carbone. Des centaines de milliers d'euros transitent chaque jour entre les différents comptes en banque, et c'est elle qui passe les ordres.

Frédéric donne ses ordres par téléphone, mais cette fois il prend ses précautions. Il sait qu'il a été mis sur écoute en 2007, qu'il peut l'être à tout moment. Il donne ses ordres par mails, qu'il détruit illico.

# Chapitre deux

## Marché financier et écologie, le mariage de la carpe et du lapin

### Le carbone, nouveau Far West des marchés financiers

Le 9 décembre 2009, Europol, l'organisation européenne des polices, publie un communiqué fracassant.

« Le marché européen des échanges de quotas de CO<sub>2</sub> a été victime d'échanges frauduleux depuis 18 mois. Les pertes pour le fisc de plusieurs pays représentent environ 5 milliards d'euros. Dans certains pays, jusqu'à 90 % du marché du carbone était le fait d'activités frauduleuses. »

La nouvelle fait l'effet d'une bombe sur le marché du carbone. La fraude et son ampleur ne sont alors connues de quasiment personne. Sur les places de marché et dans les banques, la discrétion est de rigueur. Chez Bluenext – la plate-forme d'échanges de quotas parisienne qui a succédé à Powernext –, on hésite encore à relier la fraude à la TVA à l'effondrement des volumes d'échanges ! Après la brusque suppression de la taxe, annoncée début juin 2009, les volumes d'échanges de quotas de CO<sub>2</sub> sont passés de 20 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par jour à seulement deux ou trois millions de tonnes. On comprend mieux pourquoi Europol estime que l'essentiel du marché était lié à la fraude. Dans une interview à *La Tribune*, Bruno Dalles, le chef du service des douanes judiciaires qui a travaillé sur l'enquête évoque même « la présence du crime organisé ». La veille, Frédéric a été arrêté, avec trois autres personnes en France. Si tout est allé si vite, si les premières arrestations ont eu lieu tôt dans l'enquête, c'est parce que le responsable des services des douanes est en train de changer de poste. Il tient à apposer sa signature sur les premiers succès de l'enquête. Il s'agit d'une belle victoire pour les douanes, qui pâtissent d'une rivalité historique face à la police judiciaire. Moins nombreux, saisis de dossiers souvent moins prestigieux dont les enjeux semblent bien pâles par rapport aux meurtres et autres faits divers dont traitent les services de police, les services d'enquête des douanes ont en permanence une revanche à prendre. En matière de délinquance financière, ils ont de fait marqué un point avec « la tèv », la TVA, et l'organisation compliquée de cette fraude gigantesque.

À partir du communiqué d'Europol, l'Europe découvre qu'elle a un marché du carbone. Il a fait perdre beaucoup d'argent aux États, qui paient le prix d'une conception pour le moins hâtive. Avant de servir de tremplin aux carambouilles les plus improbables, le marché du carbone est arrivé en Europe comme un OVNI. Bizarrement, l'OVNI s'est immédiatement et discrètement fondu dans le paysage. En tant que traduction européenne du protocole de Kyoto, le marché du carbone était perçu comme un « machin » compliqué, mais légitime, vu son objectif vertueux : lutter contre le réchauffement climatique. Et personne n'y faisait vraiment attention. Du moins avant que le crime organisé ne s'en empare.

Pour un escroc, un marché financier ouvert à tous est inespéré. D'ordinaire, seuls des membres triés sur le volet, qu'ils soient des industriels ou des institutions financières, ont le droit d'intervenir sur un marché organisé. Qu'il concerne des actions, des obligations, du pétrole, du soja ou du zinc, le marché financier est comme son nom l'indique réservé aux... experts de la finance.

Le commun des mortels ne peut pas acheter une action Sanofi-Aventis ; il doit pour cela demander à sa banque de le faire contre rémunération. Elle le fera aussi payer pour la conservation des titres. De même, impossible d'acheter des obligations, ou reconnaissances de dette des États et d'entreprises, sans payer un « courtier » ; et le régime de spécialistes s'applique aussi au marché des changes.

La situation devrait être la même sur les matières premières.

Les ressources présentent la particularité d'offrir des marchés organisés non pas pour des échanges immédiats (dit aussi, « spot » ou au « comptant »), mais pour des échanges futurs. Les échanges immédiats se font principalement de « gré à gré », c'est-à-dire entre experts, et totalement sous le manteau. Personne ne sait vraiment ce qui s'y passe. Le marché organisé n'est utilisé que pour fournir une information et une assurance sur le prix ; en revanche, les acheteurs ne passent pas par une place de marché pour trouver la marchandise. Ils entrent directement en contact soit avec des intermédiaires, soit avec des producteurs. Les acteurs sont peu nombreux par rapport aux autres grands marchés financiers, et portent surtout sur des intermédiaires spécialisés pour chaque catégorie de ressources : cacao, cuivre, blé, pétrole, gaz... Des cercles restreints et secrets, qui fonctionnent de façons particulièrement opaques.

Les rares autorités de régulation qui s'y penchent, comme la CFTC aux États-Unis, ou la FSA au Royaume-Uni, peinent à comprendre et maîtriser les flux à la fois ultras rapides et complexes des opérations. Mais au moins ont-elles le mérite d'exister.

En créant le marché du carbone, Bruxelles a en revanche totalement oublié de lui trouver une autorité compétente pour le surveiller.

L'idée d'une malversation sur ce nouveau marché n'effleurait tellement pas les esprits que la directive de 2003 créant le marché du carbone l'a au contraire laissé ouvert à... tout un chacun.

Il suffisait de présenter une carte d'identité, pas nécessairement européenne, pour pouvoir acheter et vendre des quotas de carbone. Un contexte de Far West, qui s'explique par la précipitation dans laquelle le mécanisme a été mis en place.

## **Le marché, une bonne idée théorique face à l'urgence climatique**

Le recours au marché financier pour affronter la question du changement climatique n'avait au départ rien d'Européen. Et rien d'évident sur ce territoire aux vingt-sept pays, où se parlent vingt-trois langues, et où une partie de la population peine à sortir de près de 50 ans de communisme. La prise de conscience du changement climatique a sans doute été plus précoce qu'ailleurs, à la faveur de mouvements d'écologie politiques solides. Mais de là à adopter en trois ans un concept 100 % américain issu de théories économiques libérales, le pari n'allait pas de soi.

L'idée originelle du recours au marché pour contrôler l'impact négatif des entreprises sur l'environnement revient à un Prix Nobel d'Économie, Ronald H. Coase. Professeur à l'université de Chicago, ce Britannique passé par la London School of Economics a été très inspiré par Adam Smith et la théorie libérale. Il a longtemps réfléchi au rôle essentiel, voire éthique, joué par les entreprises dans la société, au point d'être l'un des premiers à théoriser l'entreprise en économie. Il est donc l'un des ardents défenseurs de l'industrie, une idée qu'il faut garder en tête pour comprendre la théorie du *cap-and-trade* à l'origine du marché du carbone.

*Cap* : plafonner, et *trade* : échanger. Plutôt que de taxer les émissions de produits polluants, un mécanisme de *cap-and-trade*, ou échange de quotas en français prévoit de leur imposer une limite, sous forme de quotas, puis d'autoriser les pollueurs à les échanger.

La justification d'un tel mécanisme, plus compliqué à comprendre qu'une taxe, et délicate à mettre en œuvre, repose sur le principe de l'optimisation des coûts.

L'activité de l'industrie a certes un coût environnemental important, mais l'importance de l'industrie pour la société doit temporiser sa responsabilité globale. Vaut-il mieux tuer l'entreprise en lui présentant la note de son coût sur l'environnement ? Ou plutôt socialiser le coût de dépollution afin de ne pas trop entraver l'activité économique, source d'emplois et de richesses ?

Devant la difficulté d'un tel arbitrage, voire son impossibilité, Ronald H Coase, conclut que le coût social et environnemental ne peut être établi au prix le plus juste qu'en ayant recours au marché.

Ce qu'un de ses disciples, W. David Montgomery, étudiera par la suite plus précisément. La répartition

des coûts de dépollution sur la société ne peut être optimale si elle est organisée par l'État, sous la forme d'une taxe. Trop uniforme, la taxe sera trop chère pour certains, et pas assez pour d'autres. Un mécanisme de taxe risque donc de supprimer certaines activités économiques qui ne pourraient supporter une fiscalité spécifique, puisque certains secteurs sont plus polluants que d'autres. Fabriquer de l'acier, par exemple, en mélangeant à très haute température de charbon à coke et de minerai de fer est une activité très émettrice en dioxyde de carbone. L'irruption d'une taxe sur l'ensemble de l'économie pourrait faire disparaître les hauts fourneaux les plus vieux, et donc les moins performants d'un point de vue environnemental. Une bonne nouvelle pour l'environnement, mais pas pour le consommateur, qui verrait le prix de l'acier s'envoler brusquement.

À l'inverse, recourir au marché doit permettre de découvrir un prix optimal, qui lisserait progressivement les coûts de la dépollution. Certaines entreprises peuvent très facilement alléger la facture de leur activité pour l'environnement ; en posant un filtre sur une cheminée, en modernisant à la marge leur outil de production. Dans un premier temps, le marché doit ainsi permettre aux pollueurs ayant de faibles coûts de pollution d'adapter leur outil de production et de vendre leur droit à polluer à ceux qui ne peuvent alléger leur bilan environnemental aussi rapidement.

La première expérience pratique d'un système de cap-and-trade a débuté il y a 30 ans, aux États-Unis. Elle porte sur le problème du soufre, SO<sub>2</sub>, dont les émissions provoquent des pluies acides. Forêts, poissons, animaux : la faune et la flore locales s'en trouvaient fortement endommagées. Un coût inadmissible pour la population. Les principaux émetteurs sont les producteurs d'électricité : brûler du charbon à haute dose et sans précaution est une opération particulièrement polluante. Le concept a du mal à s'installer de prime abord, si bien que les politiques doivent intervenir pour qu'une collectivité locale achète le premier quota de soufre sur le marché ; le mécanisme s'impose par la suite sans problème. Selon *The Economist*, ce marché représente la plus belle success-story verte jamais constatée.

Le marché du soufre parvient en quelques années à réduire les émissions de soufre par deux, à un faible coût. Il faut dire que les investissements nécessaires à la réduction des émissions de soufre sont minimes... contrairement aux investissements imposés par la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>. Il suffit en effet d'utiliser du charbon de meilleure qualité pour éviter d'émettre du soufre dans l'atmosphère : aucun investissement structurel de long terme n'est donc nécessaire.

C'est pourtant sur cette expérience que vont s'appuyer les théoriciens de la version européenne du *cap-and-trade*, à une tout autre échelle : 12 000 sites sont concernés, contre seulement 2 000 dans le mécanisme américain.

## **Le carbone s'insère parfaitement dans la construction européenne libérale**

Comme toute la construction européenne, la Direction Générale de l'Environnement à Bruxelles est fortement teintée des théories libérales qui ont inspiré le Traité de Rome. Le principe de la concurrence, voire de la concurrence pure et parfaite comme objectif ultime, s'est imposé dans la conception du marché unique. La Cour européenne de Justice a toujours veillé à faire respecter ce principe face aux droits nationaux, considérés comme subalternes face au droit communautaire. Bruxelles n'a pas hésité à défaire des fusions effectives, comme celle de Schneider-Legrand, au motif que les règles de la concurrence étaient, par endroits, bafouées. La crainte du monopole ou de l'oligopole revient comme des leitmotifs dans la construction de l'Europe communautaire. Le fait que l'économie vacille, que l'emploi recule ou que des mafias piochent dans les caisses des finances publiques, n'est pas considéré comme des problèmes majeurs.

Le marché du carbone n'a eu aucun problème à se greffer sur cette conception libérale de l'économie. Car il préserve a priori la concurrence entre les industriels. En effet, et contrairement à une taxe qui pourrait pénaliser plus fortement les plus petits acteurs par rapport aux plus gros, le marché impose une

contrainte équivalente à 12 000 sites industriels, issus des secteurs de l'électricité, de la cimenterie, de l'aciérie ou de la papeterie. Le tout pour un coût minime.

Les industries exposées à une forte concurrence internationale ont obtenu, depuis la création du marché en 2005, diverses exemptions, afin de ne pas être pénalisées par des coûts de production plus élevés que ceux de leurs concurrents non européens. Cette préoccupation qui consiste à faire passer l'intérêt du marché unique avant tout a donc beaucoup joué dans le design du mécanisme européen d'échange de quotas (EUETS pour European Union Emission Trading Scheme).

Pourtant au départ, c'est bien une taxe sur le carbone qui avait été envisagée, puis abandonnée.

« Il y a des raisons spécifiques qui expliquent pourquoi l'Europe a décidé d'adopter un mécanisme d'échange de quotas, plutôt que tout autre politique, pour gérer le sujet du changement climatique. Le recours au système d'échange de quotas était inévitable, puisque tous les autres instruments de lutte contre les gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto avaient échoué », expliquent Ellerman, Convery, et Perthuis dans *Le prix du carbone*<sup>1</sup>.

En 1992, une proposition de législation européenne sur le carbone et l'énergie n'avait pas été ratifiée. Cette taxe carbone-énergie a été considérée comme une menace pour la souveraineté des États, puisqu'elle risquait de conduire à des transferts de pouvoir fiscal vers Bruxelles.

Cet échec a fait prendre conscience aux fonctionnaires européens de la limite de leurs compétences : intégrer une question environnementale dans les taxes européennes n'est tout simplement pas envisageable.

« Le concept de marché de permis d'émissions est en partie le fait d'écrivains académiques de talent. L'Europe a eu son lot d'illuminés du pouvoir, mais dans ce cas précis, ce sont, des hommes d'action discrets qui l'ont adopté » constatent, Ellerman, Convery, et Perthuis. Avant d'adopter le concept de marché du carbone, l'Europe avait farouchement bataillé au niveau international, contre ces mécanismes dits de « flexibilité ». Un système qui consiste à acheter, au Nord, des tonnes de CO<sub>2</sub> économisées dans les pays en voie de développement, et qui a depuis donné lieu à des milliers de projets : fours solaires, protection de la forêt, filtration des émissions sur des sites de chimie.

Après leur intégration forcée dans le protocole de Kyoto en 1997, la conférence de La Haye en novembre 2000 les a remis au centre du débat. L'opposition frontale de l'Union européenne à cette idée a été incarnée par Dominique Voynet puisque la France était à la tête de la présidence tournante de l'Europe. Un compromis a finalement été trouvé, de faible utilité puisque les États-Unis n'ont jamais ratifié le protocole.

Devant le marasme des négociations internationales, l'Europe s'est montrée déterminée à agir pour le climat sur son propre territoire. De fait, la directive mettant en place le mécanisme fut adoptée en 2003 sans le moindre souci, et votée à l'unanimité au Conseil des ministres.

Comme la plupart des programmes d'envergure de l'Union européenne, la mise en place du mécanisme européen d'échange de quotas a donné lieu à des consultations nombreuses et intenses avec les parties prenantes. En général, les entreprises se sont montrées favorables au mécanisme, considéré comme le moins pire. La plupart des ONG penchait en faveur d'une taxe. Une terminologie idéologique a d'ailleurs porté le phénomène : plutôt que de « quotas de CO<sub>2</sub> », les écologistes ont pris l'habitude de parler de « droits à polluer ». Une formule propre aux opposants à la logique du marché pour traiter les questions de pollution : elle sous-entend en effet que la société accorde le droit de polluer aux entreprises, alors qu'elle le limite justement en lui donnant un prix.

Au sein même de Greenpeace, de vifs débats ont agité les militants. Chez FERN, une opposition ferme et radicale au marché du carbone a toujours prévalu.

Cet a priori négatif à l'égard du marché du carbone tient au fait qu'il allait être géré par de méchants

banquiers, prompts à prospérer sur le dos du climat. Une vision dogmatique, certes, qui s'est révélée fautive dans la mesure où ce ne sont pas des banquiers, mais... des mafias et quelques intermédiaires qui se sont enrichis en abusant du mécanisme. La perspective de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> s'est de son côté éloignée : l'épisode de fraude a entamé la crédibilité du marché, et la crise économique a rendu la contrainte caduque. Rares début 2008, les quotas sont devenus progressivement trop abondants, alors que les usines tournaient à faible régime.

Le nombre de banques proposant des services d'intermédiation sur le carbone s'est réduit. Les stars de la finance qui avaient porté leur dévolu sur le sujet s'en sont détournées. Le marché est perçu comme peu porteur – et dangereux.

Au départ, il était pourtant porteur d'espoir. C'est d'ailleurs par la naïveté de quelques fonctionnaires écologistes que ce marché financier fut le seul à être, durant quelques années, ouvert à tous.

Cette ouverture prévue par l'article 19 de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 précise que : « Toute personne peut détenir des quotas. »

Derrière cette ouverture reposait l'utopie d'une appropriation globale du marché du carbone par les citoyens, qui pouvaient ainsi effacer directement leur empreinte carbone en quelques clics de souris derrière un ordinateur. Un aller-retour Paris Marseille en voiture, 3 tonnes de CO<sub>2</sub> dans les airs, et hop je rachète l'équivalent sur le marché. Un concept de marché volontaire qui ne s'est au final pas développé, si ce n'est dans un cadre précis d'associations pour l'environnement, qui proposent de compenser les émissions de CO<sub>2</sub> des particuliers, comme Green Planet, la fondation de Yann Arthus Bertrand.

Mais si l'ouverture tous azimuts du marché du carbone a été aussi facilement adoptée, c'est aussi qu'elle servait également les thèses libérales. L'efficacité d'un marché financier dépend largement du nombre d'intervenants et de l'importance des échanges qui créent ce qu'on appelle la « liquidité ». Un marché est « liquide » lorsqu'il est possible d'acheter et de vendre à n'importe quel moment, sans impact sur le prix. L'efficacité des marchés dépend notamment de ce paramètre ; il est donc apparu logique d'ouvrir un maximum ce marché tout neuf, créé de toutes pièces.

À partir de la directive de 2003, adoptée sans coup férir par un Parlement européen convaincu du bien-fondé de la lutte contre le changement climatique, tout est allé très vite. Par un concours de circonstances impressionnant, il a été décidé de mettre en place une première phase de test du Mécanisme Européen d'Échange de Quotas, ou Emission Trading Scheme, en moins de deux ans. Entre 2005 et 2008, le test a finalement bien fonctionné. Sur les 12 000 sites industriels nouvellement *assujettis* à la contrainte carbone, environ un quart, ont joué le jeu en tentant d'acheter et de vendre des quotas. L'excès d'offre a toutefois fait sombrer les cours du quota de CO<sub>2</sub>, ce qui a rendu le mécanisme inopérant. La tonne de CO<sub>2</sub> ne valant rien, les industriels avaient en effet tout intérêt à émettre des gaz à effet de serre, et à acquérir leurs quotas manquants pour une bouchée de pain sur le marché, plutôt que de réduire effectivement leurs émissions. C'est avec la seconde phase, à partir d'avril 2008, que les cours des quotas ont vraiment décollé, et le rythme d'échange commencé à s'accélérer. Ce qui a aussi permis à la fraude de s'épanouir : elle n'aurait pas pu le faire sur un marché atone.

Dans la précipitation qui a prévalu à l'organisation du marché, la question de la nature juridique du quota n'a pas été clairement définie ; en revanche, Bruxelles a décidé de le soumettre à la TVA en raison de sa proximité avec une matière première. Une décision juridiquement contestable vu la proximité du quota avec un instrument financier de type action ou obligation, des biens qui ne sont pas soumis à TVA. C'était la première fois qu'un bien traité sur un marché financier organisé se retrouvait soumis à TVA. Une expérience malheureuse pour les finances publiques européennes, qui ont perdu entre 10 et 20 milliards d'euros dans l'aventure.

## **La TVA, une success-story française**

Est-ce une ironie de l'histoire ou une simple coïncidence ? C'est en France qu'a été inventée la Taxe sur la Valeur Ajoutée en 1965 ; et c'est aussi la France qui a subi la plus énorme fraude sur cet impôt aujourd'hui très répandu, puisqu'il est appliqué dans 153 pays.

Le père de cette taxe originale, qui représente aujourd'hui la première ressource de la plupart des États qui l'utilisent, est Maurice Lauré, un haut fonctionnaire qui a fait la majeure partie de sa carrière au ministère des Finances.

Son objectif initial était à la fois d'uniformiser les différentes taxes existantes, et de favoriser le dynamisme de l'économie. À de très rares exceptions, tous les secteurs de l'économie peuvent en effet être exonérés de la TVA lors de leurs investissements, ce qui n'était pas possible avec les taxes précédentes. Les agriculteurs, artisans ou créateurs de services peuvent ainsi acheter des tracteurs, clés à molette et autres ordinateurs hors TVA ou se faire rembourser la TVA portant sur leurs achats. Ce qui leur permet d'investir plus dans de nouveaux outils de production, et de favoriser le développement de l'économie : plus d'investissement représente plus de production.

En contrepartie de cette exonération de taxe sur leur outil de production, les entreprises doivent appliquer la taxe sur la vente de leurs propres produits et services, puis la retourner à l'État.

En théorie, tous les agents économiques sont gagnants : les entreprises ne dépensent pas inutilement de trésorerie pour payer des taxes, et en même temps, l'activité économique progressant, le volume total de TVA qui revient dans les caisses de l'État progresse.

Le mécanisme s'avère très lucratif : en France il représente plus de la moitié des ressources du pays. La TVA s'applique dans la plupart des grands pays de l'OCDE, à l'exception notable des États-Unis, où les états de la fédération appliquent des régimes de taxes locales.

Mais dès la conception de ce nouvel outil, Maurice Lauré avait entrevu les possibilités de fraude. Elles se trouvent surtout à l'international : les entreprises achetant hors taxe à l'étranger peuvent facilement se glisser au travers des mailles des contrôles, en revendant taxé des produits sur lesquels elles n'ont payé aucune taxe. Il leur suffit pour cela de ne pas rembourser la taxe que l'État leur a avancée, et de disparaître avant que l'État ne leur réclame quoi que ce soit.

Le mécanisme de la fraude s'est affiné et perfectionné depuis la disparition des frontières européennes, en 1992.

Les contrôles des douanes, qui étaient réguliers avant la mise en place de l'espace Schengen, ont disparu avec les frontières de l'Union européenne. La fraude à la TVA a alors progressé à grande vitesse, surtout sur des produits petits et chers comme les puces électroniques et les téléphones portables, ou encore sur les métaux précieux comme le platine ou le palladium.

**Le mécanisme de la fraude à la TVA expliqué par Europol<sup>2</sup>**



Le schéma de la fraude au carrousel consiste à multiplier les échanges de biens entre sociétés bidon, afin de semer d'éventuels enquêteurs. À la Renaissance, le carrousel était une parade de cavaliers, un défilé dans lequel les chevaux se croisaient et se recroisaient, au point que le spectateur ne reconnaît plus qui est où.

En matière de fiscalité, l'objectif du carrousel est de brouiller la vue des juges, douaniers, policiers et autres enquêteurs. Une société A achète un bien hors taxe, puis le vend à une société B puis C puis D, qui elle va la vendre taxe comprise dans un autre pays. L'idée est de faire croire à un vrai circuit commercial ; en fait les achats et les ventes sont effectués par une seule et même personne, dans le seul objectif de récupérer la taxe à la fin.

Lors de la vente d'une tonne de blé de l'Allemagne à la France, le blé arrive hors taxe et est vendu taxe comprise en France ; le vendeur doit ensuite rembourser la TVA à l'État français. Il en est de même pour le pétrole, le gaz, le zinc ou même l'électricité. Ces matières premières sont d'ordinaire échangées par des acteurs industriels bien connus, qui ne risquent pas de disparaître du jour au lendemain sans laisser d'adresse. C'est au contraire ce que vont faire ce que les douaniers appellent des sociétés taxi (celles qui ne font que transporter des marchandises dans le but de la fraude) et défilantes (celles qui ne remboursent pas la TVA) : les taxis vont acheter et vendre pour faire illusion, les défilantes vont récupérer la TVA en bout de chaîne, et les deux types de structure ne vont opérer que momentanément : entre un mois et six mois.

Elles disparaîtront parfois après un mois seulement, soit avant que le fisc ne puisse réclamer la TVA qui lui est due.

Les échanges physiques les plus discrets présentent un risque de fraude naturellement plus élevé ; le pétrole est aussi victime de cette fraude, et le gaz et l'électricité sont également susceptibles de l'être.

comme l'attestent les tentatives de pénétration de ces marchés par d'anciens pros des arnaques sur le carbone. En France et aux Pays-Bas, le régime de TVA a d'ailleurs été modifié sur le gaz, l'électricité et la Voix sur IP en avril 2012, par crainte de fraude.

Mais en l'espace de seulement 9 mois, entre septembre 2008 et début juin 2009, le fisc français a estimé à 1,6 milliard d'euros le montant de TVA sur le carbone qui aurait dû lui être remboursé, et ne l'a pas été. L'entrée d'une multitude de petites sociétés sur un marché financier installé à Paris a permis aux caciques de la fraude à la TVA d'extorquer des fonds surtout à l'État français.

Bluenext se targuait d'ailleurs d'être le marché le plus rapide du monde. Un atout majeur au départ pour un nouveau marché. Les opérations d'achat et de vente y étaient garanties en 15 minutes, règlement livraison compris. Physiquement, les quotas étaient donc transférés et payés en quelques minutes, là où le règlement livraison prend environ trois jours lorsqu'il s'agit d'actions.

Une rapidité qui s'est avérée fatale pour l'État français tout simplement parce qu'une part importante de la fraude s'est concentrée là où se trouvait la principale place de marché. Les autres pays ont également subi des pertes importantes. Bluenext permettait aussi de s'approvisionner en quotas, depuis l'étranger, donc hors taxe ; il suffisait donc de vendre le quota taxe comprise, par exemple au Danemark, où la TVA était à 25 %, pour empocher la taxe.

Les estimations de la fraude sont les plus élevées en France, parce qu'elles sont aussi les plus simples à analyser. Des chercheurs avaient même estimé la fraude à 1,4 milliard d'euros sur le marché français avant même que Bercy ne confirme un chiffre très proche, par la simple observation des statistiques du marché.

Cerise sur le gâteau, certains experts estiment qu'il est possible d'envisager que le marché du CO<sub>2</sub>, comme d'autres marchés financiers – mais celui-ci, encore plus –, ait été victime de blanchiment. Un risque qui était également pointé du doigt dans le rapport Prada, en 2010. « L'ouverture du marché fait naître le risque que des acteurs utilisent le marché à des fins frauduleuses ou criminelles, risque qui s'est matérialisé avec la fraude à la TVA, et qui comprend également des risques potentiels en termes de blanchiment. L'enjeu est donc ici celui du contrôle de l'honorabilité des intervenants. » Une phrase qui fait beaucoup rire les fraudeurs aujourd'hui...

---

[1](#) CONVERY (Franck), ELLERMAN (Denny), DE PERTHUIS (Christian), *Le prix du carbone. Les enseignements du marché européen du CO<sub>2</sub>*, Pearson Village Mondial, 2010.

[2](#) Source : Europol. Traduction des légendes par Aline Robert.

# Chapitre trois

## Le doute s'installe dans la finance carbone

### Panique à la Caisse des Dépôts et Consignations

Dans le courant de l'automne 2008, le stress com-mence à grimper au sein de la Caisse des Dépôts. Un lundi matin, à la machine à café, Irène, 32 ans, sirote son gobelet de long sans sucre avec quelques collègues, avant d'attaquer la pile de courrier qui l'attend sur son bureau et qui lui fait de plus en plus peur. Elle leur raconte le temps pourri qu'elle a eu, à La Baule, les vagues grises et la station endormie. Ça lui aura quand même changé le moral, l'iode, avec les soucis qu'elle a en ce moment.

Jeune diplômée de HEC, la première école française de commerce, et de l'université Paris Dauphine, Irène a théoriquement tous les atouts pour la fonction : « sérieuse, organisée, bonne connaissance des marchés financiers », réclamait l'annonce de la Caisse des Dépôts. Pourquoi ne se sent-elle pas tout à fait à l'aise ? Le poste qu'elle a décroché est peut-être un peu trop lourd pour ses épaules ; c'est tout de même une responsabilité de gérer le registre du carbone de toute la France. Elle a bien fait une première mission dans une grosse banque, pendant deux ans, mais ce qu'elle en a vu était plutôt abstrait. Elle s'aperçoit qu'elle ne connaît pas grand-chose à la finance finalement. Ni au carbone à la réflexion, mais ça, c'est normal : la matière est nouvelle, personne n'y comprend rien. Il faut que les industriels aient des comptes de quotas, pour conserver ceux que l'État leur donne, puis les rendre un an plus tard au moment de la *mise en conformité*, en avril, s'ils ont émis autant de carbone que prévu. Ils peuvent aussi les vendre et les racheter plus tard, ou les thésauriser. Mais alors pourquoi diantre des dizaines de candidats ouvrent des comptes sans avoir rien à voir avec la chimie, le papier, la sidérurgie ou le ciment ?

Voilà plusieurs semaines que l'examen du courrier matinal recèle de surprises croissantes. Les candidats à l'ouverture de comptes se multiplient comme des petits pains. Ils ont tous les mêmes dossiers ou quasiment : ce sont des sociétés de *trading*, nouvellement créées.

En haut du courrier ce jour-là repose une grosse enveloppe marron en provenance de Londres. Irène prend son courage à deux mains et l'ouvre. Cette fois, c'est pour inscrire une société dont le nom sera « Python Trading ». Pas très finance, pas très carbone comme nom. Deux noms de gérants sont inscrits, dont elle ne sait même pas s'ils sont féminins ou masculins. Le nom de famille est indien. Comme souvent, lorsque les lettres viennent du Royaume-Uni. Toutes ces sociétés de *trading* ont souvent des noms d'origine indienne ou pakistanaise, juive ou musulmane. Mais pourquoi la finance carbone attire-t-elle autant les noms exotiques ? se demande-t-elle une énième fois. Elle « *google-ise* » immédiatement le nom de ces nouveaux candidats. Il s'agit visiblement des parents d'un jeune loup des affaires, classé dans les 200 premières fortunes britanniques. Elle s'attarde un temps sur le profil de leur fils, Raj. Marié avec une actrice de Bollywood, il court les avant-premières au cinéma, gère des boutiques de mode à Dubaï, et est impliqué dans le business du cricket en Inde. Aussi. « Quel drôle de profil pour le marché du carbone, ce n'est vraiment pas ce à quoi je m'attendais » songe Irène. Elle vérifie le dossier, mais tout y est : les statuts de la société, les documents d'identité, le règlement des frais d'ouverture de compte. Aucune raison pour ne pas rentrer les données dans le registre et leur accorder ce fameux compte. Ce qu'elle fait non sans un certain malaise.

Pourquoi tombe-t-elle en permanence sur des candidats aux adresses E-mail ridicules ? Est-il normal de donner comme coordonnées à son banquier l'adresse « dancoco8@gmail.com » ? Oui, visiblement. Le règlement du registre, Irène commence à le connaître par cœur, ne prévoit rien sur ce sujet. Plutôt que de passer pour incompétente, elle fait exactement ce qu'on lui a dit de faire : son boulot. Et sans faire de

vagues, merci.

## La TVA pose un sérieux problème de trésorerie à Bluenext

L'inquiétude d'Irène n'est pas isolée, en ce début d'automne 2008. Chez Bluenext, le management est aussi en plein stress. Le marché fonctionne bien ; de ce côté-là, pas d'ennuis. La plate-forme dernier cri permet d'acheter et de vendre des quotas en un temps record. Le règlement-livraison des titres peut être effectué en l'espace de 15 minutes après l'opération, là où il faut trois jours sur un marché action classique. Et les volumes d'échanges n'arrêtent pas d'augmenter, de façon impressionnante même. La place de marché s'en est largement enorgueillie en publiant des communiqués victorieux face aux records successifs de volumes. Mais en ce mois de novembre, elle a arrêté de le faire. Ces volumes délirants, qui étaient source de fierté, sont en train de poser un sérieux problème de trésorerie à la petite société. Étrangement, les échanges vont surtout dans un sens : les intervenants viennent de toute l'Europe pour vendre des quotas sur Bluenext, mais pas pour en acheter – ou nettement moins. Aucun expert ne parvient à s'expliquer cette caractéristique : pourquoi est-ce plus intéressant de vendre en France ? Des tentatives d'explications fondamentales sont avancées en interne : les industriels français auraient reçu trop de quotas par rapport à leurs besoins, donc ils les vendent. Mais à ce point ? Depuis le mois d'avril 2008, les montants de TVA avancés par la place de marché ont brusquement explosé. De 2 607 euros en mars, ils ont bondi à 663 723 euros en avril. La progression croît ensuite régulièrement, pour atteindre 50 millions en août, et 181 millions en décembre ! Pour une société dont le chiffre d'affaires n'atteint pas tout à fait 10 millions d'euros, le poids de la taxe est démesuré.

## La progression inquiétante des montants de TVA mensuels remboursés par Bluenext, en 2008<sup>1</sup>

Mois	TVA mensuelle à financer (€)
Janvier-08	1 670
Février-08	3 693
Mars-08	2 607
Avril-08	663 723
Mai-08	1 932 176
Juin-08	9 497 278
Juillet-08	27 226 286
Août-08	50 224 679
Septembre-08	82 505 430
Octobre-08	69 588 114
Novembre-08	155 690 317
Décembre-08	180 999 948

Car à chaque quota vendu, la place verse 20 % en plus au vendeur, qui doit ensuite s'acquitter de sa propre TVA en la rendant à l'État. Entre temps, l'État rembourse Bluenext – heureusement. Mais trop tard ; l'État ne rembourse que tous les trimestres. D'un point de vue comptable, la situation est délicate. Heureusement que la Caisse des Dépôts, son nouvel actionnaire, lui avance la trésorerie, ce qu'aucune autre banque ne ferait. Sans ça, la place de marché serait rayée de la carte purement et simplement. Mais même la bonne volonté de la Caisse ne peut empêcher la structure d'être littéralement coulée par les frais financiers liée à la gestion de cette dette. Sur un an, les frais avoisinent les 3 millions d'euros, ce qui remet en cause la rentabilité de Bluenext. En attendant, il faut absolument régler ce sujet.

C'est pour demander la modification du régime de remboursement que le directeur général de la

structure ainsi que des représentants de la Caisse des Dépôts se rendent à Bercy, fin novembre. Ils rencontrent le directeur de cabinet du ministre du Budget, ainsi que le directeur de la législation fiscale. « La viabilité du marché du carbone est en cause », assure le directeur général de Bluenext, lors de cette rencontre avec le cabinet du ministre du Budget. Il comprend le problème et modifie le processus en faisant passer les remboursements de l'État de trois mois à un mois.

Le directeur financier de Bluenext, Jean-Pierre Hort, a des angoisses de toute autre nature. Pour lui, ce dés-équilibre de TVA entre acheteurs et vendeurs pourrait bien avoir une explication. Celle d'une fraude de grande ampleur, dans laquelle les fraudeurs vendent, sur la place de marché ultrarapide de Bluenext, des quotas achetés hors taxe à l'étranger, en récupérant la TVA que Bluenext leur avance. La place de marché ne fonctionne pas avec une plate-forme de compensation, à la Clearstream : les fonds sont directement donnés à Bluenext, qui achète les quotas pour ses membres. En sautant une étape, la place du marché gagne du temps ; les quotas sont achetés ou vendus puis livrés en seulement 15 minutes.

Mais les atermoiements du directeur financier n'intéressent guère les fonctionnaires. Une fraude à la TVA, c'est une drôle d'idée sur un marché financier : ça se saurait. Le sujet est rapidement évacué.

Deux mois plus tard, le 30 janvier 2009, c'est le secrétaire général de la Caisse des Dépôts, Augustin de Romanet, qui se fend lui-même d'une lettre à la ministre de l'Économie et des Finances, Christine Lagarde. « Bluenext rencontre des difficultés qui pourraient rendre difficile le maintien de l'activité de la finance carbone sur la place financière de Paris » assure le dirigeant. Il appelle à supprimer la taxe, ce qui permettrait de réduire « le risque de fraude à la TVA très élevé sur ce marché. » La lettre, qui insiste surtout sur le poids financier qui pénalise Bluenext face à ses concurrents, reste sans réponse – et surtout sans conséquence.

## **Des premières mesures hésitantes face aux soupçons de fraude**

Chez les intermédiaires, là aussi, les interrogations fusent. Surtout à Londres, où le monde de la finance fréquente les mêmes boîtes et les mêmes restaurants que les fraudeurs. On parle de plus en plus d'un Tycoon de l'immobilier, qui est en train de se ruiner sur le marché du carbone. Officiellement pour monter des projets de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> dans les pays en voie de développement. La couverture parfaite pour obtenir des fonds, et les recycler ensuite dans la fraude à la TVA. Car bizarrement, aucun projet concret n'arrive à maturité. En revanche, dans les restos branchés londoniens, le financier n'hésite pas à s'en vanter. Ses interlocuteurs s'interrogent. Une banque britannique, une seule, Barclays, réagit rapidement. Elle tente d'alerter ses confrères londoniens en montrant du doigt le risque de fraude, et en proposant d'arrêter les opérations sur Bluenext. Parmi ses interlocuteurs de la finance carbone, qu'ils appartiennent à de grandes compagnies pétrolières comme Shell ou à d'autres banques, les Français y voient surtout un chauvinisme déplacé. Barclays veut zapper la place de marché française, utiliser les autres. La banque britannique va être seule à boycotter le marché au comptant de Bluenext dès le début de l'automne 2008.

– On ne pouvait tout de même pas refuser les candidats pour délit de faciès ! s'exclame un jour Serge Harry, directeur général de Bluenext en 2010.

Dans ce monde fermé de la finance parisienne, les nouveaux entrants ne passent pas totalement inaperçus. Les gérants de sociétés inscrites sur le registre, des gérants de paille recrutés par des fraudeurs proches de la communauté séfarade, avaient souvent des noms arabes. Ils étaient aussi à la tête de micro sociétés sans le moindre historique dans les marchés financiers. Mais quoi de plus normal que des profils nouveaux pour un marché entièrement nouveau, entièrement créé par le régulateur et entièrement innovant. Sur les autres marchés de matières premières, les intervenants d'un secteur sont connus et souvent assez évidents : il s'agit des producteurs de fromage sur le marché du lait, des pétroliers pour les hydrocarbures, des fabricants de câbles pour le cuivre. Pour le CO<sub>2</sub>, en revanche, le

champ des intervenants potentiels est exponentiel.

« Quand on a vu arriver les premières sociétés qui voulaient faire de l'intermédiation, elles étaient toutes pareil : toutes petites, sans historique, sans expérience sur les marchés. Rien ne distinguait les futurs fraudeurs des intermédiaires qui tentaient leur chance par conviction sur le développement du marché » raconte un ancien salarié de Powernext.

Quand les fraudeurs ont tenté de s'attaquer aux marchés de l'électricité ou du gaz, en revanche, les identifier a été beaucoup plus simple. Le milieu de l'énergie est en effet le royaume de boîtes énormes aux infrastructures très lourdes, si bien que tout le monde se connaît. Seuls quelques experts sont susceptibles de bien maîtriser le marché de l'électricité, l'un des plus compliqués du monde en raison de l'impossibilité de stocker les kilowatts et de l'énorme variabilité des prix qui en découle. Sur le gaz, le marché est encore plus étroit : une barrière majeure à l'entrée empêche l'intrusion de petits entrants, puisque pour acheter et vendre du gaz il faut disposer d'infrastructures nécessitant des investissements titanesques. Autant de barrières qui n'existent pas du tout sur le marché du CO<sub>2</sub>. Et qui le rendaient encore plus... vulnérable.

Malgré les apparences, malgré l'évidence du caractère bidon, voire absurde, d'une majorité d'intervenants sur le CO<sub>2</sub>, les acteurs du marché du CO<sub>2</sub> n'ont pas rien fait contre les profils étranges qui ont subitement fondu sur leur marché.

En juillet 2007, lors de la première opération sur le marché de la société Monceau Trade, la place de marché Powernext s'interroge immédiatement. Dans la même journée, la société a acheté puis vendu puis acheté puis vendu, le tout à perte, des quotas de CO<sub>2</sub>. Frédéric testait le système. Sur un marché relativement calme en raison de la faiblesse des prix des quotas, leur opération a tout de suite donné lieu à une réaction formelle : une déclaration de soupçons.

## **Des services de l'État submergés**

Comme tous les acteurs de la finance, les intervenants des marchés financiers sont tenus de faire part de leurs interrogations au service de renseignement du ministère de l'Économie et des Finances, sous la forme d'une alerte Tracfin. Un genre de délation organisé, qui rencontre un certain succès. Le service de 90 personnes reçoit du coup énormément d'alertes. Soit 18 000 en 2009, et 25 000 en 2011. Trop ?

Le fait est que cette première alerte n'est pas du tout prise au sérieux. C'est une « petite » déclaration : les sommes en jeu sont minimales, le schéma décrit rappelle du blanchiment, et les intervenants sont compliqués à pister. Un petit sujet blanchiment, comme il en existe tant sur les marchés financiers... L'attention du service d'enquête au sujet du carbone reste modeste. D'autant que dans les cas de blanchiment, la doctrine est de laisser-faire pour observer et monter un dossier qui se tient. Objectif : mettre la main sur les artisans du recyclage de l'argent sale. Une « technique » qui n'est pas critiquable en soi : elle est pratiquée dans la plupart des cellules antiblanchiment, tant le recyclage de l'argent sale obéit à des réseaux complexes et nécessite des études approfondies afin de décortiquer leur fonctionnement.

Ce qui est plus étonnant, c'est que Tracfin ait tardé à envisager une autre hypothèse que celle du blanchiment, alors que les déclarations de soupçons se multipliaient. Les banques, principaux intermédiaires du marché du carbone, parfois sollicités par des fraudeurs potentiels, en ont fait quelques-unes, notamment la Société Générale. Mais la palme revient à la Caisse des Dépôts et Consignations. La vénérable institution, auteur chaque année d'un *Rapport moral sur l'argent dans le monde* qui rend compte de tous les blanchiments possibles et imaginables, a multiplié les déclarations de soupçons auprès de Tracfin, par le biais de ses deux filiales : Powernext devenue Bluenext d'une part, et Sagacarbon, son courtier en carbone, d'autre part.

Au total, entre octobre 2008 et juin 2009, la banque de l'État fait vingt-deux déclarations de soupçons

concernant 80 sociétés. La seconde déclaration de soupçons concerne encore une société de Frédéric. Mais une autre, cette fois. Elle date du 28 octobre 2008. À cette date, la Caisse s'interroge sur les comptes bancaires qu'elle détient pour certains membres du registre.

Les comptes de la société suspecte font état de transferts de fonds vers le Monténégro, Chypre, la Géorgie. La banque s'interroge sur les raisons des volumes de transactions, qui ont lieu sur de petites sociétés à la structure financière fragile. Mais aussi sur les destinations « inhabituelles » expliquera fin 2011 devant la Cour des Comptes, le directeur général de la Caisse des Dépôts. La déclaration de soupçon, formulaire officiel que les organismes bancaires remplissent, est en l'occurrence très fournie. Les transactions, en volume et en nombre, sont clairement décrites, et les coordonnées des sociétés concernées sont aussi précisées. La Caisse ajoute la liste complète des membres de Bleuet ainsi que leurs numéros de comptes bancaires à la Caisse des Dépôts.

Or Tracfin tarde à réagir.

Plutôt que d'interrompre le mécanisme frauduleux, en suspendant l'activité des comptes suspects, Tracfin tente alors d'en savoir plus, afin de déterminer l'origine des fonds blanchis. Comme il est rappelé dans le rapport annuel 2009 du service de renseignement, « TRACFIN met en œuvre avec circonspection [son droit d'opposition] dès lors qu'il conduit, de facto, à informer le client (...) et peut constituer une entrave au bon déroulement des investigations judiciaires ».

En l'occurrence, la circonspection est... maximale. Quatre mois s'écoulent entre la date de la déclaration et la transmission du dossier au parquet de Paris, le 29 avril 2009. Quatre mois durant lesquels la société en question va réaliser l'essentiel des transactions que la justice lui reproche aujourd'hui. Soit plus de 200 millions d'euros éludés, ce qui renvoie donc à des volumes de transaction 5 fois plus importants : un milliard d'euros.

Jean-Baptiste Carpentier, le directeur général de Tracfin, reconnaît une totale méconnaissance du marché du CO<sub>2</sub>, qui a nettement entravé l'enquête. « C'était une matière compliquée, nous avons passé les deux premiers mois de l'enquête à comprendre comment ça marchait », précise-t-il. Un audit a d'ailleurs été réalisé, par la Cour des Comptes sur le fonctionnement de Tracfin. En interne, chez Tracfin, un « retour d'expérience » a été mené, sans que des dysfonctionnements majeurs ne soient relevés. La cellule est partie dès le départ dans la mauvaise direction. Plutôt que de fouiller le sujet TVA, Tracfin s'interroge sur la véracité des quotas, ces objets abstraits qui ne sont représentés que par un numéro. Puis sur les méthodes de blanchiment. « Les loufous à qui on avait à faire, je les connaissais de l'affaire du Sentier II, c'était des pros du blanchiment » rappelle le magistrat qui ne les croyait pas capables de projets de grande envergure. Ses subalternes auraient, eux, souhaité qu'une alerte FIU soit lancée immédiatement. Dans le langage de la criminalité financière, l'alerte FIU, pour Financial Intelligence Units, permet de mettre en garde les autres pays d'Europe : il s'agit d'un serveur informatique qui centralise les interrogations des services de renseignement en matière de délinquance financière. Il a été mis en place en 2000, pour décloisonner les services habitués à fonctionner de façon trop nationale. Sans grand succès, puisqu'il n'a pas été utilisé alors que des milliards d'euros commençaient à se promener de façon anormale sur un marché européen...

Pour le dirigeant de Tracfin, pourtant, aucun dysfonctionnement notoire n'a eu lieu. Il conclut d'ailleurs en citant un des fraudeurs à la TVA, jugé à l'automne 2011 à Paris, qui expliquait que la fraude était trop tentante : « C'était comme laisser une Ferrari avec les clés dessus à La Courneuve, elle ne resterait pas 10 minutes ! » Ce n'est pas les garde-fous qui n'ont pas fonctionné donc, argumente Tracfin ; c'est que les fenêtres étaient grandes ouvertes.

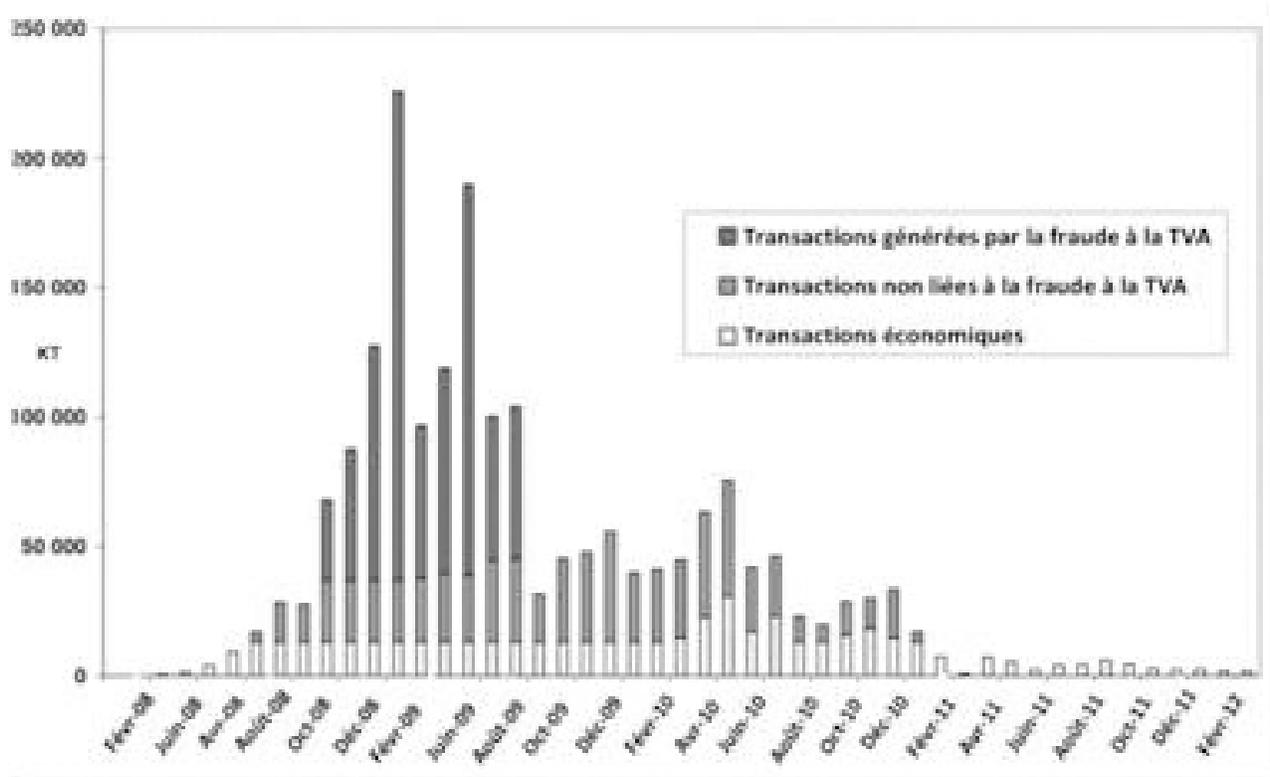
Le dossier complet découlant de l'alerte Tracfin ne sera transmis qu'en février 2009 à la justice, soit quatre mois après la déclaration de soupçon. Le parquet n'ouvre une enquête, confiée aux douanes, qu'au mois d'avril. Entre temps, une alerte a néanmoins été transmise. Une lettre communiquée au directeur de

cabinet de Christine Lagarde « évoque une fraude qui pourrait représenter 150 millions d'euros ». Adressée fin février, la lettre en question ne serait, bizarrement, jamais parvenue à ses destinataires. À peu près à la même date, le directeur général de la Caisse des Dépôts, Augustin de Romanet, adressait un courrier à la ministre de l'Économie – là encore, sans le moindre résultat.

La cascade de dysfonctionnements à œuvre durant l'épisode de la fraude est impressionnante, surtout à Bercy dont Tracfin dépend. Aucune des alertes n'a visiblement atteint son but. À la Direction Générale des Finances Publiques, la DGFIP, la perception de la fraude a aussi été tardive. « Les experts de la DNEF, spécialistes des carrousels, auraient pu pressentir la très grande vitesse de propagation de ce type de fraude, facilitée par les caractéristiques du marché », estime le rapport 2012 de la Cour des Comptes qui accuse le service de Bercy d'un « manque d'anticipation ». Une accusation qui n'a visiblement pas atteint son but. Aux questions écrites posées par les magistrats de la Cour des Comptes, le ministère des Finances n'a pas même jugé bon de répondre ! L'impunité des services de l'État est telle qu'aucun fonctionnaire du ministère n'a endossé la moindre responsabilité dans cette affaire : aucun d'entre eux n'a été sanctionné dans ce ministère très prisé des énarques, censé accueillir le gratin de la République.

Les montants éludés par les fraudeurs donnent le tournis. Par rapport aux évaluations initiales de Tracfin, soit 150 millions d'euros, la fraude s'est avérée 10 fois plus importante.

## Des volumes d'échanges principalement liés à la fraude à la TVA sur Bluenext<sup>2</sup>



*Légende : Entre août 2008 et décembre 2010, 1,9 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été échangées sur Bluenext. Sur le lot, 800 millions de tonnes l'ont été dans le cadre de la fraude à la TVA.*

Et ce n'est que la partie visible de l'iceberg ; celle qui se passait sur le marché organisé. Entre elles, les petites sociétés inscrites sur le registre du carbone ont également pu éluder de la TVA en s'échangeant des quotas et en en vendant à des tiers. Et là, aucune estimation n'est aujourd'hui disponible. Au niveau européen, nul ne saurait dire quelle a été l'ampleur exacte des montants carottés. Et c'est là que réside la chance des fraudeurs : s'ils ont tenté de dissimuler leur identité et leurs agissements, ils sont aussi tombés sur une administration aveugle, incapable de gérer ce monstre que représentait le marché du CO<sub>2</sub> couplé au fonctionnement complexe de la TVA en Europe.

Selon le rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, la fraude à la TVA dans sa globalité atteint 10 milliards d'euros par an en France, sur un total de 132 milliards d'euros de TVA collectée en 2011. Les outils mis en place pour lutter contre la prolifération de la fraude ne sont donc tout simplement pas adaptés. En France, une centaine d'agents des douanes sont affectés à sa surveillance, mais pas uniquement. Le manque de coordination entre les services d'enquêtes, qui ont pourtant à faire à un marché unique européen, facilite l'exploitation des fossés juridiques par les fraudeurs.

## **Le laxisme des banques exotiques en question**

Un autre atout maître des fraudeurs s'est révélé dans le laxisme général des pratiques bancaires. À la fois dans des pays proches de l'Europe, et en Asie. « Des places financières de premier ordre d'Asie du Sud-Est ont laissé passer des opérations incroyables. Par exemple un compte ouvert le lundi, sur lequel arrive 200 millions d'euros le mardi, qui en ressortent le jeudi. Le compte est fermé à la fin de la semaine. Et là, aucune alerte ne se déclenche, ce qui est tout à fait aberrant », assure-t-on chez Tracfin. Hong Kong ou Singapour sont directement visés par ces remarques. Les paradis fiscaux plus classiques comme les îles Caïmans n'ont en effet joué qu'un rôle marginal dans la fraude à la TVA.

En revanche, des lieux européens comme le Monténégro, Chypre ou la Lettonie ont parfois participé au versement de sommes totalement aberrantes à des micros sociétés créées et liquidées en seulement quelques jours, en Asie. L'énormité des montants fraudés a en effet nécessité des transferts massifs de fonds vers de grosses banques. Ou la bienveillance des salariés a parfois pu être confondante. Mais autant les écarts de conduite à Chypre ou au Monténégro ne sont pas surprenants, autant les fonds titanesques qui ont transité en Asie sans la moindre alerte sont surprenants.

Un français d'origine marocaine installé à Hong Kong avait ainsi ses entrées au Registre du Commerce de la ville État. Quelques billets, et les sociétés étaient ouvertes immédiatement. Il aidait également à l'établissement de comptes en banque pour de grandes banques britanniques ou locales, qui ont fermé les yeux alors que des millions d'euros transitaient sur leurs comptes.

En Europe, un tel manquement aux obligations légales serait un motif de retrait de leur agrément. D'autant que Hong Kong, comme la Chine, est membre du GAFI, une cellule de collaboration intergouvernementale contre la criminalité financière. La Chine continentale a aussi sa part d'ombre dans la fraude. Habités à travailler avec les Chinois pour des opérations de blanchiment, les Français ont embayé en se rendant *in situ*. Contrairement à une idée reçue, l'Empire du Milieu est nettement moins fermé aux étrangers qu'il n'y paraît lorsqu'il s'agit de petites sociétés. C'est même un certain laxisme qui prévaut quant à l'ouverture et à la fermeture des petites structures, qui peut se faire en l'espace de quelques mois, contre... plusieurs années en Europe.

Enfin, une autre place financière a joué les écrans entre l'Europe et le reste du monde. Il s'agit de Dubaï, une place financière où la transparence n'est pas exactement de rigueur.

Dubaï a surtout été utilisée par les fraudeurs britanniques, dont une partie avait des origines pakistanaise et indienne. Outre-Manche, l'office chargé du revenu et des douanes, HRMC (*Her Majesty's Revenue and Customs*), a l'habitude de retrouver ses fraudeurs dans des paradis fiscaux, mais surtout à Dubaï qui n'a pas d'accord d'extradition avec l'Europe. De là, les fraudeurs finissent souvent par s'enfuir au Pakistan. La « route de la tèv », de Londres à Gibraltar ou Malte, puis Dubaï et enfin seulement le Pakistan, est considérée comme un classique du genre par les officiers de police britanniques. L'État britannique, encore plus affecté que la France par la fraude à la TVA sur le carbone, est aujourd'hui à la poursuite de dizaines de personnes dans ces zones : le Pakistan joue ainsi le même rôle qu'Israël pour les fraudeurs français. Soit celui du refuge. Dans le cas d'Israël, l'absence d'accord d'extradition entre la plupart des pays et Israël, mets les escrocs à l'abri de la justice. Dans le cas du Pakistan, les fugitifs ont plutôt tendance à se cacher, avec ou sans la complicité des services de l'État.

---

1 Source : Réponse de la Caisse des Dépôts à la Cour des Comptes, document confidentiel, 2011.

2 Source : Dr. Frunza (Marius-Cristian), *Aftermath of the vast fraud on carbon emissions markets*, p. 13. Article disponible à l'adresse : [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2070927](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2070927).

Traduction du graphique par Aline Robert.

# Chapitre quatre

## Les fraudeurs, rois du bluff

### Le grand mensonge démarre sur les registres du carbone

Alors que les acteurs de la finance carbone commencent à avoir des sueurs froides, pour diverses raisons, les fraudeurs s'en donnent à cœur joie. On ne les appelle pas encore les « mecs du CO<sub>2</sub> ». Leur spécialité d'origine, c'est la « tèv ». Seuls les pros des arnaques comprennent le projet : inutile de maîtriser les tenants et aboutissants du marché du CO<sub>2</sub>. L'important, c'est de récupérer la taxe, point final. Comme d'habitude finalement. Acheter hors taxe, vendre taxe comprise – durant un mois environ, puis disparaître. « C'est pas plus compliqué que l'épicier du coin qui ferme boutique et se barre sans payer la TVA alors qu'il l'a facturé depuis 6 mois » constate après coup un spécialiste du renseignement.

Si l'arnaque est conceptuellement simple, elle ne vient en revanche pas à l'esprit seule. L'idée se propage par des réseaux. Ceux des habitués des fraudes à la TVA, d'abord. Les « pros » sont d'une part les Britanniques d'origine pakistanaise ou indienne, ainsi que certains membres de la communauté juive séfarade en France.

Le milieu du poker a été aussi très impliqué dans la fraude ; d'une part parce que la communauté séfarade y est bien représentée, et d'autre part parce que les joueurs de poker y ont vu des similitudes indéniables.

De fait, les deux sports se ressemblent ; le mensonge, le jeu, des possibilités de gains astronomiques, l'adrénaline se retrouvent dans la « tèv ».

Pour le poker, il faut un peu de stratégie, et beaucoup de bluff. Pour la fraude, c'est un peu de bluff au départ, et une organisation béton.

Le bluff du départ consiste à avancer masqué : il serait peu judicieux d'organiser une opération financière illégale sous son vrai nom. C'est là que l'organisation du marché du carbone, totalement dématérialisée, a été d'un grand secours aux fraudeurs.

De la même façon qu'il faut un compte en Suisse pour posséder des francs suisses, il faut un compte sur un registre de carbone pour posséder des quotas de CO<sub>2</sub>. La porte d'entrée la plus simple du marché du carbone était le Danemark : il était possible de se créer un compte sur Internet, à condition d'avoir une adresse E-mail. Et c'est là que le grand bluff a commencé. Les fraudeurs ont pu entrer sur le marché du carbone sans qu'aucun lien ne puisse être fait entre leur réelle identité, et leur avatar danois.

Le Danemark, les pros de la « tèv » connaissaient déjà bien. Comme la Suède, le pays scandinave appliquait à l'époque le taux de TVA le plus élevé d'Europe, soit 25 % contre 19,6 % en France. Depuis le début de l'espace Schengen, en 1992, et l'abolition des douanes intracommunautaires, les navettes de camions remplis de téléphones portables entre l'Europe et le Danemark vont bon train. Les habitués du mécanisme ont donc migré naturellement vers le pays des Vikings, tout simplement parce que la TVA sur le carbone était là bas encore plus élevée qu'ailleurs. Et là, surprise : les fausses identités faisaient aussi bien l'affaire que les vraies. Il suffisait de s'inscrire sous un faux nom, mais avec une vraie adresse E-mail, et un nom de société, pour accéder au marché du carbone. Exactement comme pour le poker en ligne !

Au Danemark, tout se passe en ligne justement : de l'inscription initiale, jusqu'aux échanges avec le registre. Or être accueilli sur un registre permet d'acheter et de vendre du CO<sub>2</sub> partout en Europe. À force d'être ouverts à tous les vents, les registres du CO<sub>2</sub> européens ont fini par accueillir tout ce que l'Europe comptait de voyous un peu débrouillards dans les années 2008 et 2009. « C'est vrai que ça fait déjà une

bonne base de travail : si on identifiait tous les détenteurs réels de comptes de quotas inscrits sur les registres durant la fraude, on aurait pas mal de faisans en moins ! », estime un enquêteur dans son langage fleuri.

Le problème, c'est qu'ils ne sont pas trois, ou quatre, ou une centaine. Mais plutôt... des milliers. Des milliers à avoir capté l'astuce et créé un compte de quotas pour pouvoir directement agir sur le marché du CO<sub>2</sub>. Le comble, c'est que ces inscriptions se sont faites en pleine lumière. À la demande de l'Union européenne, les registres du CO<sub>2</sub> devaient en effet être accessibles à tous, et leurs membres publics. Les listes étaient de surcroît systématiquement accessibles... sur Internet.

Pour un des premiers enquêteurs à s'être penché sur le registre français, au printemps 2009, le choc est rude. Sur le registre français, un tiers des membres appartenaient à des micros sociétés totalement inconnues, qui n'avaient rien à voir avec le marché du CO<sub>2</sub> ! Et leurs adresses E-mail étaient systématiquement des adresses Gmail ou Yahoo....

La seconde étape de l'enquête, pas très compliquée non plus, a consisté à regarder les adresses des sociétés données en référence. Elles étaient soit logées dans des immeubles d'habitation soit dans des sociétés spécialisées dans la domiciliation d'entreprises. Autant d'éléments qui auraient mis la puce à l'oreille à un élève de troisième, adepte du Cluedo : la présence de tels membres sur le registre français du CO<sub>2</sub>, dont seuls les gros sites industriels comme les papetiers ou les électriciens pouvaient avoir réellement besoin, était plus qu'intrigante.

À côté des respectables fils à coudre DMC, on trouve ainsi une structure baptisée Diamond Silver Limited, dont le détenteur de compte a une adresse Yahoo. Des sociétés chinoises, californiennes ou hongroises se retrouvent également sur le registre français. La ville de Marseille est également surreprésentée, où plusieurs micros structures aux noms étonnants s'intéressent au carbone : l'une d'elles a emprunté le nom d'une marque de whisky, Label 5 !

Et encore, le registre français est loin d'être le plus étrange. La palme toute catégorie revient en effet au registre danois.

L'avalanche de demandes d'ouverture de comptes, à partir de mi 2008, n'a surpris personne au Danemark, où la ministre de l'Environnement, Connie Hedegaard, préparait déjà la conférence de Copenhague, prévue fin 2009.

À la Caisse des Dépôts, un logiciel de contrôle de la véracité des pièces d'identité présentées, IdenTT, a été utilisé, à partir de l'automne 2008. Il n'a pas permis d'éviter l'inscription de candidatures loufoques certes, mais a tout de même au moins repéré une carte d'identité bidon : il s'agissait d'une pièce d'identité fabriquée au Royaume-Uni... un dimanche.

Un faux patent donc. Les fausses pièces d'identité ont tenu un certain rôle dans la fraude, en permettant à des voyous de se targuer d'identités totalement fantaisistes. Mais le plus souvent, les fausses pièces n'ont même pas été nécessaires. Au Danemark, le jeu préféré des fraudeurs a consisté à écorcher une lettre soit de leur prénom soit de leur nom, soit des deux ; ou alors ils ont utilisé leur troisième prénom. Une astuce qui devait permettre de brouiller les pistes. Si les courriers et les fonds passant d'un compte à l'autre n'ont cure de l'orthographe, les enquêtes judiciaires se sont, elles, heurtées à cet os : comment recouper informatiquement des informations portant sur les noms si les orthographes ne sont pas les bonnes ? Comment poursuivre quelqu'un qui prétend que l'identité citée n'est pas la sienne ?

Au total, près de 2000 personnes sont parvenues à s'inscrire sur le registre danois du CO<sub>2</sub>, dont plus de 90 % d'inscriptions liées à la fraude plutôt qu'à la contrainte carbone imposée par l'Union européenne.

Discrets au départ, on reconnaît néanmoins les premiers suspects inscrits sur le registre à leurs noms français, avec des consonances d'origine séfarade, arabe ou espagnole : 117 exactement.

Suivent ensuite de nombreux noms d'origine pakistanaise ou émiratie, qui renvoient à des adresses

britanniques ou dubaïotes. Enfin, l'Europe centrale est également représentée avec l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et tous les pays scandinaves.

Les noms des sociétés inscrites sur le registre, sobres au départ, tournent rapidement à un concours de bonnes blagues. « Carbonara », « Tradewell » (Gagne Bien), « Shadow Company » (Société de l'Ombre), « Great Luck International » (Bonne Chance Internationale). Quelques noms français se sont aussi glissés dans le lot : « DéJa Vu », « Cimes CO<sub>2</sub> », « Invulnérables ». D'autres jouent la carte de l'optimisme : « International Conqueror » (Conquérant International), « Enthousiasm for Life » (Joie de Vivre), « I Play Uk Ltd » (Je Joue), « I Vanish » (je disparaiss...). Côté E-mail, on retrouvera le même type d'humour : un des fraudeurs s'est ainsi baptisé « thecrackontrading@gmail.com » : « Le pro du trading ».

De la simple observation des différents registres ressort une impression étrange : une cartographie planétaire des réseaux de fraudeurs, avec leurs lieux de prédilection. Au Liechtenstein, un pays de 36 000 habitants, on trouve des centaines d'inscrits, provenant de Malaisie ou de Belize, du Pakistan ou de Dubaï. Comme cette carte réalisée à partir du registre danois par les journalistes d'*Ekstra Bladet* le montre, la fraude au CO<sub>2</sub> dessine une carte mondiale de l'escroquerie.

## **Hommes de paille et sociétés bidon, les clés du bluff**

Pour avancer masqué, les faux noms n'ont pas représenté la seule martingale des fraudeurs. Ils se sont aussi dissimulés derrière des « hommes de paille », des identités de façade. Personnage clé dans la criminalité financière, l'homme de paille est le porte-chapeau. Celui qui prête son identité sans vraiment savoir ce qui se trame derrière son dos ; ou alors en sachant ce qu'il encourt, mais contre un salaire conséquent. L'homme de paille peut aussi être quelqu'un de la famille, dont la bonne foi peut difficilement être mis en cause : quelqu'un de très jeune ou de très âgé, une femme au foyer parfois, un vague cousin. Dans la fraude à la TVA sur le carbone, les gérants de paille ignorant tout de la fraude, étaient rémunérés environ 1 000 euros par mois. Pour les gérants de paille plus actifs, la rémunération a pu monter jusqu'à 10 000 euros par mois. Une somme censée dissimuler l'identité réelle du fraudeur. Le subterfuge a souvent bien fonctionné, puisque la justice n'est pas parvenue à mettre la main sur une grande majorité de fraudeurs...

Les vrais escrocs que l'on retrouve officiellement inscrits sur le marché du carbone, l'ont été, soit tout au début, avant de savoir que les listes pourraient être publiques, et donc sans méfiance, soit, à l'insu de leur plein gré, par des tiers. Une sorte de règlement de compte *a posteriori*. Inscrire un ennemi sur le registre danois, qu'il ait, ou non, été actif sur le marché du carbone, était une petite vengeance rapide et simple à mettre en œuvre. Et de fait, lorsque les enquêteurs de tous les pays se sont mis à éplucher les registres, quelques vrais noms ont représenté des pistes parfois intéressantes pour les enquêtes fiscales comme pénales. C'est comme ça que l'on retrouve d'anciens associés de Frédéric sur le registre danois.

Les enquêteurs des douanes françaises ont ainsi retrouvé de vrais profils qui ne leur étaient pas totalement inconnus. C'est le cas de Michel Keslassy par exemple, inscrit sur le registre danois, et réputé pour avoir monté pas mal d'escroqueries par le passé, notamment en tentant une arnaque auprès de l'Élysée.

Le nom d'une « femme de paille » connue des services de Bercy est aussi apparu. C'est celui de Elena Popova Collongues qui était inscrite sur le marché danois tout comme son compagnon, Roger Kingsbourg. Russe installée en France de longue date, Elena Popova Collongues a été durant des années la « femme de paille » de l'empire de Kodorkovsky, l'ancien dirigeant du groupe pétrolier russe Ioukos, aujourd'hui en prison. Son rôle consistait à ouvrir des dizaines de sociétés *off-shore* sur lesquels les bénéfices des opérations de Ioukos à l'étranger étaient le plus souvent versés. Iles Vierges, Bahamas, Belize, ou encore Chypre et Gibraltar : les lieux d'implantations des sociétés en question fleuraient bon le secret bancaire.

Plusieurs sociétés furent aussi établies en France. L'objectif était de souscrire les activités de Ioukos du fisc russe. C'est aussi le principal motif de l'emprisonnement actuel de Michael Khodorkovski. Les produits vendus hors de Russie étaient principalement des matières premières, allant du pétrole et du gaz jusqu'au titane ou au cuivre. Le fisc français a aussi poursuivi la femme d'affaires russe, lui réclamant quelque 24 millions d'euros pour évasion fiscale.

Si ses références apparaissent au complet dans le registre danois, tout comme celles de son compagnon, Elena Popova Collongues affirme que le projet initial de la société CO<sub>2</sub>e Capital Limited, pour laquelle elle était inscrite, était une structure installée à l'île Maurice, destinée à investir dans des projets forestiers en Afrique, ou encore des barrages, dans l'optique de récupérer des crédits de CO<sub>2</sub>. « Je ne sais pas pourquoi j'ai été inscrite sur ce marché, je n'y suis jamais intervenue en fait », assure-t-elle. La société appartenait à un financier installé aux États-Unis, David Dunlap, également à la tête d'un fond d'arbitrage. Mais elle n'a jamais réussi à lever des fonds pour se développer, selon Elena Popova. Le site Internet de la société, lui, existe toujours. Son mari, Roger Kingsbourg, a aussi effectué une mission pour une autre société du même type : Global Oxygen Development, ou « GOD », comme les initiés l'appellent. Il a été interrogé par les douanes et a écopé d'un redressement fiscal, mais n'a pas été poursuivi dans les enquêtes concernant le carbone. Les enquêteurs français pensaient trouver des liens potentiels avec la finance russe en suivant la piste du couple ; arrivés 18 mois après que le scandale a éclaté, ils n'ont pas trouvé grand-chose, si ce n'est des traces de paiement de dizaines de millions d'euros entre Bombay, une microbanque et la Russie, toujours dans le cadre de CO<sub>2</sub>e Capital. Des versements certes étranges, mais sans lien apparent avec de la fraude à la TVA. Roger Kingsbourg se rappelle qu'entre l'intermédiation de quotas de CO<sub>2</sub>, et les projets forestiers qui fleurissaient un peu partout, on retrouvait souvent les mêmes profils<sup>1</sup>.

Comme CO<sub>2</sub>e Capital, GOD a toujours un site Internet qui promet monts et merveilles. « CO<sub>2</sub>e Capital est une banque commerciale spécialisée sur les énergies renouvelables et alternatives, et la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Notre modèle s'appuie sur quatre activités : la banque, l'intermédiation sur le CO<sub>2</sub>, la gestion de fonds et le conseil. »

La prolifération de sites Internet étrange n'est donc en rien un élément de preuve de la fraude ; leur caractère public montre d'ailleurs qu'ils représentaient des façades censées être sans reproche, derrière lesquelles ont pu se développer des activités plus énigmatiques. Des acteurs tous plus improbables les uns que les autres ont vu le jour, souvent avec des micros structures, affichant le même discours. La plupart des sites Internet ont été réalisés dans le même moule, avec le même type de textes, et les mêmes flux d'informations intégrés au site. Une façade « *clean* », à laquelle la justice ne peut rien reprocher. Même si aux yeux des spécialistes de CO<sub>2</sub> et d'autres matières premières, l'artifice était évident. « Ce n'est pas compliqué de les identifier : soit ils ont des noms à coucher dehors, soit ils mentent effrontément en se présentant comme leader depuis des années des marchés qu'ils visent ! » s'amuse un trader en électricité.

Dans la même veine de CO<sub>2</sub>e Capital, on trouve par exemple la société Isramart. Également présente sur le registre danois du carbone en 2009, la société a aujourd'hui déserté le CO<sub>2</sub> pour se concentrer sur d'autres matières premières : gaz, électricité, métaux...

« Isramart est aujourd'hui un des premiers courtiers dans ce marché en expansion en offrant des contrats physiques à une large clientèle de maison de commerce, de banques, mais avant tout d'industriels européens » affirme le site de la société. Or, jusque-là, Isramart n'a jamais été un des premiers courtiers, de quoi que ce soit. La société a certes investi le marché du carbone, en allant acheter des quotas à la source, directement chez les industriels, surtout des pays de l'Est. Et en trouvant de vrais clients industriels, comme Gazprom dont le bureau de *trading* européen est à Londres, ou GDF Suez, en

Belgique ; ces acteurs sont les principaux acheteurs de quotas de carbone, en raison de leurs émissions importantes de CO<sub>2</sub> qu'ils doivent compenser chaque année en quotas. Contrairement à la grande majorité des fraudeurs à la TVA, qui sont intervenus à distance, en passant par Bluenext, Isramart aurait, selon un enquêteur, fait de la fraude à la TVA de façon quasiment artisanale. En achetant des quotas à des industriels hors taxes, et en vendant taxes comprises et moins cher que le marché, à d'autres industriels. Le bénéfice de 20 % lié à la taxe aurait permis en effet de rogner sur les prix.

Actuellement à Tel-Aviv, le coordinateur d'Isramart assure « avoir présenté tous ses KYC et tous les documents » aux requêtes de la justice, et s'interroge en revanche par mail sur la moralité d'autres intervenants. « Comment expliquez-vous que les groupes gaziers achetaient des quotas de carbone moins chers (entre 3 et 8 % de moins) à des “traders” alors que le cours était fixé sur Bluenext en permanence. Je vous parle de cela librement, car parfois j'avais du mal à vendre mes quotas au prix de marché ! », assure l'homme d'affaires aujourd'hui gérant de fortunes. Tout en qualifiant cette affaire de très triste, parce que le marché du CO<sub>2</sub> était une vraie bonne idée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre...

Les envolées lyriques sur leurs soi-disant préoccupations environnementales ont souvent confondu les fraudeurs. Dans leurs dossiers de candidature auprès de Bluenext, les « vrais » acteurs mettaient une petite phrase pour souligner l'urgence posée par le réchauffement climatique. Les fraudeurs, eux, partaient dans de grands discours sur leur amour de la planète, que les financiers de Bluenext lisaient avec des yeux écarquillés. Si la finance carbone a souvent attiré des profils réellement préoccupés par l'environnement, elle reste une branche de la finance : le mélo et les grands sentiments n'y ont pas leur place.

## **Arnaque à la coquille vide ou fraude à la TVA, dans le carbone tout est bon**

La palme du cynisme revient toutefois au plus gros fraudeur à la TVA supposé, un français également installé à Tel-Aviv (voir aussi chapitre 9). En 2009, il disait s'intéresser au carbone dans le cadre d'une société, Zen Carbon, destinée à financer des projets de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> dans les pays en voie de développement. Interviewé par un magazine publicitaire de *Forbes*, l'homme y apparaîtrait sous un jour quasiment mystique, cite Bob Marley et Nelson Mandela et affirme son engagement contre le système capitaliste et les fonds de pension... Sous un nom d'emprunt, celui qu'on surnomme dans le milieu « le Maigrichon », explique au journaliste africain qui l'interviewe : « avoir toujours donné de l'argent à des organisations caritatives pour aider le tiers monde », puis avoir « voulu faire quelque chose de ses propres mains » pour aider les moins favorisés. Il raconte à cette occasion son enfance en France, « où il avait toujours envie de partager ses jouets avec les enfants noirs », ses vacances dans les Caraïbes et en Afrique, son expérience de la nature qu'il faut nécessairement protéger... Un discours totalement mélodramatique – un peu trop pour une interview « *business* ». Le grand bluff, là encore, est trop exagéré pour être crédible. En fait d'aider qui que ce soit, Zen Carbon semble avoir été une coquille vide à l'objet sulfureux ; elle n'aurait fait aucun projet, si ce n'est de récupérer des fonds de la République centrafricaine pour l'aider dans le développement de « sa stratégie sur le carbone », sans qu'aucun projet n'émerge.

Les pros de l'évasion fiscale et des arnaques en tout genre ne peuvent pas s'empêcher de donner des indices, de laisser une signature de leurs forfaitures. Que ce soit avec les noms de sociétés comme on l'a vu sur les registres, ou avec d'autres références plus codées. Certains membres de la communauté juive ont ainsi eu recours à des noms censés porter chance. Notamment en utilisant les chiffres, qui ont dans la Kabbale – un courant du judaïsme qui entraîne des interprétations de la Bible frôlant parfois l'ésotérisme – un sens spécifique. Le premier mot de la Bible s'écrit en 6 lettres, le monde est créé en 6 jours avant Shabbat, le tout pour 6 000 ans, selon les interprétations kabbalistiques. Pour certains membres de la

communauté juive, mettre des 6 dans un nom de société ou trouver une adresse avec des 6 est donc signe de chance. D'où le succès impressionnant de l'adresse 66 avenue des Champs-Élysées, qui a abrité plusieurs sociétés de fraude ! Le chiffre 26 est aussi un chiffre récurrent. Selon la symbolique de la Kabbale, le concept Amour vaut 13, et la rencontre entre masculin et féminin – soit 2 fois 13 –, renvoie à 26. 26, c'est aussi le nom du yacht acheté par deux fraudeurs, Raphaël et Sébastien, au travers d'une société installée sur l'île de Jersey, Sea Dream Charters.

## À Las Vegas, le jeu du carbone-poker menteur

Duper, tromper, passer pour ce qu'ils ne sont pas : les fraudeurs ont fini par devenir maîtres dans cet art. Comme les mafieux Siciliens, comme les caïds des cartels de la drogue mexicains, ils ont appris à jongler avec les passeports et les cartes d'identité. Une schizophrénie compliquée à gérer, comme on peut le constater dans l'interview du Maigrichon, qui fait référence à des pans entiers de sa vraie identité – l'enfance en France, les voyages –, tout en la mêlant avec son présent de businessman prétendument engagé dans la lutte contre la pauvreté – alors qu'il gère une boîte de nuit sous un troisième nom. Maître du bluff, il est considéré comme le plus gros des fraudeurs, le meilleur aussi. Il a mieux que tout autre réussi la mutation d'une personnalité à l'autre, passant du petit escroc français au businessman respecté en Israël. Une métamorphose que les fraudeurs ont souvent tentée, et souvent ratée. C'est le sens que l'on peut donner aux liaisons que plusieurs d'entre eux ont tenté d'avoir avec des « *people* », souvent proches du milieu de la télé et des paillettes. Frédéric a ainsi une relation avec une présentatrice de télévision, et tentera un peu plus tard de vendre sa société de courtage à un animateur réputé. Le milieu du spectacle est aussi impliqué à l'occasion, avec une actrice notamment, ou encore un chanteur pour adolescents.

Mais c'est surtout le monde du poker qui a tissé des liens solides avec celui du CO<sub>2</sub>. Notamment avec un épisode devenu mythique pour le poker français. « *The Frenchman* » s'est rendu célèbre durant l'été 2009 dans un hôtel de Las Vegas, le Bellagio, une immense bâtisse de 4 000 chambres. Au sous-sol, une pièce couverte de moquette bordeaux et orange d'un goût douteux abrite la « *Bobby's Room* ». Il s'agit sans doute du cercle de jeu le plus célèbre au monde dans le milieu du poker. Fondé par un as du jeu de cartes, Bobby Baldwin, la pièce voit défiler tout ce que le poker fait comme génies fortunés à longueur d'année. À l'été 2009, un jeune joueur français y a fait sensation. Celui que personne ne connaissait encore a commencé à aligner les jetons sur la table de jeu à une vitesse déconcertante. Alors que la mise de départ minimale est de 20 000 euros sur le tapis de la « *Bobby's Room* », il démarrait avec des « *caves* », ou mises de départ, de 250 000 dollars. Très calme, la trentaine bedonnante, le joueur a déstabilisé quelques très bons adversaires par l'apparente indifférence avec laquelle il pariait des montants énormes. Il aurait gagné tout de suite de coquettes sommes, provoquant une certaine irritation sur les forums des sites de poker. Notamment sur le site américain twoplustwo.com, où « *The Frenchman* », comme le camembert et le foie gras, est devenu une cible du *French Bashing*. Les fans des stars du poker ne lui pardonnaient pas de faire vaciller des stars adulées et incontestées. Des gif animés sont apparus, comme ce montage avec photo dans lequel l'internaute pouvait par exemple lui lancer une chaussure à la figure. Et des histoires ont commencé à circuler sur l'étrange origine des fonds visiblement illimités du Français. « C'est facile de jouer lorsque ce n'est pas son argent », lui aurait lancé un témoin en riant, lors d'une soirée de jeu au Bellagio. Le recours systématique au bluff du fameux *Frenchman* a fini par être démasqué. Le mythe est progressivement tombé, alors que les joueurs classiques, souvent fins stratèges, comprenaient les failles du joueur français, qui n'appartenait même pas aux classements des joueurs professionnels dans l'Hexagone. Après avoir gagné un peu, *The Frenchman* s'est mis à perdre. Beaucoup. Avant de disparaître des cercles de jeu. Quelques mois plus tard, on apprenait qu'il était recherché par Interpol, pour une histoire d'escroquerie aux encarts publicitaires dans laquelle il aurait gagné quelque 12 millions d'euros. Arrêté au Maroc en 2010, il a été extradé vers la France, à Bordeaux,

en 2011 où il est poursuivi suite à de nombreuses plaintes portées contre lui. Sa société promettait des exonérations fiscales en échange de la publication de publicités ; en fait, les publicités n'ont jamais existé – ni les exonérations fiscales d'ailleurs. Mais l'homme et un de ses associés sont partis avec des millions. Selon des enquêteurs, le fameux *Frenchman* aurait aussi investi le marché du carbone avec l'aide de son frère ; c'est même surtout de là que viendrait son argent de poche « spécial poker ». Il aurait fait partie des premières « boucles ». Comme d'autres noms, qui circulent de longue date, les enquêteurs peinent en revanche à trouver des preuves de son implication.

Le monde du poker, souvent soupçonné de blanchiment, est surveillé d'un œil. Il pourrait l'être plus. Dans les rares tournois internationaux « *high stake* », c'est-à-dire à gros enjeux, où des Français s'inscrivent, les enquêteurs du carbone ont aujourd'hui la surprise de trouver des noms qui leur sont très familiers.



# Chapitre cinq

## Co<sub>2</sub> et blanchiment, un mariage détonnant

### Une blanchisserie en région parisienne

Des cartons qui s'empilent, les palettes qui se succèdent. Un matin d'été, c'est la routine habituelle dans un entrepôt de Romainville, à quelques kilomètres de Paris. Un camion vient livrer des baskets, des Converse venues d'Asie par containers, qui sont acheminées depuis Le Havre en camion. Nathan reçoit les cargaisons, compte les palettes et organise le stockage de ces énormes cartons. Son boss, Raphaël, débarque au beau milieu des opérations.

– Il reste quatre palettes, tu les mets toutes au fond, elles tiendront tout juste, assure-t-il à Nathan, l'oreillette de son téléphone portable encore en place.

Pas très grand, mais musclé, Raphaël a un regard vert profond et surtout précis. Il peut évaluer en une seconde le nombre de jeans qui rentreront dans un carton, le nombre de cartons qu'accueillera une camionnette, ou la capacité en billets de 500 euros de son coffre personnel, coincé au fond du petit bureau de l'entrepôt.

Après un énième coup de fil, il va claquer une bise à Nadine, la secrétaire, qui fume devant les locaux. Elle est cousine avec le boss, et copine avec tout le monde. Son job, c'est la comptabilité des arrivées et des sorties.

– Salut la miss ! Tout va bien ce matin ? T'as *checké* mes mails ?

– Oui, j'ai aussi eu un coup de fil, faut que tu rappelles un mec pour une histoire incompréhensible, il veut savoir si tu t'es décidé pour le « *jait* », j'ai rien compris...

Raphaël rigole, son regard s'illumine.

– Ok, merci pour le message... c'est une histoire de transport, laisse tomber.

Il fonce sur son téléphone portable. Le jet privé, depuis le temps qu'il en rêve... l'achat n'est pas encore sûr, mais c'est vraiment un rêve de gosse. Il s'agit d'un Gulfstream, un G3 d'occasion, un petit avion dans lequel on peut facilement rentrer à dix. Le vendeur, un jeune blanc-bec très vieille France avec ses particules, tique un peu sur le mode de paiement. Un quart de la somme en cash, ça va quand même être délicat à expliquer à sa banque. Un bon petit virement, même de Chypre, ce serait quand même plus clean. Avec ses moteurs Rolls-Royce, l'avion coûte quand même près de 8 millions ! Raphaël n'est pas sûr de le convaincre, pour le liquide. Mais il n'a pas d'autres solutions.

Pour ce genre d'opération, mieux vaut que Nadine ne soit pas au courant de tout. Elle ne gère après tout qu'une partie de la comptabilité très particulière de la boîte, Ethan, une société spécialisée dans le commerce de gros de textile, si l'on en croit le registre du commerce. Un business classique. Raphaël y bosse comme un dingue. Il a commencé en faisant les marchés, au début des années 1990. Parce que son CAP de boucherie ne lui ouvrait que des portes de salles réfrigérées, et un horizon de misère. Les marchés, c'était un job en plein air, moins d'heures, et des marges nettement plus substantielles que celles de la barbaque, contre un investissement en temps beaucoup plus faible.

À la demande de certains clients, et comme il brassait pas mal de billets, il s'est mis à faire un peu de décaisse. Un mot presque sympathique pour parler de blanchiment : après tout, il ne s'agissait que de quelques milliers d'euros, qui arrivaient sur les comptes en banque en même temps que le fruit de la vente des fringues sur les marchés. Les fonds en question étaient ensuite reversés aux clients, contre un petit pourcentage. Le B-A BA du blanchiment, une activité encore plus intéressante que les jeans. Dont

Raphaël est rapidement devenu un des maîtres incontestés en région parisienne, à l'aide d'un réseau solide : familles, proches, mais également des hommes de main, qui font respecter les termes de contrat peu licites. Des hommes de paille aussi, qui assument en façade des activités potentiellement illicites. Tout un petit monde auquel il arrive parfois de franchir la ligne jaune. Ce que Raphaël n'aime pas trop. Deux semaines auparavant, il a d'ailleurs dû demander à quelques gus de donner une leçon à un mauvais payeur. Faute d'avoir le droit avec soi, mieux vaut avoir des arguments solides et musclés. Il ne le sait pas encore, mais ces méthodes peu claires font déjà l'objet d'une enquête. À Versailles, à grand renfort de mises sur écoute, la police judiciaire le surveille de très près, enfin autant que possible. Raphaël utilise un téléphone satellitaire, il ne sera pas branché. Ses sbires, tous ses proches, oui.

## **La loi du plus fort comme règle de vie**

Dans la banlieue d'Auxerre, un matin de l'été 2008, quatre hommes débarquent en face d'une maison cossue, appartenant à un commerçant en textile. Endetté, plus précisément. L'un des visiteurs est un grand black bigrement musclé, Paul. Ses comparses fréquentent aussi assidument la petite salle de sport qu'il gère en plein Paris. Leur arrivée matinale n'a rien d'une surprise amicale. Il est un peu plus de sept heures du matin, et ils préviennent leur hôte par téléphone, lequel a tout juste le temps de faire évacuer ses enfants par sa femme.

Les gros bras sont là pour recouvrer les sommes dues, et fissa. Une goutte d'eau, certes, par rapport aux montants qui transitent dans les nombreux comptes en banque gravitant dans la galaxie Ethan. Mais il s'agit d'une question de réputation, presque de respect. Le fonctionnement de la structure ne souffre pas d'affront. Les quatre hommes venus de Paris finissent par entrer chez lui. Ils en sortent une demi-heure plus tard, après une discussion animée. Avec en poche les sommes dues.

Devant le tribunal, à l'automne 2011, l'épisode de recouvrement musclé est documenté par des écoutes ordonnées par les enquêteurs. Des témoignages suffisamment parlants pour que les juges se montrent interloqués par la violence de l'opération. « Mais l'argent, il le devait », déclarera, incrédule, Paul, l'homme de main, aux juges. Sans comprendre exactement ce qu'on lui reproche, mais en reconnaissant qu'il était là « pour impressionner le mec, pour faire les gros bras ». La présence d'une arme à feu et d'armes blanches chez lui, retrouvées lors de perquisitions, semblent confirmer sa fonction étrange, décrite par le procureur qui est allé fouillé dans les minutes d'une affaire précédente : celle du Sentier II, une vaste affaire de blanchiment entre la France et Israël, qui avait donné lieu à un gigantesque procès dans les années deux mille. Paul était alors décrit comme « spécialiste du recouvrement de dettes dans le milieu juif ». Une fonction peu documentée par Pole Emploi. Tout comme celle de « recruteur de gérants de paille », qui sera attribuée à un autre prévenu.

Outre ces fonctions étranges, la peur transparaît souvent dans la voix des prévenus, durant le procès. Comme celle de ce professeur, cité dans l'enquête, Bruno. On a retrouvé chez lui un pistolet de calibre 6,5. « J'ai eu certains problèmes, des menaces de mort », assure-t-il devant les juges. « C'est quand même bizarre pour des activités de textile ! », s'étonne le procureur.

Le thème de la menace va être récurrent durant le procès. Ce que confirme aussi une jeune Chinoise, terrorisée. Encouragée par son avocat, un des pénalistes ténors du barreau, elle témoigne devant les juges. Elle a été menacée, en sortant du métro, par des hommes qui lui ont parlé de la vie de son fils. Rien de moins. N'y croyant visiblement pas, ou ne voulant pas ajouter une pièce à ce dossier déjà compliqué, le juge répondra « qu'il fallait aller déposer une main courante au commissariat ». Un conseil également prodigué à Nathan, suivi par deux fois dans les transports en commun, et harcelé par téléphone, durant le procès. Histoire de leur rappeler que ce n'était pas le moment de parler plus que de raison.

C'est un véritable système qui semble apparaître sous les yeux des juges : blanchiment, extorsion de fonds, rackets, escroquerie à la TVA sur le CO<sub>2</sub> en bande organisée. Il manque néanmoins beaucoup de

pièces au puzzle.

Beaucoup trop.

## **Des fuites précoces dans les services de police**

L'enquête avait pourtant bien commencé, à Versailles, en 2009. En épluchant des comptes en banque, un officier de police s'étonne du train de vie ahurissant de Raphaël. Le grossiste en Converse et jeans Diesel est parti au ski, avec toute sa famille, en jet privé. Il roule en Aston Martin ou en Hummer. L'été, un yacht l'attend à Cannes. Le fonctionnaire, parti sur une petite affaire de décaisse, commence à se poser des questions. Des investigations plus poussées sont lancées, comprenant un vaste plan de mises sur écoute. Jusqu'à la décision d'un vaste coup de filet, le 15 janvier 2010. C'est là que le premier accroc intervient : lors des perquisitions chez les principaux intervenants de l'affaire, un couac. Majeur. Deux des principaux partenaires de Raphaël ont visiblement été prévenus, durant la nuit, de la perquisition. Ils viennent d'acheter leur future liberté. Faute de preuve, de documents ou d'ordinateurs trouvés à leur domicile, ils sont à peine inquiétés. Les fuites ont eu des conséquences graves pour le bon fonctionnement de la justice. L'enquête est entachée. Elle est rapidement délocalisée, passant de la police versaillaise aux services de douanes judiciaires, à Vincennes, sous la houlette de la brigade financière parisienne. Les enquêteurs abattent un travail de titan, mais se retrouvent face à des équations avec un nombre d'inconnues difficilement surmontables.

Avant de se lancer dans le CO<sub>2</sub> fin janvier 2009, assez tardivement au regard de ses comparses, Raphaël fait déjà tourner des business très lucratifs. Du blanchiment, certes, mais à très haute échelle, et sous des formes très variées.

Avec un pote de Lyon, Sébastien, ils ont une société de location de voitures de luxe : Hummer, Ferrari, Maserati, Aston Martin... Elles sont louées sur la Côte d'Azur le plus souvent, et en cash, souvent. L'objectif du business est de blanchir, la réelle activité n'a que peu d'importance. En échange de locations fictives, en cash, la société de location recycle des tonnes de cash. Sébastien et Raphaël aiment aussi se balader avec les voitures en question, ou les prêter contre menus services. Sébastien trempe aussi dans le « *go-fast* », ces transports de coke ultrarapide entre l'Espagne et la France, dans de grosses cylindrées. Il apprécie énormément les compétences de blanchisseur de Raphaël. Qui doit en retour développer la taille de son business. C'est pour ça que Raphaël décide un beau jour de faire un petit voyage.

## **Les besoins de blanchiment explosent**

Nous sommes en mai 2008. Ils sont quatre, quatre hommes, la petite trentaine, à quitter la bruine parisienne pour Hong Kong sur un vol direct Cathay Pacific. En fait, Raphaël est seul. Seul en première, où il s'installe alors que les trois autres vont dans la bétailière, en seconde. Seul à boire du champagne, alors que les autres tournent déjà au whisky. Seul à assumer la responsabilité de cette valise à double fond, tapissée de billets. Les autres en ont aussi. Mais en soute, et moins. Il est le cerveau de l'opération, enfin il tente de s'en persuader. Après tout c'est lui qui a remporté la confiance du bellâtre lyonnais. C'est lui qui a établi le contact avec Aziz, qui viendra les chercher à Hong Kong, sur les conseils du Vieux, qui suit les opérations de très près depuis Miami.

S'il a fait venir son beau-frère Bob avec lui, et aussi deux hommes de paille, c'est pour tromper cette solitude. Ils ne lui arrivent pas à la cheville, ils ne voient pas très loin en avant, ils ne savent même pas où ils vont. Lui si. Au Royal Garden, Hong Kong.

À l'arrivée à Hong Kong, un petit tour à l'hôtel, et Aziz les accompagne à leur première destination : le Registre du Commerce.

Ouvrir une, deux, trois sociétés, rien de plus simple, avec l'intermédiaire d'Aziz qui a des connexions

dans l'administration. Les démarches ne prennent pas plus de deux heures. Lui ne signe rien ; partout, la signature de Nathan est en première position. Le soir, c'est la fête. Ils ont marqué un premier point. Les deux suites qu'ils ont réservées s'emplissent de filles. De toutes les couleurs. L'orgie n'en finit plus. Grisé par l'alcool et le sexe, Raphaël est toujours seul.

L'étape d'après est déjà plus délicate. Il s'agit d'ouvrir des comptes, de déposer du liquide, et ce sans le moindre historique, sans le plus petit business plan qui pourrait rassurer le banquier. Son seul atout, c'est son bagout. Il explique ses projets : prendre une participation dans une usine à Shenzhen, faire fabriquer des baskets lui-même. Plutôt que de les payer 5 euros, il peut avoir les Converse à 2 s'il achète le moule idoine. Ce que des douaniers appelleraient « contrefac », pour contrefaçons, en langage vulgaire. Mais non. C'est une nouvelle industrie qu'il veut lancer, et c'est pour ça qu'il a besoin d'investir. Le moule Converse coûte plus de 100 000 dollars, c'est beaucoup. Le Lyonnais lui prête les fonds, en échange d'une garantie d'un mécanisme international et discret de blanchiment à grande échelle. Ou comment faire d'un petit business une vraie industrie.

En fait, chez HSBC, l'accueil est plus que chaleureux. Deux-trois signatures, et c'est parti. Tous les banquiers ne sont pas aussi accueillants. Les seconds comptes en banque vont être plus compliqués à créer. Chaque fois, c'est Nathan ou David qui signent, tandis que Bob se tient à l'écart.

Sur leur semaine passée à Hong Kong, les quatre Français ne vont pas chômer. Ils vont quelque temps à Shenzhen, trouvent une usine qui sera leur partenaire, et ouvrent des comptes en Chine continentale. Le lendemain, direction Macao, en hélico cette fois.

Encore des banques, mais le casino surtout. Où il perd quelques dizaines de milliers de dollars. Peu importe.

Pour Nathan, qui a usé ses jeans sur les mêmes bancs du CAP de boucherie que Raphaël, travailler pour son pote est un boulot rêvé. 10 000 euros par mois, beaucoup de manutentions et surtout beaucoup de signatures en tout genre. C'est pas clean, Nathan le sait. Dans quelle mesure ? Mystère. Il n'est pas le seul, il est juste un des « hommes de paille » du système : un porte-chapeau. C'est lui qui signe les papiers, c'est lui qui est gérant de sociétés, c'est lui qui ouvre les comptes. En attendant, à part la virée à Hong Kong, à part quelques sorties à l'occasion, Nathan passe surtout son temps à gérer la logistique du dépôt. Un manutentionnaire très cher, voilà son vrai travail. Le fric va lui permettre de se ranger des camions. Il a quand même pas mal de casseroles, cette fois c'est fini. Le but du jeu c'est de payer la maison, de faire en sorte que sa femme soit contente. Et il a sa morale : ce qu'il fait ne doit faire de mal à personne.

Ok pour les paperasses, les sociétés *off shore*, les voyages en Eurostar pour aller ouvrir des comptes bidon, le regard torve des douaniers face à sa mine de beur. Mais pas de violence, pas de drogue, pas d'armes. C'est aussi cette morale que Raphaël voudrait avoir. Pas facile de concilier le fric, des tonnes de fric, sans que personne ne souffre. Lorsqu'il a rencontré Sébastien, le Lyonnais, il sait bien que les limites de l'acceptable ont été dépassées. Depuis longtemps.

Il est temps que tout ça s'arrête. Avec ce que lui propose le Lyonnais, et un vrai business à échelle internationale, toutes ces petites magouilles vont pouvoir prendre fin. Sauf que l'appât du gain est le plus fort. Cette histoire de CO<sub>2</sub> lui trotte dans la tête. Au retour de Hong Kong, les vacances approchent. Il va devoir partir en voiture, parce que le jet est en train de lui passer sous le nez pour une histoire de versements en retard. Rien de plus énervant. La dernière conversation qu'il a eue avec Sébastien le travaille.

## **La TVA sur le CO<sub>2</sub>, « la Lady Gaga dans les affaires »**

C'était dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement, un restaurant qu'il a quasiment entièrement financé en échange de menus services. Le Lyonnais lui parlait d'accélérer encore les montants de cash à lessiver.

– On peut s’arranger, mais si tu le veux vite, ça te coûtera plus cher. Nous on prend plus de risques, et puis, on ne sait même plus quoi faire avec ce fric ! lui a expliqué Raphaël.

Il prélève d’ordinaire une commission de 3 à 4 % pour les montants blanchis.

– On peut monter à 5 %, mais il faut que j’en parle avant à mes associés... et puis, tu sais, on peut aussi te payer en nature. Un yacht, ça te dirait pas ?

– Il faut voir... Il est comment ?

– C’est un beau rafiote, viens le voir à Cannes cet été, tu verras... À conduire, c’est le pied.

– Mais il vient d’où tout ce cash ?

– Tu t’en doutes non ?

– ...

– T’as entendu parler de CO<sub>2</sub> ?

Pour en entendre parler, Raph en a entendu parler. « Tout le monde parlait de ça, c’était comme la Lady Gaga dans les affaires », assurera-t-il aux enquêteurs, un an plus tard.

Ne serait-ce que pour le blanchiment, le marché du CO<sub>2</sub> pourrait être un bon filon : après tout, il suffit d’arriver sur la plate-forme, d’acheter des quotas et de les revendre, ni vu ni connu. Cette fois, il est peut-être temps de s’y intéresser de plus près. Ne serait-ce que pour blanchir des fonds plus vite. Mais bon, faire de la TVA dessus par la même occasion, c’est une bonne idée. Une rentabilité de 20 % en un quart d’heure, c’est du jamais vu. Et puis la fraude à la TVA, ça ne fait de mal à personne après tout ! « À qui vous faites du mal ? Qui saigne, qui pleure ? », demandera-t-il aux enquêteurs durant sa garde à vue, pour souligner l’aspect indolore de la fraude. L’arnaque n’étant pas faite aux dépens d’une personne physique, mais de l’État, le dommage reste abstrait dans la tête du fraudeur. Dans un premier temps, Raph récupère toutes les recettes de fraude possibles et imaginables. Elliott, l’un de ses contacts dans les fringues, lui parle depuis des semaines du mécanisme, « comme une mariée trop belle » selon ses paroles. Malgré sa formation théologique poussée, Elliott a abandonné le projet de devenir rabbin après des études en Israël et aux États-Unis. Il est proche de la communauté Loubavitch, des juifs ultraorthodoxes, auxquels il ne ressemble pourtant pas tellement. Petit, systématiquement habillé de jeans et de maillots de rugby, il est du genre blagueur. Voire carrément drôle. « Ce n’est pas moi qu’on viendrait voir pour faire un business légal », assurera-t-il à l’audience en rigolant.

Chez lui, les policiers ont retrouvé des schémas de fraude concernant les métaux précieux, un support assez classique de la fraude à la TVA. Le platine ou le palladium font partie de l’éventail des options prisées par les fraudeurs à la TVA : ce sont des matériaux à la fois très chers et faciles à transporter discrètement.

Raphaël évalue ses options. Filer de l’argent à ceux qui fraudent, cela reviendrait à travailler avec des concurrents. Et alors là, il n’a pas du tout confiance. Il décide donc de partir avec sa boîte perso, de faire les opérations en direct. C’est Nathan qui est chargé de la création des comptes, bien sûr.

Les travaux d’approche ne sont pas évidents. Si l’inscription sur le registre du CO<sub>2</sub> ne pose pas de problème, Bluenext leur donne carrément une fin de non-recevoir. La place de marché commence à avoir suffisamment de profils sulfureux ; le grossiste en textile qui tente le carbone, ils ont déjà vu...

Les intermédiaires ne sont pas si faciles d’accès que ça, non plus. Ils en tentent plusieurs, qui proposent des rendez-vous. Raph se voit mal y aller avec Nathan et son éloquence hasardeuse.

Il a donc recours à d’autres candidats à la fraude. Des gens qui donnent un peu plus le change dans la finance parisienne et qui présentent bien. C’est là qu’il recrute Samuel. Ils se présentent un jour de l’automne 2008 chez un intermédiaire du CO<sub>2</sub>, où un certain Henri les reçoit. Et là c’est le grand bluff.

Samuel a mis son costume des grands jours et se présente comme « *trader* ». Il a aussi changé son nom de famille ; ça évitera toute recherche indiscrete que pourrait faire la boîte d’intermédiaires sur le web.

Miami, le commerce de diamants, un passage en Israël : le parcours de Samuel n'a rien à voir, de près ou de loin, avec le carbone ou la finance. Il adopte le nom plus passe-partout, Dupont. Raphaël de son côté, débarque dans la société avec un ordinateur portable abonné aux services de Reuters. Un « écran Reuters », un terminal qui permet de passer des ordres sur les marchés financiers, dont l'abonnement coûte plusieurs milliers d'euros par mois...

En face, la petite société d'intermédiation est rapidement emballée. Les affaires vont plutôt mal, et l'activité d'intermédiation prévue au départ n'a jamais décollé. Ses clients tombés du ciel sont plutôt bienvenus. V. n'hésite pas longtemps à leur donner leur accord : ils passeront les ordres demandés sur Bluenext, bien sûr.

Démarre alors une petite routine qui va durer plusieurs semaines. Le matin, Samuel achète pour 200 000 euros de quotas aux Pays-Bas. Hors taxes. Le temps qu'ils apparaissent sur le compte de quota de Nathan, et hop il les revend via V. sur Bluenext. Sur son compte de quota, il n'y a plus rien. Sur son compte en banque à la Caisse des Dépôts, en revanche, il a gagné 20 000 euros. Les bénéfices sont rapidement virés au Royaume-Uni, puis vers la Chine, Macao, Hong Kong, où ils ne restent que quelques heures avant d'aller alimenter des comptes en Israël et à Dubaï. Tout simplement.

Depuis quelque temps, le défilé des visiteurs étranges s'accélère. Un jour, c'est une jeune femme très chic venue de Lyon en TGV qui débarque avec ses valises Vuitton et deux gardes du corps. Elle vient pour vider des valises pleines de billets. Pas vraiment pour acheter des vêtements. Il est plutôt question de lessive... Liquide contre chèque, une histoire vieille comme le monde. Parfois, quelques dizaines de jeans sont échangés à cette occasion. Parfois non. Mais tout le monde s'y retrouve. L'argent est blanchi, l'intermédiaire garde une petite prime, et envoie les fonds dans une banque à l'étranger. Il peut alors créditer les comptes de ces drôles de clients, en Suisse, sur l'île de Mann, au Luxembourg : aucun risque que les fonds ne soient un jour tracés.

Beaucoup de « mecs du CO<sub>2</sub> » sont entrés rapidement en contact avec Fabrice, et c'est normal. Ils ont vraiment besoin d'un pro des lessiveuses. C'est quand même plus sûr, vu les sommes en jeu. Mais du coup, les transactions s'accélèrent.

Des loubards pas très clairs déboulent en moto. Des chinois, des voitures officielles... Nathan en a le tournis.

À chaque fois, c'est la même histoire : il faut compter les billets, les planquer dans le toit de l'entrepôt. Il sera toujours temps d'aller les déposer sur un compte plus tard. Les montants atteignent 200 000 euros par semaine. Impossible de tenir le rythme, du coup l'argent est planqué. En attendant. Dans le XVII<sup>e</sup>, le restaurant, au sous-sol, offre une bonne cachette, suffisamment centrale... en attendant de trouver une solution. Ces montagnes de liquide rendent la situation dangereuse, Nathan le sait. Raph est nerveux, il subit des pressions de ses partenaires, des nouveaux avec lesquels il aurait mieux valu ne pas trop travailler. Il est maintenant en affaires avec des Gitans qui lui ont proposé d'évacuer une partie des billets hors de France. À l'ancienne, dans des sacs de sport. Vu le nombre de personnes au courant, Nathan sait qu'ils courent un double risque : la prison, s'ils sont pris par les flics ; une balle, si un de leurs nouveaux partenaires s'énerve. La tournure prise par les événements dépasse tout le monde.

# Chapitre six

## Le rôle trouble des intermédiaires

### La vertu de la Caisse des Dépôts, écran de fumée derrière lequel se dissimule la fraude

La responsabilité des intermédiaires bancaires durant l'épisode de la fraude a longtemps été une interrogation pour les enquêteurs. Comment ont-ils pu fermer les yeux devant l'avalanche de faits troublants ?

Y aurait-il eu des complicités à l'intérieur de la Caisse des Dépôts et de Bluenext, qui géraient tout le mécanisme ? Ou simplement de l'incompétence ? Comment la place de marché et les intermédiaires ont-ils laissé des béotiens pénétrer ce monde fermé qu'est la finance ? Face à ces questions qui se sont posées pour chacune des 19 enquêtes menées en France, les réponses ne sont pas « *blanc-bleu* », comme disent les fraudeurs. Personne n'a été parfait, et des dysfonctionnements ont émergé un peu partout. Certains intermédiaires ont frôlé la malversation, voire s'y sont immergés.

Côté complicité, les enquêteurs ont commencé par des enquêtes et perquisitions immédiates à la Caisse et chez Bluenext, sans s'intéresser à Nyse Euronext, l'actionnaire majoritaire de Bluenext. Rien n'a été découvert au sein de la vénérable institution de la Caisse des Dépôts, qui détenait des participations dans Bluenext et Sagacarbon.

Fondée en 1816 pour rétablir les finances publiques de la France affaiblies par les batailles napoléoniennes, la banque a toujours fait de la vertu son écusson. Surtout orientée vers le financement des collectivités locales et des caisses de retraite, elle dispose de 14 milliards d'euros de fonds propres et de 40 000 salariés. L'État lui a naturellement confié la gestion du mini fonds souverain à la française, le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement). Elle organise chaque année la publication de référence sur les questions de blanchiment en France, le *Rapport Moral sur l'Argent dans le Monde*. Où les questions de criminalité financière arrivent en bonne place. Étrangement, ce rapport ne s'est penché qu'à la marge sur la question de la fraude à la TVA sur le marché du CO<sub>2</sub>. Et en 2011.

Or non seulement les fraudeurs ont volé 1,6 milliard d'euros de TVA à la France, dans la pratique, mais en plus c'est précisément cette banque insoupçonnable, celle de l'État, qui a blanchi les fruits de cette fraude en envoyant les fonds à l'étranger.

C'est grâce à la réputation irréprochable de l'institution qu'une telle aberration a été rendue possible : la Caisse des Dépôts a joué les garanties de moralité à la fois pour ses filiales, la plate-forme de marché Bluenext et le courtier Sagacarbon, et pour ses propres activités dans le carbone.

Alors même que la pire fraude organisée sur un marché financier se déroulait en son sein, en 2009, Bluenext n'hésitait d'ailleurs pas à qualifier son actionnaire comme « l'institution financière la plus sûre du monde » dans ses plaquettes. Son slogan s'appuyait aussi sur cette notion de sécurité garantie par un actionnaire irréprochable : « *Be in safe hands* », proclamait-il : Soyez entre de bonnes mains...

C'est pour cette même raison de moralité que la Direction Générale des Entreprises, en charge de la gestion de la TVA à Bercy, ne s'est pas interrogée sur le versement de 1,3 milliard d'euros de remboursement de TVA à Bluenext au premier semestre 2009.

« L'implication de BlueNext, filiale de la Caisse des Dépôts et consignations et de NYSE, constituait une caution d'honorabilité propre à dissiper les craintes éventuelles », expliqueront les agents de la Direction Générale des Entreprises à la Cour des Comptes lors de son enquête sur le sujet, en 2011. Le fait que Bluenext, une société d'une vingtaine de personnes sur un marché encore immature, soit devenu, en l'espace de quelques semaines, le premier créancier de l'État, qui rembourse environ 20 milliards

d'euros par an aux entreprises, n'a pas choqué les agents des impôts, qui se fiaient plus à la bonne mine de la société qu'à la dure réalité des chiffres !

## **Du blanchiment dans le VII<sup>e</sup> arrondissement**

Dans son rapport annuel pour 2011, la Cour des Comptes souligne largement la responsabilité de la Caisse des Dépôts dans l'épisode de fraude. Ses interrogations portent principalement sur l'agence bancaire de la Caisse des Dépôts, qui a envoyé durant des mois et des mois des millions d'euros à l'étranger, à partir des comptes en banques des détenteurs de quotas. Chaque détenteur de compte sur le registre français du carbone doit en effet avoir un compte bancaire à la Caisse des Dépôts pour pouvoir acheter et vendre les quotas. Et plutôt que de transférer de la CDC à un autre compte français, les fraudeurs faisaient systématiquement sortir les fonds de France à partir de la banque de l'État, ce qui leur permettait d'éviter tout contrôle sur des transferts de fonds vers l'étranger. Et c'est bien là que le bat blesse. Dans n'importe quelle agence bancaire, tout transfert d'un pays à l'autre d'une somme de plus de 10 000 euros doit faire l'objet d'une déclaration aux douanes. Les comptes bancaires bourrés des liquidités liées à la revente de quotas TVA comprises, sont sortis de ce cadre réglementaire comme par magie.

« Pour ne prendre que l'exemple le plus singulier, peut-on lire dans le rapport annuel de 2011 de la Cour des Comptes, il a été relevé que dans les premiers mois de 2009, des virements atteignant au total plus de 500 millions d'euros ont été effectués [par l'agence bancaire de la Caisse des Dépôts] vers des destinations d'autant plus surprenantes qu'il s'agissait de pays non soumis à un plafonnement des émissions de CO<sub>2</sub>, au profit d'un opérateur qui avait fait l'objet de déclarations de soupçon à la fin de 2008 pour des montants totalisant 241 millions d'euros. » « Il s'agissait naturellement de transferts d'espèces et non de quotas, mais il demeurait néanmoins curieux que des microsociétés en nom personnel nouent des transactions d'un montant aussi élevé en n'étant nullement partie prenante du système européen d'échange. »

Sans prononcer le mot, la Cour des Comptes s'étrangle devant ces opérations étranges qui ressemblent fort à une complicité de blanchiment. « Il demeure surprenant, au regard des sommes en jeu, que l'agence bancaire et le gestionnaire du marché aient procédé, sans précaution particulière, à des virements importants vers des destinations insolites et au bénéfice d'opérateurs déjà signalés à la cellule de renseignement financier. »

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la Caisse des Dépôts peut arguer d'avoir eu le droit pour elle. Le règlement du registre, issu de la fameuse directive 2003 organisant le marché du carbone, prévoyait que les sociétés inscrites sur le registre pouvaient faire des virements n'importe où dans le monde, y compris aux Seychelles ou au Vanuatu, du moment que c'était pour le bénéfice de leurs filiales. « Il suffisait donc d'ouvrir une société du même nom à l'étranger, de lui créer un compte en banque, et la Caisse envoyait l'argent dessus... rien de plus simple ! » s'amuse encore un fraudeur. Dans la plus grosse affaire française, instruite à Marseille pour un montant de 380 millions d'euros, la société RIDC avait un alias au Panama. Les 380 millions d'euros ont donc été transférés directement – mais sous la forme de nombreux virements tout de même – de l'agence bancaire de la Caisse des Dépôts, à Paris, à la banque panaméenne de la société marseillaise.

La Caisse des Dépôts a aussi versé des dizaines de millions d'euros à une société baptisée Atlas Capital au Monténégro, donc en dehors de l'Union Européenne, sans qu'aucun signal ne passe au rouge. Pour la Caisse, ce phénomène ne ressort pourtant pas de sa responsabilité, dans la mesure où tout ou presque a fonctionné selon la norme dans son périmètre. C'est la norme qui était mal faite : autoriser les gestionnaires de registres à pratiquer des virements dans n'importe quelle filiale à l'étranger n'avait aucune légitimité pour un mécanisme strictement européen. Une idée que le rapport Prada a largement

confirmée en déclarant qu'il fallait faire des « changements coperniciens » dans le marché du carbone, notamment en « rétablissant l'honorabilité » des participants au marché.

## **L'absence de transparence de la filière carbone en question**

La vertu présumée de la Caisse des Dépôts a aussi pesé dans l'organisation de la filière carbone en France. Dans tout autre établissement, il eut été impensable d'autoriser la concentration de toutes les activités aux mains d'un seul acteur pour cause de conflit d'intérêts potentiel. À la Caisse, si.

La Caisse des Dépôts s'est retrouvée à la fois avec la charge de tenir le registre du carbone français, ce qui correspond à la Banque Centrale des quotas en France. Elle a ensuite acheté une participation dans Bluenext, la place de marché du carbone. Puis elle a développé un courtier en carbone, Sagacarbon. Le tout, dans l'optique naïve de participer un maximum à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Et en appliquant des règles du jeu très sérieuses pour éviter tout conflit d'intérêts : il était évident que des « murailles de Chine » seraient mises en place, et qu'elles fonctionneraient.

Et de fait, elles fonctionnaient : ni Sagacarbon, ni Bluenext, ni le teneur de registre n'étaient en relations. Sagacarbon était même tellement peu en relation avec Bluenext qu'il passait ses ordres... à Londres, sur la place financière concurrente !

Les murailles de Chine ont si bien marché qu'elles ont retardé la prise de conscience de la fraude. Des échanges entre le teneur de registre et la place de marché auraient permis de recouper certaines informations : les mêmes individus soupçonnés de fraude par la place de marché, qui les voyaient vendre à perte, étaient aussi soupçonnés par le teneur de registre, qui voyaient des montants faramineux de cash disparaître de leurs comptes.

Parmi les nombreuses interrogations qu'ont pu se poser enquêteurs ou spécialistes du marché sur la Caisse des Dépôts, l'absence de transparence a aussi joué. L'opacité suscite forcément des questions.

Contrairement à ce que pourraient attendre les citoyens d'une démocratie lambda, la principale banque de l'État cultive le secret et le devoir de réserve sans limites.

Ainsi, si le secrétaire général de la Caisse des Dépôts a bien voulu s'expliquer devant les magistrats de la Cour des Comptes en septembre 2011, à propos de la fraude à la TVA sur le marché du CO<sub>2</sub>, il ne l'a fait qu'à huis clos. Ses arguments n'ont pas été directement présentés à la société civile, quand bien même ses actionnaires sont, avant tout, les citoyens français.

De même, les activités de la Caisse des Dépôts sur le registre du carbone étaient totalement opaques. Ce n'est que face aux officiers de police qu'elles se sont éclaircies momentanément. Le registre du carbone, que la Caisse des Dépôts gère pour le compte du ministère de l'Environnement, est un service payant ; il a donc bénéficié de l'épisode de fraude à la TVA en raison de l'explosion des volumes et du nombre important de nouveaux intervenants.

Les frais d'ouverture s'élevaient à 1 500 euros par compte, ainsi qu'à 2 500 euros par an pour frais de gestion. Des frais élevés, dont le registre n'a néanmoins pas bénéficié. En France, il y avait en 2009 1 038 comptes pour des industriels assujettis à la taxe carbone, et 240 comptes non obligés : ceux des intermédiaires classiques, et ceux des fraudeurs. L'augmentation artificielle du nombre d'inscrits n'aura pas rapporté grand-chose... En effet le ministre de l'Environnement, en accord avec le ministère des Finances, avait décidé de subventionner l'inscription sur le registre. Entre 2008 et 2009, 450 000 euros ont ainsi été alloués pour encourager les candidats à venir participer au marché du carbone... l'État a ainsi aidé les fraudeurs à venir se servir dans ses caisses. Ou plus exactement, « à la Caisse » comme aiment à ironiser les fraudeurs : « C'est pas pour rien que ça s'appelle la Caisse ! »

Le tarif du passage par le registre français d'une tonne de carbone était de 0,095 centime, ce qui lui a aussi permis de bénéficier de recettes d'environ 2,3 millions d'euros. Des montants tout à fait

négligeables par rapport à la fraude.

Le rôle de Bluenext a aussi été examiné à la loupe. La petite place de marché a rapidement identifié des mouvements suspects, et s'est interrogée sur ses membres. Car les quelques fraudeurs qui sont parvenus à inscrire leur société directement sur Bluenext, soit plus de cinq sociétés, se sont vus faciliter la tâche. Une fois inscrits en tant que membre, ils n'avaient en effet de compte à rendre à personne sur le profil des sociétés clientes, qui vendaient TVA comprise. C'est d'ailleurs ce que le fisc a reproché à Bluenext : de ne pas avoir vérifié la fiabilité, non pas de ses membres, mais de certains clients de ses membres. Bercy avait envoyé fin juin 2011 un redressement fiscal de 350 millions d'euros, correspondant à la fraude de certaines sociétés dont les KYC, les contrôles bancaires sur la clientèle appelés Know Your Client, auraient été insuffisants. Après une âpre négociation, Bluenext s'est retrouvé au final à l'automne 2011 avec une note de 31,8 millions d'euros à régler. Il a fallu que Nyse-Euronext, son actionnaire à 60 % coté aux États-Unis, publie une note auprès de la Securities Exchange Commission (SEC) pour que le sujet soit rendu public.

La Caisse des Dépôts a préféré payer sa quote-part de l'amende, soit 12,8 millions d'euros, plutôt que de se lancer dans une procédure qui lui aurait fait une mauvaise publicité – tout comme Nyse Euronext, qui s'est acquitté du solde. « Du racket ! » estime en privé Jean-Pierre Jouyet, le nouveau directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Car les arguments du fisc étaient maigres : ils ont fait payer les premiers acteurs à avoir repéré la fraude, à l'avoir dénoncée aux services de renseignement, en les accusant de manquements à leurs obligations. Les déclarations de soupçons effectuées par Bluenext n'auraient pas été assez précises, selon le fisc. Le règlement indu de cette ardoise, qui a finalement peu de sens puisque la Caisse des Dépôts appartient à l'État (qui n'a donc récupéré que 20 millions d'euros au total), est encore une fois la conséquence de ce goût immodéré pour le secret et la discrétion.

C'est cette même obsession qui a permis à Bluenext de dissimuler ses comptes longtemps après que le scandale de la fraude à la TVA avait éclaté, alimentant les fantasmes les plus fous sur ses recettes durant la fraude – alors que la réalité était beaucoup plus prosaïque, et nettement moins scandaleuse qu'un compte en banque de fraudeur au Panama.

Il a fallu qu'un enquêteur les exige pour que les comptes de 2008 et 2009 sortent de l'ombre, sans quoi personne n'en aurait jamais rien su. En 2009, la société a réalisé un produit net bancaire – l'équivalent du chiffre d'affaires pour les institutions financières –, de 33,7 millions d'euros, pour un résultat net de 15,1 millions d'euros. L'année précédente, ses bénéfices se limitaient à 1 million d'euros. Il y a donc bien un impact positif, et même très sérieusement positif, de la fraude à la TVA sur les comptes de Bluenext. Ce qui est normal : les volumes échangés sur le carbone ont explosé, et la place de marché se rémunère justement en fonction des volumes. En 2009, chaque transaction donnait lieu à un paiement de 0,017 centime par ordre de marché. Il y en a eu des millions.

Alors que la moindre société cotée doit présenter chaque trimestre ses chiffres audités, ceux de Bluenext, une plate-forme de marché organisée, ne rendent aucun compte à la société civile ou même à ses propres membres, au mépris des règles de la bonne gouvernance. Cette culture du secret a favorisé une certaine suspicion générale à l'égard de Bluenext. La structure, qui exerce sur un marché très concurrentiel, n'avait certes pas que des amis. Les autres places actives sur le carbone – Ice-ECX à Londres, EEX en Allemagne notamment, ont largement bénéficié des déboires de Bluenext pour renforcer leurs parts de marché. Elles ont d'ailleurs aujourd'hui plus de 90 % des parts de marché sur le carbone, alors que Bluenext était au départ le numéro un.

Même à Paris, les langues ont été promptes à se délier pour s'interroger sur le fonctionnement de la plate-forme. La proximité de certains de ses salariés avec un intermédiaire qui travaillait quasiment exclusivement avec des fraudeurs a notamment posé question.

Mais ces interrogations se sont arrêtées là. Car vu l'ampleur de la fraude, la totalité des intervenants sur le marché du carbone ont eu à faire à des fraudeurs un jour ou l'autre. Royal Bank of Scotland, Deutsche Bank, Barclays, Société Générale, EDF Trading : tous les acteurs du carbone sont entrés dans des *boucles* de fraude sans le savoir. Et ont donc été impliquées dans les enquêtes, ce qui est normal.

## Quand les intermédiaires profitent de la fraude

Certains intermédiaires ont néanmoins franchi la ligne jaune, soit en intervenant sur le marché du carbone exclusivement avec des fraudeurs, soit en entrant carrément dans la danse.

C'est le cas de la société Dubus par exemple. Une société centenaire plutôt portée sur les machines-outils, qui a développé des activités de courtage en ligne sur les actions avec succès. Elle avait aussi lancé une offre sur le carbone, qui proposait le négoce des quotas de CO<sub>2</sub>. Dubus SA était donc inscrite sur Bluenext à ce titre.

Sans que la respectabilité des actionnaires de Dubus soit en jeu, la structure aurait néanmoins trempé dans la fraude par le biais de l'un de ses salariés, aujourd'hui poursuivi par la justice belge. La société installée à Lille a en effet travaillé en étroite liaison avec une société rachetée en Belgique, dont l'objet avait été modifié. L'objectif était de pouvoir vendre de l'autre côté de la frontière des quotas achetés en France. Les activités de courtage sur le carbone de Dubus ont été interrompues dès 2009, et la société n'est plus membre de Bluenext.

Dubus représente toutefois un cas extrême et isolé dans l'intermédiation, où les activités des intermédiaires se sont principalement déroulées dans le cadre de la légalité. Ainsi la société polonaise Consus, dont la part de marché a atteint plus de la moitié du marché avant février 2009, n'a rien fait d'illégal selon la justice qui s'interroge encore sur l'angle à prendre pour poursuivre cette structure, qui a sans conteste bénéficié de l'augmentation des volumes liée à la fraude : son chiffre d'affaires a été décuplé durant l'épisode de fraude. Mais Consus représente aussi un cas à part dans la finance carbone. Dirigée par un homme d'affaires polonais sympathique, qui s'était fait une très bonne réputation sur la place parisienne, la société a fini par faire l'intermédiation de toutes les sociétés plus intéressées par la TVA que par le carbone. « Au début, j'y connaissais rien, j'ai appelé Consus, il m'a dit ce qu'il fallait acheter, c'était des EUA-European Union Allowances, le nom technique du quota de CO<sub>2</sub> » a ainsi assuré, durant le procès parisien de l'automne 2011, celui qui se disait « *trader* ».

La société a souvent été dénoncée, par les autres intermédiaires ou par les fraudeurs, pour avoir facilité l'accès au marché du CO<sub>2</sub>. Et elle en aurait tiré des bénéfices conséquents, soit environ 150 millions d'euros ; des profits réalisés non pas en participant à la fraude, mais en imposant des frais d'intermédiation nettement plus élevés que les autres. En échange, l'intermédiaire proposait des opérations ultras rapides, en permettant aux fraudeurs de verser l'argent puis de récupérer les bénéfices en quelques heures, ce qu'aucune banque classique n'autorise. Consus avançait les fonds avant même qu'ils ne soient libérés par la banque utilisée pour la transaction, principalement Nordea. C'est ainsi que Consus a finalement capté l'essentiel des parts de marché sur Bluenext, avant le mois de février 2009. Date à laquelle il a quasiment arrêté.

« Un jour, je vois le directeur de Consus qui me dit : je vais faire plus de 10 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par jour » se rappelle un employé de Bluenext... Le volume de quotas que l'intermédiaire se proposait d'acheter et de vendre sur la petite place de marché correspondait alors à deux fois celui des meilleurs jours de *trading* de Blunext...

« Je lui ai répondu : non, ça, ce n'est pas possible. La semaine d'après, il a arrêté de traiter sur Bluenext », témoigne cet ancien trader sur le pétrole.

Au départ, le projet de Consus était pourtant parti sur des bases saines. L'idée était de convaincre les

producteurs d'électricité polonais, qui sont les plus gros émetteurs de CO<sub>2</sub> d'Europe par kilowatt – produit en raison d'un recours massif au charbon plutôt qu'au gaz ou au nucléaire – de laisser Consus gérer leurs quotas de carbone. La principale place de marché était en France, les principaux émetteurs de CO<sub>2</sub> étaient polonais ; et le directeur de Consus parlait les deux langues. Il travaillait main dans la main avec Bluenext, qui de son côté le traitait avec bienveillance. Notamment en lui gardant des bières polonaises au frais, sur le stand Bluenext, lors des nombreux salons qui animaient la finance carbone. Une petite histoire très répandue auprès des fraudeurs, qui prennent ça comme une preuve de complicité entre Consus et Bluenext.

Dès la mi-2008, le chef d'entreprise polonais avoue d'ailleurs à des gens du marché avoir « l'impression d'avoir gagné au loto » tant les affaires marchent bien. Ses arguments de vente reposaient sur la rapidité des transactions, et le fait qu'il accepte à peu près tous les candidats quels que soient leur passé ou l'activité de leur structure. Il avait beau pratiquer des tarifs exorbitants par rapport au reste du marché, soit environ 40 centimes d'euros par tonnes de CO<sub>2</sub> vendues, contre quelques centimes pour les intermédiaires classiques, les quotas ne cessaient de tourner. « Mais pourquoi venez-vous me voir, moi, le petit juif polonais avec sa micro société, alors que vous pourriez prendre n'importe quelle banque ? » demande-t-il un jour à un client prêt à investir des sommes énormes dans le carbone.

– Parce que c'est toujours mieux de travailler avec des gens de la communauté, lui assure son interlocuteur.

Sa structure installée dans une société de domiciliation d'entreprises à Paris, n'a aucun salarié en France, et seulement quelques-uns en Pologne. En quelques mois, en 2008, elle voit sa part de marché exploser. Au point de réaliser la moitié des opérations de Bluenext, début 2009, alors même que les plus grandes banques (Société Générale, BNP) sont présentes depuis plus longtemps sur le segment !

Au total, Consus aura brassé un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros en 2009 au sein de sa société française, pour un bénéfice de 1,6 million d'euros. La structure polonaise affiche de son côté un bénéfice de près de 50 millions. Des chiffres qui font peu de sens par rapport à ceux des autres acteurs de l'intermédiation.

En Pologne, dans la petite ville de Torun où l'intermédiaire est installé, le succès de Consus est vécu comme un conte de fées. L'équipe de football local ainsi que la synagogue ou le Téléthon polonais ont bénéficié des largesses de la société devenue brusquement riche à millions. Les dirigeants de la société, qui faisaient, au début du marché du carbone, des allers-retours entre Paris et Varsovie en voiture durant la nuit, ont pris l'habitude d'autres moyens de transport, comme le jet, aux quatre coins du monde, surtout en Afrique, parfois en Israël. C'est d'ailleurs avec lui que Raphaël a découvert le voyage en jet privé. « J'ai fait une transaction avec un polonais, et j'ai voyagé en jet. Je dois dire que j'ai trouvé ça très pratique ! », a-t-il déclaré durant son procès.

Consus n'a toutefois pas été accepté en tant que partie civile dans les différentes informations judiciaires en cours. Ce qui signifie que le juge ne considère pas la société comme victime de la fraude. Le juge Jean-Marie d'Huy, qui instruit plusieurs dossiers sur le CO<sub>2</sub> à Paris, a en revanche accepté la constitution de partie civile de la Caisse des Dépôts, Bluenext ou de l'intermédiaire Voltalia, ce qui leur donne accès au dossier à l'instruction.

Le fisc français s'est en revanche tourné vers Consus, comme il l'avait fait auprès de Bluenext. Mais les montants sont, cette fois, nettement plus importants. Il s'agit même du plus gros redressement fiscal de l'histoire. Le redressement est d'autant plus historique qu'il concerne une société qui n'avait aucun salarié en France, et qui n'a fait qu'acheter et vendre... de l'air. La proposition de redressement qui a été adressée à l'intermédiaire est supérieure à 1,2 milliard d'euros<sup>1</sup> ! À titre comparatif, le fisc envoyait en même temps, à l'hiver 2012, une proposition de redressement fiscal à la société Google, installée en France où elle a 150 salariés. Une amende nettement plus modeste... soit 100 millions d'euros seulement

pour la société qui ne paie pas d'impôts en France.

Pour Consus, la logique est la même que celle de Bluenext : Bercy reproche à l'intermédiaire de s'être insuffisamment renseigné sur ses clients. « La logique fiscale, que nous contestons, consiste à incriminer les intermédiaires qui n'ont pas vérifié que leurs clients étaient à jour de leur TVA », explique maître Jean-Marc Fedida, l'avocat de Consus.

Le montant du redressement encore en négociation semble peu cohérent par rapport au montant total de la fraude. Sachant que l'État français a estimé la fraude à 1,6 milliard d'euros, le fisc tiendrait Consus responsable pour les trois quarts du total, alors que de nombreuses autres sociétés ont participé à la fraude, et font l'objet d'enquêtes à ce titre. Il est aussi peu rationnel dans la mesure où l'intermédiaire ne dispose pas de ces montants, et ne peut s'en acquitter d'autant qu'il a investi dans de nouveaux projets. Il s'est ainsi lancé dans l'exploitation de mines d'or au Ghana et s'intéresse aussi à la biomasse pour alimenter les centrales électriques polonaises, et a aussi investi dans une société qui extrait du charbon dans le sud de Bornéo, en Indonésie : Sparkling Commodities. Sa société polonaise vient également d'obtenir un agrément, en Pologne, afin de traiter des valeurs mobilières – des actions et autres obligations.

D'autres pays se retournent également vers les intermédiaires, qui apparaissent souvent comme les seuls acteurs solvables du marché.

En Belgique, la banque Fortis a ainsi été condamnée à payer au fisc plus de 80 millions d'euros en 2011, en raison d'un manque de vigilance. En Allemagne, le procureur de Francfort compte s'attaquer à la responsabilité de la Deutsche Bank dans la fraude.

Mais en France, l'État ne peut pas se retourner contre sa propre banque. En plus de sa responsabilité en tant que teneur de registre et actionnaire de Bluenext, la Caisse des Dépôts et Consignations était actionnaire d'un courtier, Sagacarbon. Devant la forte concurrence des grandes banques bien établies sur le marché du carbone en Europe de l'Ouest, Sagacarbon a décidé, comme Consus d'ailleurs, de s'intéresser aux marchés de l'ex-Europe de l'Est, en ouvrant des bureaux en Pologne et en Bulgarie, ou encore de Hong Kong pour cibler le marché asiatique. Des décisions jugées douteuses par la finance carbone parisienne, qui s'est rapidement posé des questions sur le bien-fondé de cette stratégie.

« Qu'est-ce que la Caisse des Dépôts fait dans les pays de l'Est ? C'est pas très sérieux tout de même » se demandait un banquier quelques mois après que la fraude avait éclaté. Pour une société dans laquelle la Caisse des Dépôts était actionnaire à 100 %, Sagacarbon a bénéficié d'une grande latitude. Au total, la Caisse a investi plus de 20 millions d'euros dans son courtier. Elle le laissait pourtant agir sur des terrains glissants, sans grand contrôle.

Son directeur général, était très proche d'un ancien secrétaire général adjoint de la Caisse des Dépôts devenu directeur de CDC Climat, la filiale de la Caisse gérant les sujets environnementaux, et notamment Bluenext et Sagacarbon. Dès le début, Sagacarbon aurait tenté des opérations pour le moins « musclées » au regard de la vénérable réputation de son principal actionnaire.

C'est le cas de l'activité commerciale qui aurait été nouée avec un sulfureux businessman bulgare actif dans le domaine de l'énergie, Hristo Kovachy, et qui possédait des centrales à charbon rachetées à bas coût quelques années plus tôt. Des centrales anciennes, et donc très émettrices de CO<sub>2</sub>. Et très impliquées dans le commerce des quotas de CO<sub>2</sub>.

En 2008, suite à une irrégularité constatée dans la comptabilité carbone du pays, la Bulgarie n'alloue pas de quotas à ses industriels, comme elle aurait dû le faire. Le commerce de quotas devient donc impossible. À ce moment-là, Hristo Kovachy aurait proposé une opération à Sagacarbon : vendre à terme plus de 3 millions de quotas qu'il n'a pas encore. Une boucle très lucrative, mais aussi très risquée est organisée, dans laquelle la Caisse des Dépôts se porte garante. Début 2008, alors que les quotas de CO<sub>2</sub> atteignent un prix de 28 euros, Sagacarbon les vend sur le marché. Or à partir de ce moment là, les quotas

n'arrêtent pas de baisser. L'intermédiaire rachète sa position en octobre de la même année, avec une plus-value énorme. Hristo Kovachy aurait remporté plus de 7 millions d'euros sur cette opération, et Sagacarbon plusieurs millions. Mais au prix d'un gros risque : si le marché avait été haussier, Sagacarbon se serait retrouvé face à une ardoise titanesque, en devant honorer la livraison des quotas vendus. La société aurait ainsi pris un risque de réputation majeur en travaillant avec un acteur de l'énergie pour le moins peu recommandable. Car le partenaire bulgare est en prise avec la justice de son pays. Et ce n'est pas nouveau.

Condamné en 2008 et en 2011 pour évasion fiscale de grande ampleur, l'homme d'affaires a réussi entre temps à vendre certaines de ses installations de production d'électricité installées en Bulgarie à des sociétés installées aux... Seychelles !

Sagacarbon aurait aussi eu des relations commerciales avec une autre société, suisse, faisant l'objet d'une information judiciaire sur la fraude à la TVA : Elsa Technologies. Devant la litanie de problèmes potentiels, et un manque de rentabilité patente, certains salariés ont été rapatriés en catimini à la Caisse des Dépôts, d'autres ont été licenciés. La Caisse a finalement déclaré avoir choisi de fermer la société à l'été 2011, après avoir essuyé deux ans de pertes successives. Une aventure dans laquelle quelques millions d'euros ont encore été perdus : la structure avait été rachetée pour 2 millions et dotée de 20 millions d'euros de capital, en 2005. Après avoir essuyé des pertes sur 2009 et 2010, la Caisse a retiré ses billes, mais laissé 800 000 euros d'actifs. La perte nette pour la banque de l'État pour l'aventure Sagacarbon s'élève donc à 5 millions d'euros. Plusieurs salariés sont repartis directement à l'Est. Direction : la Bulgarie. Ou une société baptisée Sagacommodities a vu le jour.

---

[1](#) Chiffre confirmé par l'avocat de Consus.

# Chapitre sept

## Comment les enquêteurs ont piste les fraudeurs

### Les fraudeurs pistés par des cyberenquêteurs

Le 8 décembre 2009 au matin, panique à bord avenue d'Iéna, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il est 6 heures du matin, et les parois de l'appartement cosu, avenue d'Iéna, que Frédéric occupe depuis quelques mois commencent à trembler. La porte d'entrée est malmenée par des coups répétés portés par des officiers des douanes judiciaires. L'appartement chic et haut de plafond qu'il loue pour 4000 euros en jette, certes. Mais il n'est pas du tout sécurisé comme celui d'Arthur à Neuilly. Pas de portes blindées, pas de coffres, rien que des moulures rococo. Pas très utiles quand les flics débarquent, ce qui a tout l'air d'être le cas. Une hypothèse à laquelle il ne s'attendait pas. Il a déjeuné récemment avec un gros bonnet de la police judiciaire, presque un pote, qui ne lui a rien dit, pas même qu'il était potentiellement nommé dans une enquête. À moins que ce soit une vieille affaire ? « Pourvu que ce soit pour des histoires de téléphone et pas de CO<sub>2</sub> » se dit-il. Il s'enferme dans la salle de bains, complètement paniqué, pendant que sa compagne, Isabelle, parlemente avec ces intrus matinaux. Il déchire des documents et tente de dissimuler une carte SIM dans la chasse d'eau. Il sait que ça ne sert à rien, mais il ne contrôle plus rien. Heureusement, il y a peu de liquide qui traîne dans l'appartement ce jour-là, seulement 20 000 euros. En revanche, il ne songe pas aux trois cartes de crédit qui occupent son portefeuille. Seules deux de ces cartes sont à son nom. Ou quasiment. Il utilise son deuxième et son troisième prénom. La troisième porte le nom du gérant d'une de ses nombreuses sociétés, l'officielle celle-là, celle qui est censée être totalement clean, CO<sub>2</sub> Limited. « C'est la carte de la société, c'est normal », dira-t-il au juge.

Il est transféré à la Santé après la fouille de l'appartement. Ses « collègues » dans le montage de la fraude, Arthur et son cousin Yves, sont aussi visés. Même Nabil, qui n'y est pour rien. Les douaniers peinent à entrer chez Arthur. Ils ne s'attendaient pas à un appartement ultra sécurisé, et ils ne sont pas équipés pour défoncer plusieurs serrures blindées. Ils ne pénètrent dans l'appartement que quatre heures plus tard. Il ne reste aucune trace des activités douteuses d'Arthur. La garde à vue va au final coûter bien plus cher à Frédéric, qui se croyait en sécurité, qu'à son premier adjoint.

Le chemin qui menait jusqu'au principal suspect a été sinueux.

En avril 2009, quand les douanes sont enfin saisies du dossier, les enquêteurs se plongent dans un univers étrange. Celui des administrations feutrées, des fonctionnaires blasés, du secret à tous les étages. Un monde bien loin des voyous qu'ils ont l'habitude de fréquenter, dans la contrefaçon, les fraudes à la TVA classiques ou les trafics de défenses d'éléphant et autres carapaces de tortues.

La tranquillité de l'environnement et des premiers interlocuteurs dissimule une lourde pression. Sans bien en évaluer les montants exacts, ils savent que les sommes volatilisées sont énormes. Les douanes ont récupéré l'enquête parce que la TVA, c'est leur dada. Mais leurs services sont en perpétuel conflit avec ceux de la police judiciaire ; cette fois, c'est grâce à une présomption de fuite que les enquêteurs de Versailles ont été dessaisis. Et le fait que Frédéric soit, à tu et à toi, avec un gros bonnet de la police judiciaire parisienne a également joué, sans quoi les douanes de Vincennes n'auraient probablement pas hérité d'un si gros poisson. Il ne faut pas qu'ils déméritent. Et la tâche est lourde.

L'aspect totalement dématérialisé de la fraude y est pour beaucoup. Personne n'a aperçu les fraudeurs physiquement, ou quasiment : ils n'étaient pas tenus de se présenter ni aux teneurs de registres, ni auprès de Bluenext. Les papiers qu'ils ont utilisés étaient souvent des faux, ou dans le meilleur des cas, des

vrais. Mais appartenant à de vrais hommes de paille.

Et la liste en longue : 3 000 personnes inscrites au registre danois, 1 200 en France. Ceux qui ont été aperçus sont-ils vraiment les fraudeurs ? Portent-ils vraiment les noms qu'ils prétendent avoir ?

Dans le doute, la stratégie des enquêteurs va reposer sur des écoutes téléphoniques. C'est encore la piste la plus simple, d'autant que les fraudeurs laissaient systématiquement des numéros de téléphone portable sur les registres. Si les identités étaient souvent fantaisistes, les numéros de portable, comme les E-mails étaient souvent de vrais numéros. Mais il faut cibler : les écoutes coûtent cher et mobilisent beaucoup de personnel. Impossible de surveiller les 200 membres bizarres du registre français et leurs adresses Gmail ou Yahoo.

## **Les gens du marché parlent**

Pour débroussailler le terrain, les enquêteurs commencent par interroger les acteurs du marché. Objectif : tenter d'identifier des profils suspects.

Le directeur commercial de Bluenext, Philippe Chauvancy, a souvent été aux premières loges dans ses contacts avec les membres du marché.

Certains épisodes l'ont marqué. Ainsi, cette réunion chez un intermédiaire du nord de la France, où un homme se présentant comme client de l'intermédiaire en question, Dubus, l'a surpris. C'était Frédéric. Il l'avait rencontré à la gare, avant de se rendre sur le lieu de la réunion. Son discours, son attitude, en fait, n'avaient rien d'extravagant. Il s'agissait visiblement d'un bon commercial, qui avait sérieusement étudié la question du carbone, sans forcément comprendre du bout des doigts les subtilités de ce mécanisme complexe.

Pourtant, le directeur commercial a une impression étrange devant cet homme. Il y a quelque chose qui cloche. Sa chemise n'est pas rentrée dans son pantalon.

Malgré ce détail, qui le fait simplement tiquer, le directeur commercial reste en contact avec l'entrepreneur très intéressé par le marché du carbone. Sans savoir qu'il est derrière plusieurs sociétés déjà membres de Bluenext. Pour lui, Frédéric n'a qu'une seule société, qui a l'air relativement normale avec ses bureaux dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, ses traders reconnus recrutés chez EDF Trading, et ses *newsletters* quotidiennes sur le marché du CO<sub>2</sub>.

Il répond d'ailleurs favorablement à une invitation à déjeuner chez Costes, un restaurant branché proche de la place Vendôme, avec Frédéric et un de ses oncles par alliance : un certain Marcel. Nettement plus âgé, Marcel vit aux États-Unis où il a plusieurs sociétés. Il s'intéresse au carbone.

Les deux comparses félicitent le représentant de Bluenext, et parlent business. Vu l'accélération de l'activité, ils lui demandent si le fait d'être en pole position – autrement dit à la meilleure place – sur le marché du carbone fait de Bluenext un actif recherché. Leur interlocuteur confirme : il estime la valorisation de Bluenext à 150 millions d'euros...

Après les flagorneries, les experts du carbone demandent au représentant de Bluenext s'il serait possible d'inscrire une société américaine de Marcel sur Bluenext. Ils se voient opposer une fin de non-recevoir. « Notre politique est actuellement de refuser des sociétés qui ne proviennent pas de l'Union européenne », déclare sobrement Philippe Chauvancy.

C'est alors que Marcel sort un BlackBerry de sa poche. À l'époque, le téléphone est encore rare, et très cher. « Mais gardez-le, ça me fait plaisir ! » insiste-t-il face à son interlocuteur, interdit. Qui commence vraiment à se demander qui sont ces drôles de zigotos. Plus tard, Marcel lui proposera aussi de lui prêter son appartement en Floride...

Contrairement à d'autres fraudeurs, comme Raphaël qui a lancé les opérations avec sa propre société et ne s'est pas inquiété du lieu où étaient passés ses ordres, Frédéric a pris des tonnes de précautions pour qu'on évite de remonter jusqu'à lui.

## Un code secret qui dénonce

Et c'est pourtant la seule solution, pour les enquêteurs, de prouver une quelconque culpabilité : établir un lien entre une personne et un ordre d'achat de carbone étrange passé via une société bidon. Sur les documents officiels, le nom de Frédéric n'apparaît jamais : impossible de le coincer là dessus. Même sur les statuts de sa principale société, un trust de droit américain installé au Luxembourg, son nom n'apparaît pas ; c'est celui de son oncle qui ressort. En revanche les douaniers vont tomber sur un indice solide. Un code.

Celui d'un compte en banque, qui appartient à une des sociétés défailtantes. Le même code donne accès à la seule vraie société de Frédéric. C'est un premier indice, qui incite les enquêteurs à se transformer en « *cyberenquêteurs* ». Dans cette fraude dématérialisée, les circuits informatiques sont cruciaux.

Ils se plongent alors dans les listes d'adresses IP, qui montrent qui se connecte à quel compte, et où.

Les adresses IP permettent en effet de donner une indication géographique très précise, voire les noms et prénoms des bénéficiaires de l'abonnement au service Internet si besoin. Les douanes ont mis plusieurs semaines avant de récupérer les listings interminables d'adresse IP. Une fois les données obtenues, la déception des enquêteurs a été grande. Beaucoup d'adresses menaient... dans des cybercafés, au MacDonald, au Starbucks, dans des hôtels pour les connexions françaises. Dans ce cas, les données sont tout simplement inexploitable : il est impossible d'associer un nom aux références de connexion informatique.

En revanche, ils ont eu plus de chance pour certaines adresses localisées à l'étranger. C'est le cas d'une référence située tout près de Jérusalem, qui était utilisée par « *la shtroumpfette* », cousine de Frédéric, pour passer des ordres à distance sur le marché du CO<sub>2</sub>.

Une précaution destinée à jouer les filtres : non seulement la cousine en question passait des ordres, mais en plus elle gérait le courrier de son employeur. Pour Frédéric, c'était une façon de rendre un service à la famille : il rémunérait sa cousine contre menus services, pour des opérations de secrétariat principalement.

Or une connexion a été établie, à quelques instants d'intervalles et avec la même adresse IP, sur son compte personnel Gmail et sur un compte de quotas sur Bluenext appartenant à l'une de ses sociétés. Ce qui représente un faisceau d'indices suffisamment riche pour que les douaniers lui tombent dessus.

Lesquels s'interrogeaient déjà sur le train de vie du jeune homme. La location de son appartement, la Rolls-Royce Phantom bicolore dernier cri, tout cela ne collait pas avec les revenus officiels de son activité clean : la société de *trading* de carbone qu'il avait monté ne dégagait pas de bénéfices bien importants.

Mais après ce faisceau d'indices, et après une arrestation un peu trop précoce, les enquêteurs se sont rapidement heurtés à un mur. Celui des paradis fiscaux.

Car ce n'est pas le tout de prouver que l'argent a disparu : encore faut-il le tracer. Il a justement transité par des zones de non-droit, qui ne sont pourtant pas clairement identifiées comme telles.

Le réseau de Frédéric a utilisé des lieux originaux pour évacuer les profits de la fraude. Comme le Monténégro, la Lituanie, Chypre ou la Géorgie, qui ne sont pas à proprement parler des paradis fiscaux : ils sont censés collaborer avec la justice des autres pays. Ce qu'ils ne font pas. Les commissions rogatoires internationales, qui demandent à la justice locale de prolonger les recherches faites en France, n'aboutissent tout simplement pas. Ou très lentement. Aucune réponse n'est donnée aux requêtes des juges. Les millions d'euros ? Disparus.

## Interprétation des écoutes, hasard : Les enquêteurs font feu de tout bois

Si les fraudeurs ont utilisé des intermédiaires comme une banque ou encore un intermédiaire spécialiste

du carbone, comme Sagacarbon, Consus ou Voltalia, il peut-être plus compliqué de pister le vrai donneur d'ordre. Les achats et ventes de quotas sont alors donnés, indirectement, par téléphone ou par mail, par une personne qui se cache derrière une fausse identité, voire plusieurs fausses identités. Et derrière une myriade de numéros de téléphone. C'est peut-être là la partie la plus compliquée du jeu des fraudeurs : jongler sans se tromper avec des identités multiples.

Entre eux, ils utilisent systématiquement des noms de code, qui n'ont parfois rien à voir avec leur prénom ou leur position dans le système : des sobriquets aussi variés que Sharon, le Chat, Jeffy ou Didi. Si bien qu'ils se connaissent parfois physiquement, mais ne déclinent pas leur véritable identité. Les écoutes aboutissent donc souvent à des comptes rendus abscons.

Pour les contacts avec les « vrais » intermédiaires, le jeu est encore poussé plus loin : ils se présentent sous des noms d'emprunt, et discutent ensuite par téléphone sous cette identité, voire encore une autre, en tentant de maquiller leur voix... Dans ce cas, les recoupements sont vraiment compliqués. Ainsi, dans le cas d'une fraude impliquant des acteurs marseillais, la police ne parvient pas à dépasser le stade des gérants de paille, deux retraités visiblement sans le sou, qui prétendent avoir ouvert des sociétés au nom d'un certain « Yaël ». La société a extorqué quelque 380 millions d'euros à l'État... et pourtant, pour l'heure, aucun gérant de fait n'est mis en cause.

Les écoutes ne sont donc pas toujours des sources d'informations limpides. D'autant qu'en plus des identités multiples, les « mecs du CO<sub>2</sub> » utilisent souvent un langage codé, lié à leurs activités officielles, le textile : « j'ai rentré 50 T-shirts », signifie : « j'ai 50 000 euros à blanchir », j'ai « une dizaine de lots » pour une « dizaine de millions », etc.

Dans le cas d'école de Raphaël – « un très beau dossier » pour un représentant de la justice –, les écoutes, associées au hasard, ont toutefois joué à ses dépens.

Lors d'une réunion « carbone » début 2010, à laquelle assistent des enquêteurs des douanes, des juges d'instruction et le procureur chargés du dossier, l'évocation du nom de Raphaël rappelle un autre dossier à un participant, qui vient de passer du pôle de la délinquance astucieuse à celui de la brigade financière. « Mais il est déjà en prison, lui, on l'a coincé sur une affaire de blanchiment... » Les recoupements vont d'un coup aller très vite. Raphaël était sur écoute durant les derniers mois avant son arrestation. Pas tant que la fraude battait son plein donc, mais pour la suite. Après la fermeture du marché du CO<sub>2</sub>, en juin 2009, Raphaël s'est retrouvé avec 10 millions de tonnes de quotas sur les bras, invendables en France où elles auraient été vendues à perte, puisque la TVA a été supprimée. Le caïd s'est alors retourné vers deux frères installés à Londres, pour vendre les quotas au Royaume-Uni via leur intermède. Les écoutes, relativement incompréhensibles pour l'affaire de blanchiment, prennent alors tout leur sens. La collaboration avec les jumeaux s'est mal passée. Raphaël n'a pas récupéré la totalité de sa mise : ils ont gardé 500 000 euros, et lui proposent d'investir sur un autre turbin : une fraude à la TVA sur l'électricité entre l'Allemagne et la Pologne. Pour Raphaël, il en est hors de question. Il veut rester seul maître à bord de ses business. Commence alors un bras de fer sévère. Pour quelqu'un qui ne voulait plus utiliser les méthodes musclées, c'est raté. Les deux frères vont être « saucissonnés » : séquestrés quelques heures dans un garage. Voilà ce que révèlent les écoutes ; des faits incompréhensibles au départ, qui prennent toute leur ampleur avec le sujet carbone.

Dans le cas de Raphaël, comme dans celui de Frédéric, les dossiers ont fait de grands bonds par le fruit du hasard. Le fait que les deux hommes aient été sur écoute pour des carambouilles précédentes a largement contribué à les faire tomber.

## **La justice peine à trouver des preuves sur la plupart des dossiers**

Pour les autres dossiers, les poursuites s'avèrent plus compliquées. Sur les dix-neuf informations judiciaires en cours, dont quinze sont traitées au pôle financier du Tribunal de Grande Instance de Paris, l'identification et la mise en cause des principaux responsables s'avèrent plus complexes. Non pas que les juges n'aient pas une petite idée des vrais artisans de la fraude. Mais les preuves manquent.

Ou alors les seuls profils que la justice identifie sont des hommes de paille ; dans ce cas, et contrairement à la justice allemande par exemple, les juges français poursuivent les investigations plutôt que de condamner des seconds couteaux.

Le découpage des enquêtes en une multitude de dossiers différents ne facilite pas les choses. De nouveaux juges, greffiers, et forces de police doivent se pencher sur cette matière ardue et tenter de dénouer les fils, à chaque fois. Or sur les nombreuses enquêtes en cours sur le carbone, de nombreux sujets se recoupent. À l'exception d'un dossier, où des gérants de paille d'origine turque ont effectué la fraude depuis Strasbourg, pour le compte de pakistanais, les autres informations judiciaires conduisent souvent vers des Français d'origine séfarades, souvent tunisiens. Et qui se connaissent les uns les autres.

Les fraudeurs se sont en effet parfois organisés en « coopératives de CO<sub>2</sub> ». Une coopération un peu spéciale : 6 ou 7 personnes s'associent, chacun met un ticket d'entrée minimum de 50 000 euros, et c'est parti. Les quotas tournent durant un mois, et à la fin chacun récupère non pas 20 % – ça, c'est en l'espace d'une journée, mais 10 fois la mise de départ si le *trading* est bien huilé...

Le nombre d'associés à ses coopératives éphémères est difficile à évaluer ; la justice sait pertinemment qu'elles ne concernent pas exclusivement le milieu séfarade qui n'a parfois été que vecteur d'investissement pour d'autres intérêts. Le milieu corse, les gitans de l'Est parisien, les Basques en Espagne s'y sont visiblement intéressés de très près. Des financiers habitués de « coups » se sont aussi laissés tenter. Mais une partie du noyau dur de la fraude en France, qui représente des chefs d'orchestre ayant escroqué entre 10 et 300 millions d'euros de TVA à l'État, reste en cavale.

Les forces judiciaires consacrées à ces poursuites sont pourtant importantes : huit juges au pôle financier à Paris, un à Lyon et un à Marseille planchent sur le sujet. Les enquêteurs sont deux fois plus nombreux sur le sujet. Mais les montants subtilisés semblent trop énormes. Les fraudeurs sont partis avec... un quart du budget de fonctionnement annuel de la justice. Avec cinq arrestations de fraudeurs considérés comme majeurs dans cinq dossiers différents, les enquêteurs des douanes ont néanmoins nettement mieux avancé que leurs voisins européens.

## **Des enquêtes tous azimuts et sans grandes coopérations en Europe**

Si la technique est parfois différente, tous les systèmes judiciaires avancent avec difficulté sur le dossier carbone. En Allemagne, un procès-fleuve concernant six prévenus a eu lieu à l'été 2011. C'est exactement ce que la France a voulu éviter. « On a voulu éviter un procès-fleuve avec des centaines de prévenus, un genre de Sentier III. Ce serait trop lourd à gérer et difficile à juger. Et les dossiers sont très distincts aussi » assure le vice-procureur de Paris chargé du dossier carbone, Bruno Nataf.

En Allemagne, les profils des fraudeurs tels qu'ils sont apparus lors du procès sont rigoureusement différents. Un seul Français a été accusé et condamné, et il n'était pas particulièrement proche du milieu séfarade. Les autres fraudeurs sont britanniques, d'origine pakistanaise ou non. Les montants qu'ils ont escroqués sont aussi relativement négligeables au regard des fraudes constatées en France : parmi les six hommes de paille jugés et condamnés, ceux coupables des fraudes les plus importantes – soit 80 millions d'euros – n'ont écopé que de 7 ans de prison.

En Italie, la fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub> a pris de l'ampleur plus tard que dans les autres pays : c'est en 2010 qu'elle s'est épanouie, sur le marché du « jeudi ». Le Gestore dei Mercati Energetici – la petite

place de marché sur l'électricité, les « certificats verts » et le CO<sub>2</sub> – a rapidement été identifié comme un lieu accueillant par les fraudeurs. Il suffisait d'attendre le jeudi pour opérer : la place était ouverte un seul jour par semaine. Dans le milieu du carbone, les spécialistes se sont vite aperçus de la martingale : les volumes d'échange étaient plus élevés, le jeudi, sur l'ensemble du marché européen ! La Guardia di Finanza a arrêté une vingtaine de personnes et réalisé des perquisitions dans quelque cent cinquante sociétés fin 2010, lorsque le marché a été fermé. Mais le régime de la TVA sur le CO<sub>2</sub> n'a jamais été modifié : c'est un des principaux pays de la fraude où l'arnaque est toujours possible.

Au Royaume-Uni, les poursuites avancent lentement malgré un bon départ. Le pays avait en effet été le premier à arrêter des suspects, surtout d'origine pakistanaise, en août 2009. Mais depuis, il ne se passe pas grand-chose. Lors du démarrage du premier procès sur le sujet, en 2012, le juge a imposé que la procédure s'effectue dans un huis clos total. Bilan : rien n'a filtré des interrogatoires. Le fisc britannique a simplement publié un communiqué menaçant, annonçant que les prévenus avaient été condamnés à... 35 ans de prison. Il s'agit en fait de peines cumulées, allant de 5 à 15 ans, imposées à trois hommes d'origine pakistanaise, qui avaient mis en place plusieurs sociétés destinées à faire de la fraude depuis le Kent. « Le fisc ne va pas se laisser faire et laisser des voyous voler d'honnêtes contribuables » a prévenu le fisc dans un communiqué en juin 2012.

Enfin au Danemark, où un maximum de fraudeurs est parvenu à s'inscrire, seulement quelques hommes ont été écroués, trois ans après les faits. Le manque de coopération entre les différents services d'enquête n'arrange pas les choses. Certaines opérations visant des réseaux internationaux ont été menées en bonne harmonie : c'est le cas des raids entrepris par la justice allemande et britannique, en 2010, qui avait abouti à une centaine d'interrogatoires.

Chez Europol, l'organisation européenne des polices, à La Haye, où l'on tente justement d'inciter la coordination contre le crime organisé, certains pays jouent le jeu. En partageant une partie de leurs informations. D'autres avancent en solitaire, comme l'Allemagne, souvent critiquée de ce côté-ci du Rhin. « Les Allemands n'ont aucune notion de crime organisé, ils ferment les yeux et trouvent un coupable, c'est facile ! » accuse un proche de l'enquête en France.

De fait, les six personnes inculpées en Allemagne ne sont que des hommes de paille. Manipulés durant la fraude, ils restent manipulés par la suite, durant leur séjour en prison. On leur promet monts et merveilles, c'est-à-dire de l'argent à la sortie, s'ils prononcent les bonnes paroles.

En attendant, ils croupissent à la place d'autres dans la prison de Francfort.

La coopération internationale des polices est pourtant d'autant plus importante dans cette affaire que les différents professionnels de la fraude ont parfois pris une dimension internationale. Ainsi, Frédéric, comme d'autres, ont vendu des sociétés clés en main pour réaliser cette fraude. Exactement comme le font des systèmes de franchise. Le créateur vend un concept et son mécanisme, et les opérateurs l'appliquent à la lettre, que ce soit pour vendre des lunettes ou des fringues. Pour les quotas de CO<sub>2</sub>, des sociétés théoriquement créées par Frédéric, puisque les hommes de paille ont été identifiés comme tels et que la recette était exactement la sienne, ont été utilisées exclusivement par des circuits pakistanaise. Les sociétés sont alors utilisées exactement comme Frédéric s'en serait servi : avec le même circuit financier : Chypre-Allemagne-France-Chypre par exemple. Mais les fonds ne sont pas les siens ; parfois même les hommes de paille sont modifiés afin de faciliter les opérations.

Ainsi dans le cas d'une société attribuée à Frédéric, on retrouve un gérant pakistanaise et plusieurs personnes de la même origine gravitent autour de la structure. Il s'agit d'un homme d'affaires britannique d'origine pakistanaise, qui est aussi la 199e fortune du Royaume-Uni. Mariée avec une star de Bollywood, l'homme d'affaires richissime avait déjà trempé dans des histoires de fraude à la TVA sur les métaux. Cette fois, si de nombreux indices pointent vers lui, il ne fait l'objet d'aucune poursuite en raison du manque de preuve.

Pourtant, les forces dédiées à la lutte contre la fraude fiscale sont nettement plus importantes outre-Manche. Habituees de trafics qui ont conduit au vol de milliards à la Couronne britannique par le passé, elles consacrent des moyens importants à la fraude. Ce qui ne les a pas empêchées de tomber sur plus fort qu'elles. La filière britannique d'origine pakistanaise a littéralement inondé le marché du carbone. Et pas seulement le marché britannique. En France, elle est arrivée très vite et a fait tourner des boîtes un mois seulement. « Ce sont les meilleurs pros de la TVA », assure un spécialiste. La justice britannique détient actuellement une vingtaine de personnes, dont sept d'origine pakistanaise, accusées d'avoir extorqué 40 millions de livres à la Couronne en moins de trois mois et demi. Pour elles, le mécanisme était inverse : elles achetaient des quotas sur le continent avant de les revendre au Royaume-Uni. Les recettes de la fraude ont été rapidement réinvesties, notamment dans le marché de l'immobilier de luxe de Londres, à Nothing Hill, ainsi que dans des voitures de luxe – encore.

Des investisseurs russes se sont aussi mêlés à la fraude ; les enquêteurs en sont d'autant plus persuadés que les principaux fraudeurs à la TVA ont souvent fait un petit tour à Moscou durant la fraude. Histoire de recruter des co-investisseurs, sans doute.

« Il fallait de gros montants. Les Russes étaient capables de débloquer plusieurs millions, les fraudeurs leur garantissaient une rentabilité de 10 % en un mois. Ils mettaient 10 millions, et le fraudeur leur en rendait 11. Tout en se gardant un million pour eux. Il y a des clampins illettrés qui sont devenus millionnaires de cette façon », assure un proche des fraudeurs. Lequel raconte avoir fait travailler un homme un peu simplet, par pitié, pour de menues tâches : livraison, courses en tout genre. « Un jour, il a disparu. Et au bout de six mois il revient me voir, et me propose d'investir avec moi dans un business ! Il avait gagné plus de 2 millions... »

Les investissements russes dans la TVA seraient passés par Chypre, où un certain nombre de sociétés françaises inscrites sur le marché des quotas avaient des comptes en banque. De là, des quotas étaient achetés directement en Allemagne, avant d'être vendus en France. La Caisse des Dépôts se chargeait ensuite de virer l'argent à Chypre : retour à la case départ.

Des schémas plus subtils sont parfois intervenus : les bénéfices de la fraude pouvaient aussi être envoyés à Vienne, dans une banque autrichienne. Là, un local les retirait en liquide, pour les porter dans la banque d'en face, juste de l'autre côté de la rue ; une banque russe cette fois. Un schéma raconté aux enquêteurs ; qu'ils ne peuvent toutefois pas vérifier. Une fois sortie des circuits bancaires, le cash est en effet impossible à tracer. La Géorgie a aussi eu maille à partir avec les fraudeurs ; des oligarques locaux connaissaient Frédéric notamment, et ont visiblement « travaillé » avec lui si l'on en croit les écoutes ; sur quelle société, pour quels montants, et avec quelles conséquences ? Autant de questions qui restent ouvertes, et préoccupent les spécialistes du dossier. Comme à Europol, à La Haye, ou la cellule de coopération des polices européennes, tente toujours de construire des ponts entre les différents pays.

Ainsi, le Danemark a réclamé, sans succès, des informations sur une liste de Français potentiellement mis en cause dans la fraude à la TVA, sans obtenir de réponse de la part du ministre du budget français durant de longs mois.

# Chapitre huit

## La chute des fraudeurs

### Quand la justice se heurte à des montagnes de billets

« Les problèmes judiciaires, pour les fraudeurs, ce sont des accidents du travail : c'est un risque, il suffit de l'assumer et de payer, comme le fait un chef d'entreprise » constate un jour Bruno Nataf, le procureur parisien qui affronte les dossiers carbone.

De fait, les fraudeurs désormais à la tête de montagnes de billets considèrent la prison comme un des risques du métier. Un risque modeste, par rapport aux sommes gagnées : quelques années de perdues, quatre au grand maximum, pour des dizaines de millions gagnés. Le fond des faits reprochés aux fraudeurs est rarement abordé. « Il y aurait pourtant un vrai sujet, la fraude à la TVA sur le carbone est systématiquement qualifiée d'escroquerie par le parquet. Or il ne s'agit après tout que de fraude fiscale » estime Maître David-Olivier Kaminski, qui défend plusieurs fraudeurs. Si les personnes mises en cause paient des pénalistes réputés, ce n'est pas tant pour les défendre sur le fond, mais sur la forme.

C'est en effet sur la procédure que les avocats se concentrent. Du coup, les faibles moyens de la justice apparaissent au grand jour face aux millions des fraudeurs : la moindre faille est systématiquement recherchée, fouillée, exploitée jusqu'au bout. Comme dans le grand banditisme. Le fonctionnement de la justice se retrouve mis sur le grill en raison des moyens inhabituels promis par les fraudeurs à la terre entière, et à certains avocats. La remise en cause des procédures de la justice est normale dans une démocratie ; mais la concentration de centaines de milliers d'euros sur ces questions a tendance à faire vaciller le mécanisme, et pose un vrai problème d'égalité face à la justice. Car seuls les meilleurs avocats, donc souvent les plus chers, parviennent à déconstruire des procédures.

Dans le cas de Frédéric, à qui la justice reproche 250 millions de fraudes, les multiples avocats qui ont travaillé pour lui – une dizaine en trois ans – ont tous tenté de faire annuler des pans entiers de l'enquête. Notamment des écoutes versées au dossier de façon un peu rapide, qui ont failli faire passer l'ensemble du dossier à la broyeuse.

Alors que l'instruction de son dossier est loin d'être terminée, Frédéric est parvenu à faire annuler sa garde à vue, sur laquelle reposait une partie de l'enquête en raison de ses aveux. Motif : le suspect n'a pas disposé d'avocat durant sa garde à vue, qui s'est déroulée en décembre 2009. Un argument devenu convaincant pour la justice début 2012, avec l'aide d'un des meilleurs pénalistes français, Maître Dehapiot. Depuis le 15 avril 2011, date de la prise d'effet de la réforme du système judiciaire français pour se mettre en conformité avec le droit européen, le régime de la garde à vue dont le nombre a doublé entre 2001 et 2011 a été modifié. La dimension rétroactive de la loi n'était pas forcément prévue par le législateur ; elle a été affirmée par la Cour de cassation, entraînant des dizaines d'annulation de gardes à vue, et partant, de mises en examen qui en découlaient. Dans le cas de Frédéric, la Cour de cassation a estimé que les éléments étayant le dossier, en dehors des aveux de la garde à vue, étaient suffisamment solides pour que la mise en examen tienne. Le suspect a fait appel, mais toute mention aux déclarations de sa garde à vue, donc tous les aveux, sont biffés dans son dossier.

L'argent des fraudeurs a aussi eu des conséquences majeures dans l'affaire de Raphaël. Alors que les juges faisaient tout pour le garder en prison jusqu'à son procès, Raphaël est sorti de préventive après une faute de procédure étrange. L'examen d'une de ses nombreuses demandes de remises en liberté n'a pas été fait dans les temps par le système pénitentiaire. C'est à dire par l'un des dirigeants de la prison dans laquelle il se trouvait, qui n'a pas respecté le délai de 10 jours qui lui était imparti pour examiner la demande. Il a rendu sa décision, négative, le 11<sup>e</sup> jour. Dans le monde pénitentiaire, ce genre de retard,

très grave, est extrêmement rare.

La décision a été immédiatement attaquée par les avocats, qui ont obtenu la libération du détenu.

Et il ne s'agit pas d'une entorse isolée au bon fonctionnement de la répression. Les deux milliards d'euros subtilisés par les escrocs à l'État représentent un quart du budget de fonctionnement de la justice française. Les tribunaux, les prisons, et toute l'administration qui y est reliée fonctionnent avec 8,6 milliards d'euros par an. Il s'agit du plus petit budget européen rapporté au nombre d'habitants.

## **Des conditions de détention très particulières**

En arrivant en garde à vue, Frédéric a repris ses esprits. Que dire, comment faire : tout est prêt dans sa tête. Il a dû se faire balancer par quelqu'un, parce que sur le papier, il n'y a rien. Il en est sûr. Surtout, dire qu'Arthur est responsable ; normalement, rien ne remonte jusqu'à lui. Il a déjà vécu ça, il sait que les douaniers veulent des aveux. Il décide de tenir. Mais les questions sont coriaces. Ils ont visiblement pas mal de billes, c'est incroyable... À quatre heures du matin, après 20 heures d'interrogatoire, il lâche le morceau. Oui, il était au courant. Il connaissait le mécanisme. Il a même monté des structures.

Frédéric est immédiatement incarcéré, à la prison de la Santé à Paris. Dans le quartier VIP, heureusement. Comme souvent, les détenus sont placés dans des cellules en fonction de leur confession. Il sera avec d'autres juifs, et aura droit aux visites d'un rabbin, ainsi qu'à une nourriture spécifique.

Leur séjour en prison va toutefois être un peu particulier.

Quelques semaines plus tard, il se retrouve dans la même cellule que Raphaël, arrêté un mois après lui. Deux collègues dans la même cellule, en quelque sorte.

Raphaël n'a pas de chance. La nuit de son arrestation, son portable est éteint. Ceux de ses petits camarades sonnent. La fuite viendrait de Versailles en passant par Lyon : un ancien collaborateur du commissaire lyonnais Michel Neyret aurait lâché le morceau. L'associé de Raphaël, Sébastien, aurait tenté de prévenir toute la clique.

Parmi les autres proches de Raphaël, le nettoyage va vite. Notamment chez un proche, joueur de poker professionnel, John, qui élimine toute trace de CO<sub>2</sub> de son appartement. Certains s'enfuient. Raphaël sera réveillé au petit matin, et aura juste le temps de caser la puce de son téléphone portable dans le soutien-gorge de sa femme avant de se retrouver nez à nez avec les policiers. Mis en examen pour blanchiment et escroquerie, Raphaël rejoint Frédéric à la prison de la Santé. Où le régime des prévenus est largement assoupli par les sommes d'argent qu'ils parviennent à débloquent.

Cigares, alcools, visites – des taxis prépayés vont chercher leurs contacts pour les amener au parloir –, téléphones portables... les deux hommes n'ont pas manqué de grand-chose de prime abord. Ils ont repoussé les limites de ce qu'il est possible de se procurer en prison.

Pour être avec Raphaël, Frédéric a néanmoins dû avoir recours à des contacts hauts placés. Ça a pris quelque temps. En contrepartie, la police s'est débrouillée pour placer un indic à leurs côtés. C'est la loi du genre. Ils se demandent même si l'indic en question était vraiment juif, comme eux, avec ses origines d'Europe de l'Est plutôt complexes. Il a vu pas mal de choses. Un rabbin amener des téléphones, par exemple. Et alors ? De toute façon, ils n'ont pas grand-chose à cacher ; ils ont perdu une bataille, pas la guerre.

Les enquêteurs ne sont pas dupes de cette situation. Au contraire, ils tentent de l'exploiter. Le téléphone de Raphaël est mis sur écoute... et un nouveau jeu du chat et de la souris commence. Les détenus se doutent bien que leur ligne risque d'être entendue. Du coup, ils tentent de parler à mot couvert, ne lâchent aucun nom. Raphaël se fait appeler Tony, ses interlocuteurs ne se présentent pas. Et les conversations restent souvent énigmatiques.

– Tu as eu le Londonien ? Il faut qu'il balance la sauce autrement on va se faire avoir...

– Ah non, je l'ai pas encore eu... mais t'inquiète, je vais passer par le Blond, ça va marcher...

– Et aussi il faut qu'on fonce sur la Belgique, c'est ça qu'il faut faire... et puis il y a les spaghettis aussi...

Le codage n'est pas très compliqué : spaghetti pour Italie, Sébastien pour le Blond... Pour les experts aguerris, qui connaissent tous les profils ayant participé à la fraude de près ou de loin, l'interprétation est rapide. Raphaël et Frédéric sont en train de « faire tourner des turbines » sur la Belgique et l'Italie, à distance.

Le marché italien, le « Gestore dei Mercati Energetici », était encore particulièrement couru, en 2010. Alors que le régime de TVA avait été modifié en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, l'Italie représentait la meilleure opportunité pour acheter hors taxe et vendre taxes comprises.

D'ailleurs, et alors que la rumeur enflait un peu partout, les prix européens du carbone ont affiché des prix moyens inférieurs le jeudi aux autres jours de la semaine, surtout durant l'automne 2010 ! Ce qui est un symptôme, sinon un signal de fraude. La fraude à la TVA entraîne une pression sur le marché, puisque les fraudeurs ont intérêt à vendre rapidement, et ne s'inquiètent pas trop du prix. Or sur cette période, les fraudeurs achetaient le reste de la semaine, et attendaient le jeudi pour vendre. Le marché abritait principalement des sociétés italiennes, souvent installées à Milan, et partageant la même adresse dans des centres d'affaires devenus brusquement spécialistes du carbone... D'autres adresses de sociétés implantées au Royaume-Uni et à Dubaï complétaient le tableau.

Faute d'éléments de preuve sur les sociétés utilisées, les enquêteurs n'ajouteront pas ces nouvelles fraudes à la charge de Raphaël. En revanche, les écoutes seront versées au dossier.

Après un an de cohabitation, les détenus sont finalement séparés. Raphaël part dans le nord de Paris. Il parvient bientôt à sortir, deux mois avant le début de son procès, en septembre 2011.

Frédéric est aussi sorti entre temps. La fraude qu'on lui reproche est quatre fois plus importante. La caution demandée par la justice était au départ démesurée : plus de 2 millions d'euros ! À l'usure, le tarif baisse. Au milieu de l'été 2011, il parvient à sortir contre une caution de 150 000 euros. L'instruction de son dossier est toujours en cours, en raison de multiples commissions rogatoires internationales dont le juge attend le retour. Vu la complexité des opérations, il n'est pas certain que son procès soit programmé en 2013.

## **Le premier procès, sacrement du petit caïd**

Entre la chaleur du mois de septembre et les regards vengeurs que se lancent certains prévenus, la température grimpe dans la 11e chambre de l'instruction du Palais de Justice de Paris. En costume Dior bleu marine, Raphaël captive l'attention des prévenus et de l'assemblée. Il a son public, il est presque à l'aise dans cette mise en scène dont lui seul tire les ficelles.

Lors d'une interruption d'audience, Nadine, l'ex-secrétaire de la société, fonce vers lui, l'air inquiet.

– Raphaël, ça te va ce que j'ai dit, c'était ce qu'il fallait dire ?

– Oui, t'inquiète, tout va bien, ça va aller.

Il rassure sa cousine, fait un clin d'œil à Paul-le-gros-bras qui ne le quitte pas d'une semelle, puis va parler à ses avocats. Nadine vient d'être auditionnée par le juge, durant un interrogatoire modèle dans le genre brouillage de pistes.

– Non je ne confirme pas ce que j'ai dit au juge d'instruction, je n'étais au courant de rien et je n'ai rien trouvé de bizarre, assure-t-elle.

– Mais tout de même, entre 2008 et 2009, vous avez signé 13 chèques de 200 000 euros, 13 de 150 000 et une quarantaine de 100 000 euros ! lui rappelle le procureur.

– C'était pour acheter des marchandises, a-t-elle assuré.

En garde à vue, puis devant le juge, elle avait au contraire dit être au courant de tout, des fausses

factures, du blanchiment. Cette dernière version, c'est celle que Raphaël lui a demandée. Vu qu'il lui paie son avocat, elle n'a pas vraiment le choix.

Raphaël paie d'ailleurs tous les avocats présents au procès. Ou quasiment. Certains, comme Nathan, sont laissés pour compte : ils n'ont pas un rond, certes. Mais Raphaël sait qu'ils ne parleront pas.

Son avocat s'en plaint d'ailleurs devant le juge.

– Je n'ai pas été payé, c'est bien la preuve que mon client est innocent, assure-t-il, au grand dam de ses confrères. Il a brisé un tabou.

– Ça ne se fait pas, mais alors pas du tout ! C'est un secret professionnel et par déontologie on n'en parle jamais à la barre, s'exclame une de ses consœurs à voix basse.

En garde à vue, début 2010, Raphaël a avoué une partie de la fraude. Mais il n'a pas tout avoué pour autant, et a souvent rejeté la responsabilité sur d'autres. Un voile flou plane sur les audiences, c'est sa principale défense. Tout comme l'humour, une arme qui a le mérite de ne pas faire de victime, qui est là pour détourner l'attention. – Pourquoi est-ce qu'on vous appelle « Tony Montana » au téléphone ? s'interroge le procureur. La salle rigole.

Tony Montana, héros du film *Scarface* de Brian de Palma, est leur idole à tous. Petit réfugié cubain devenu en quelques mois caïd de la cocaïne, Tony est une sorte de parrain à la fois sympathique et impitoyable.

– Ce n'est pas moi qu'on appelle comme ça, ce doit être quelqu'un d'autre, assure Raphaël dans un demi-sourire.

Ce n'est pas la seule phrase qui restera mystérieuse. Durant une conversation enregistrée entre le gardien de l'entrepôt et Paul, l'homme de main de Raphaël, le gardien prévient qu'il va sans doute balancer Raph, mais qu'il faudrait demander « au Chat » s'il attend ou s'il le balance tout de suite.

– Tu vas pas balancer Raph parce qu'il va te donner 5 millions, s'énerve alors Paul.

Une phrase qui n'émeut pas plus que ça lors de l'audience. Qui est « le Chat » ?

Encore une question qui sera laissée de côté par des juges déjà débordés par les millions qui valent de quotas en comptes en banques, de pays en pays, de blanchiment à arnaque à la TVA.

Quelle somme, exactement, aura omis Raphaël sur le total de ce que la Cour lui oppose ?

43 millions d'euros selon les juges. Soit un volume total de 263 millions d'euros de quotas échangés. Sur le total de la TVA éludée, 23 millions d'euros ont été tracés jusqu'en Israël, dans les comptes en banque des proches du suspect : ceux de sa femme, de ses enfants, et d'un associé. Une partie a déjà été dépensée dans l'acquisition d'un terrain en bord de mer, à Tel-Aviv, pour quelque 7 millions d'euros. Restent 16 millions d'euros, que le fisc français a tenté de rapatrier, sans succès. Et 20 millions d'euros dans la nature, sans doute passés par Dubaï.

Au départ, les sommes investies n'étaient pas énormes : Raphaël et ses proches auraient fonctionné avec la trésorerie de la société, soit une mise de départ de 1,5 million d'euros, et sur seulement trois mois. De l'artisanat à l'échelle de la fraude. Les enquêteurs savent bien que Raphaël représente un « petit poisson » par rapport aux requins à qui la fraude a pu rapporter plusieurs centaines de millions d'euros – Yann, Marco, Arnaud, *The Frenchman*.

Pourtant, à la mi-octobre, le procureur réclame la peine de prison maximale pour le chef d'entreprise, soit sept ans de prison ferme. Raphaël est peut-être un petit poisson, mais c'est aussi le seul qui a été attrapé, et c'est sans doute le seul qui sera jugé avant longtemps.

La peine « pour l'exemple » demandée par le procureur inquiète le prévenu.

Lors du jugement, en janvier 2012, il n'est pas présent. La condamnation tombe : cinq ans. Les fraudeurs doivent aussi rembourser collectivement les montants disparus. Ce qui n'arrivera jamais : les montants sont trop énormes, et la responsabilité collective dilue la responsabilité de chacun. Raphaël a

fait appel du jugement.

Selon des proches, il aurait quitté le territoire français sans problème malgré l'absence de passeport. En empruntant... un jet au Bourget, où les contrôles d'identité sont nettement plus détendus que dans les grands aéroports.

Comme les principaux artisans de l'escroquerie, il est en lieu sûr en Israël, qui n'extrade pas ses ressortissants. Pour l'instant il a des projets de construction près de Tel-Aviv. Ne parlant pas l'hébreu, il a visiblement des problèmes avec ses associés, qui l'ont déjà arnaqué dans un de ses projets.

Restée en France avec les enfants, sa femme s'est remise à conduire des voitures de luxe.

Frédéric a de son côté une nouvelle vie à Paris. Placé sous contrôle judiciaire, il a un nouvel appartement près des Champs-Élysées, chez sa nouvelle compagne, ainsi qu'un quatrième enfant. Entre les week-ends à Cannes et les virées dans des voitures de luxe, le couple aime plus que tout faire du shopping. Il leur arrive de privatiser de grands magasins le soir, comme celui de Dior avenue Montaigne, pour faire des courses tranquillement.

Pour beaucoup d'autres fraudeurs, la vie est belle. Restés à Paris pour certains, qui se savent sûrs de leurs arrières, ils continuent de mener grand train – entre boîtes de nuit, resto et salles de poker.

Seuls trois fraudeurs potentiels, dont Sébastien et deux autres arrêtés en juin 2012 sont derrière les verrous en France à l'heure où ce livre est imprimé.

# Chapitre neuf

## L'affaire neyret, ou la corruption à tous les étages

### La fuite *in extremis* de dealers alerte la police des polices

Par une fraîche soirée de novembre 2010, rien ne bouge dans le quartier Saint James, un des plus résidentiels – et des moins animés de Neuilly sur Seine. Toute proche de Paris, la ville dont l'ex-président Sarkozy a été maire est un refuge doré pour le milieu de la finance et du « show bizz ». Mais pas seulement. Vers 22 h, rue Édouard Nortier, une dizaine de policiers débarquent brusquement pour monter au deuxième étage d'une résidence moderne. Ils entrent dans un appartement en travaux qu'on leur a indiqué. Là, c'est le jackpot : un butin de 110 kilos de cocaïne qu'ils trouvent au milieu des pots de peinture, ainsi qu'un peu de liquide : plusieurs centaines de milliers d'euros. Immédiatement, une série de perquisitions et d'arrestations est lancée, au beau milieu de la nuit, dans plusieurs lieux de Paris.

Quatre personnes vont être arrêtées à cette occasion. Mais deux autres s'enfuient quelques minutes avant que la police n'arrive. Malgré la prise record, qui sera ultra médiatisée, pour les policiers, c'est un échec. Si les principaux trafiquants ont échappé à la police, c'est parce qu'ils ont été prévenus. Donc qu'il y a des fuites. Et en interne. Pour une affaire de stupéfiant aussi énorme, c'est une faute majeure. La « police des polices », ou Inspection Générale des Services se penche immédiatement sur le dossier.

Parmi les deux hommes qui ont réussi à s'échapper ce soir-là, un certain Yann, connu des services de police et déjà recherché, repart en cavale avec son faux passeport. Né en Moselle, d'une mère italienne et d'un père français, Yann a déjà, à 34 ans, un beau CV de bandit. Il a déjà été condamné, dans le nord de la France, pour avoir cédé des véhicules de luxe aux origines douteuses à des trafiquants qui les utilisaient pour transporter de la drogue. Alors que le « *car-jacking* » se développe, sous la houlette des frères Horneq de Montreuil, Yann est cité dans plusieurs affaires concernant le clan des Gitans. Il est à l'époque à la tête d'un garage de voitures de luxe dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dans lequel le clan de l'Est parisien a visiblement investi. Comme ses mentors, qui ont tenu le haut du pavé du grand banditisme parisien durant les années 1990, Yann recycle rapidement ses ressources dans l'immobilier. Mais pas en France. Se sachant potentiellement en danger – et il a déjà été la cible d'une tentative d'assassinat au fusil à pompe, Yann a choisi des destinations exotiques : le Panama, les Émirats Arabes Unis ou les États-Unis.

C'est l'épisode de la fraude à la TVA sur le carbone qui lui a donné des ailes. Sous un autre nom d'emprunt – un troisième, Marco –, il a manipulé un « homme de paille », un retraité de 65 ans qui avait déjà travaillé dans le passé pour le clan des Gitans, pour organiser un réseau de fraude à la TVA sur le carbone. Le réseau lui aurait fait gagner plus de 10 millions d'euros selon la justice allemande ; mais c'est sans compter les autres pays européens où il aurait également fait tourner des quotas : la Belgique, l'Espagne, l'Italie. Les fonds seront bien utilisés : c'est grâce à ces millions que le brigand est parvenu à organiser sa cavale. Mais surtout à quérir de précieuses informations sur les activités de la police.

Arrêté à Dubaï le 31 juillet 2011 à la demande des enquêteurs français, Yann va être relâché début septembre, dans des conditions obscures. L'intercession d'un gros bonnet de la police française, qui l'aurait fait passer pour un indic afin qu'il puisse échapper aux forces de police de Dubaï en l'échange d'une caution, y serait pour quelque chose. C'est la deuxième fois qu'il est aidé de la sorte. Pour la police des polices, ces deux irrégularités gravissimes auraient pour responsable un seul et même homme, un homme insoupçonné, chevalier de la Légion d'Honneur pourtant. Il s'agirait du commissaire Michel Neyret.

## **L'arrestation du commissaire Neyret, un coup de filet dans le carbone**

Le 29 septembre 2011, un jeudi, c'est la panique dans la police lyonnaise. Au petit matin, un des principaux commissaires de la ville, le numéro deux, a été arrêté chez lui dans sa maison en Isère, et placé en garde à vue par la police des polices. À 55 ans, le commissaire qui se revendique « flic à l'ancienne » derrière une apparence de vieux beau à la mise impeccable avait l'intention de quitter la police en 2012. Après un début de carrière à Versailles, il a passé 20 ans à la cellule antigang de la seconde ville de France, où il est revenu après un passage sur la Côte d'Azur. Il connaît tous les rouages du banditisme de la région, mais aussi ses boîtes de nuit, ses brasseries, ses cafés nocturnes qu'il fréquente avec des indics. Jusque-là, rien que de très normal. Mais les « bœufs-carottes », la police des polices aussi appelée l'Inspection Générales des Services, l'ont à l'œil depuis quelques mois. Ils l'ont placé sur écoute téléphonique après l'épisode des 110 kilos de cocaïne et du départ hâtif des suspects. Ces super flics à la réputation de « durs » ont de sérieuses interrogations sur le fonctionnement, les relations et la moralité du commissaire. Leur surnom vient du fait qu'ils ont l'habitude de faire mijoter leurs suspects avec beaucoup de patience. Leur enquête les conduit à mettre Michel Neyret en examen et l'écrouter pour corruption, trafic international de stupéfiants et blanchiment d'argent, des chefs d'accusation auxquels viendront s'ajouter d'autres par la suite.

Des policiers grenoblois sont aussi arrêtés, ainsi que quelques hommes réputés proches du commissaire : ses corrupteurs. Michel Neyret, qui vient justement de participer au tournage d'un film sur les relations complexes entre la police et le milieu, *Les Lyonnais* d'Olivier Marshall, se retrouve au cœur du drame. Personnalité charismatique et controversée, il est aussi considéré comme l'un des très bons flics de sa génération, grâce à quelques faits d'armes majeurs ; comme la capture du gang qui pillait les bijouteries en Rhône-Alpes, en 2009, ou celle de Tony Musilin, recherché après le braquage d'un fourgon blindé. Il a aussi à son actif des prises impressionnantes dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants, priorité absolue de la police française. Mais ce n'est pas nouveau : qui dit bon flic, dit bons indics. La proximité avec le milieu des escrocs est essentielle pour pouvoir mieux les comprendre, et avoir les bonnes informations. « Toutes les polices dans le monde entier fonctionnent comme ça, on n'a pas le choix ; et encore, la France est à la traîne, parce qu'on manque de budget pour rémunérer les indics » explique un officier de police. C'est justement pour cette raison que le commissaire a visiblement dévié du droit chemin.

Pour rémunérer les indics, et surtout dans la lutte contre les stupéfiants, la police a tendance à payer en nature. C'est à dire, avec les « prises » qu'ils font sur le terrain, comme la résine de cannabis ou la cocaïne. Un petit jeu qui s'avère dangereux. Parmi la dizaine de chefs d'accusation dont a hérité le commissaire Neyret, on lui reproche notamment le recel de cannabis. Une pratique courante, qui pourrait donner lieu à des poursuites dans tous les grands services de police judiciaire. Mais il y a plus grave.

## **Des fiches de police destinées aux escrocs du carbone**

La proximité du commissaire avec un milieu proche du grand banditisme, et des soupçons d'enrichissement personnels pèsent sur lui, si l'on en croit les écoutes téléphoniques pratiquées par l'IGS. Pour obtenir des infos sur un réseau de drogue, il serait visiblement devenu un peu trop proche d'un circuit concurrent, qui a cru et embelli avec l'argent du CO<sub>2</sub>. Là encore, la fraude à la TVA sur le marché du CO<sub>2</sub> a eu des effets dévastateurs sur le fonctionnement normal de l'administration.

Le parcours exemplaire du commissaire aurait en effet déraillé à partir du moment où l'argent de la fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub> a décuplé les moyens financiers de ses contacts, qui ont commencé à lui proposer des services voire de l'argent en échange d'informations. Avant que leurs millions n'inondent le pays, et permettent aux corrupteurs présumés de Neyret de lui prêter des voitures de luxe, de l'inviter dans des voyages en Afrique voire de le rémunérer en liquide via des comptes ouverts à l'étranger, le

commissaire était de fait incorruptible. Par l'intermédiaire de l'un d'eux, dont il était proche, il aurait en revanche transmis ou vendu des informations confidentielles à la plupart des gros fraudeurs à la TVA sur le CO<sub>2</sub>, souvent réfugiés à l'étranger, si l'on en croit les listes de requêtes réalisées auprès du fichier STIC. En plus de cette fraude, ces clients présumés ont parfois commis des escroqueries de grande envergure. Car l'argent du CO<sub>2</sub> n'est pas très propre. Certains escrocs ont recyclé l'argent de la drogue dans le CO<sub>2</sub> ; d'autres ont au contraire réinvesti les millions d'euros issus de cette fraude dans des cargaisons de cocaïne.

Le commissaire est soupçonné par les enquêteurs d'avoir transmis, ou vendu, des informations sur une tripotée de voyous, dont à Yann. Il avait pour cela recours à ses contacts, mais aussi aux fichiers de la police : le STIC, ou Système de traitement des infractions constatées, qui recense toutes les personnes concernées par des mises en examen, garde à vue ou simple audition dans le cadre d'une enquête. Mais aussi aux recherches d'Interpol, l'organisation internationale des polices, installée sur les bords du Rhône à Lyon.

Yann est recherché par la police allemande à la fois pour une histoire de drogue et pour les fraudes sur le carbone. Pénalement plus grave, les poursuites pour trafic international de stupéfiants ont dans ces cas-là la priorité. Mais les deux escroqueries sont interdépendantes : sans les fonds de la cocaïne, Yann n'aurait pas commis autant d'arnaques sur le carbone, et sans l'argent du CO<sub>2</sub>, il ne se serait sans doute pas lancé dans l'importation de 110 kilos de cocaïne de la Colombie jusqu'à Neuilly en passant par les Antilles françaises.

La saisie record de cocaïne représente un fait divers marquant, d'autant qu'il se déroule à Neuilly, et de surcroît dans l'appartement d'une princesse saoudienne. Mais l'épisode n'est qu'une goutte d'eau dans les conséquences potentiellement dévastatrices du recyclage de l'argent du CO<sub>2</sub>. À l'échelle de la fraude à la TVA et des 10 à 20 milliards détournés des caisses de l'État à cette occasion, les 110 kilos de cocaïne représentent un épiphénomène. Soit quelques millions d'euros à l'achat en Colombie, 4 millions d'euros à la vente sur le marché de gros en Europe, et 7 à 8 millions d'euros au détail pour un gramme de coke qui se vend entre 60 et 80 euros. Alors que les plus petits cas de fraude sur le CO<sub>2</sub> portent au moins sur une dizaine de millions d'euros. Et pour plusieurs centaines de millions, pour les plus gros. Car Yann n'est pas le seul escroc en cavale à avoir bénéficié des informations privilégiées du commissaire. Des profils d'une envergure nettement plus importante en ont aussi profité.

## **Des mafieux qui ne manquent pas de connexions**

L'un d'eux, un français réfugié en Israël, se dissimule derrière pas moins de trois identités différentes, et se fait surnommer entre autres : « le Maigrichon »... Or le commissaire Neyret aurait réclamé des informations sur deux de ses identités. Histoire de savoir, et de transmettre, où en étaient les enquêtes sur son compte. Et elles sont nombreuses : l'homme aux multiples identités est recherché par le FBI, Interpol, la Belgique...

Mais c'est la fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub> qui l'a visiblement révélé en tant qu'escroc d'envergure internationale. « Le Maigrichon ? Sur le carbone, c'est lui le plus gros ! » rigole un connaisseur. L'homme se targue d'avoir gagné plus d'un milliard d'euros, dont l'essentiel durant la fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub>. Il a d'ailleurs organisé un raout pour fêter ça, invitant les Black Eyed Peas, un groupe de pop très apprécié en Israël, à se produire à cette occasion dans sa boîte de nuit, à Tel-Aviv. Esbroufe, ou vrai milliard ? Le Maigrichon a certainement accumulé beaucoup d'argent.

À la tête d'une boîte branchée non loin de la mer, cet homme d'affaires un peu particulier est très proche des Russo-Israéliens, qu'il accueille en priorité dans son établissement trash, où des filles se trémoussent tous les soirs en petite tenue sur le bar. Il ne se déplace qu'avec plusieurs gardes du corps, et

a été au centre d'une rixe dans laquelle l'un d'entre eux est décédé en 2010. Dans des conditions obscures, qui alimentent la rancœur des locaux envers l'établissement, dont l'entrée leur est le plus souvent refusée. Parmi les clients de la boîte de nuit, où trônent des références à la France – par exemple un portrait de Coluche –, on retrouve surtout des Russes, et d'autres étrangers.

Argent, pouvoir, réussite sociale : le Maigrichon est devenu une sorte de légende parmi les petits escrocs à la TVA, qu'il a dépassés depuis bien longtemps. Il disposerait de yachts à Marbella, d'un hélicoptère, de jets privés bien sûr, et de gardes armés jusqu'aux dents. Comme en France, où il avait ses entrées dans la police, il a aussi des contacts hauts placés en Israël, comme certains oligarques russes. Ainsi, la boîte de nuit du Maigrichon est assidûment fréquentée par l'un d'eux, Michael Tchernoy, également appelé Cherney. Un homme qui a fait fortune après la chute de l'URSS, notamment dans le secteur de l'aluminium, en tant que courtier en métaux. Il avait aussi participé à la fusion des fonderies qui ont formé RusAl, désormais numéro un mondial de l'aluminium. Réfugié en Israël depuis 1994, il est connu pour son combat juridique visant à obtenir la participation de 20 % qu'il estime avoir dans RusAl, actuellement aux mains d'un autre oligarque russe, Oleg Deripaska. Proche de l'ancien ministre des affaires étrangères israélien d'extrême droite, Avigdor Liberman, Tchernoy est sous le coup d'un mandat d'arrêt international émis par Interpol pour une affaire de blanchiment en Espagne. En Israël, il aurait selon le quotidien Haaretz transféré des sommes d'argent importantes au ministre des Affaires Etrangères, en échange de menus services comme l'obtention d'un passeport. Il est directement impliqué dans l'enquête en cours depuis cinq ans à l'encontre du ministre populiste, qui défend souvent les intérêts de la communauté russe.

Comme Michael Tchernoy ou le Maigrichon avant eux, certains Français qui ont utilisé la « loi du retour » pour acquérir la nationalité israélienne ces dernières années semblent avoir atterri sur la Terre Promise, pour des raisons plus judiciaires que religieuses. C'est le cas d'un certain nombre de Marseillais qui ont investi le quartier de Herzlyia, en bord de mer à côté de Tel-Aviv<sup>1</sup>.

## **Les corrupteurs du commissaire carbureraient au carbone**

Certains sont au contraire restés en France. C'est le cas de Sébastien. Principal lien entre les fraudeurs à la TVA et Michel Neyret, c'est lui qui transmettait les informations avec l'aide de son cousin, plus vieux et également proche du policier.

Les deux hommes ont été arrêtés en même temps que Neyret, pour corruption active. Depuis octobre 2011, le jeune Sébastien, âgé de 37 ans est considéré par les flics comme l'ennemi public numéro un. On le change de prison toutes les trois semaines, dans des convois armés. La police craint son évasion. Pourtant, son profil judiciaire est au premier coup œil plutôt maigre. Officiellement, il n'a eu dans sa vie qu'une condamnation d'un an de prison pour fraude fiscale. Par l'opération du Saint-Esprit, ou plutôt de son ami commissaire, son casier judiciaire était pourtant vierge lorsqu'il a été appréhendé par la police. En plus d'avoir trempé dans des affaires de drogue, et d'avoir joué l'intermédiaire entre les escrocs en cavale et le commissaire, l'homme serait aussi impliqué dans la fraude à la TVA sur le marché du CO<sub>2</sub>, pour un montant de 50 millions d'euros.

Une fraude qui était dans la continuité de ses précédentes escroqueries. Il aurait été à la tête de deux sociétés lyonnaises qui ont fondu sur le marché du CO<sub>2</sub>, et qui font aujourd'hui l'objet de deux informations judiciaires ouvertes par le Parquet de Lyon. L'une d'elles, installée en plein cœur de la ville, rue de Créqui, affichait une activité étonnante au milieu de l'agglomération : la production et le commerce de gros d'électricité. La justice peinait à le coincer pour ces faits d'armes. Elle y est parvenue au printemps 2012, et a émis un mandat de dépôt à son égard, si bien que le jeune homme est resté détenu alors que les autres acteurs de l'affaire Neyret étaient libérés en juin de la même année. Tombeur, beau gosse, richissime à 34 ans, il habitait à Lyon et louait une maison à 12 000 euros par mois, à la Roquette-

sur-Siagne, à 10 kilomètres de Cannes, tout en allant fréquemment en Israël. Où un certain nombre de fraudeurs comptaient sur lui, ce qui explique que la police se méfie de lui. En prison, il a continué à alimenter son compte Facebook, où il était surtout lié à des femmes. Pour l'heure, ses avocats prétendent qu'il a fait fortune en vendant des poupées habillées de djellabas dans le monde arabe. S'il semble bien à l'origine du projet, la construction de sa fortune sur ces poupées intégristes semble plutôt douteuse. Selon son ami Raphaël, il a une très bonne connaissance des matières premières, notamment du pétrole, qui lui aurait permis de faire des opérations avec de gros producteurs, dont l'Indonésie. Dans des conditions qui restent mystérieuses. C'est aussi en Indonésie que des comptes en banque auraient été ouverts au profit du commissaire corrompu. Des opérations qui auraient été facilitées par un autre lyonnais travaillant dans une banque à Singapour.

En plus d'une société de location de voitures de luxe, destinées à faire du blanchiment, Sébastien partageait aussi un yacht avec Raphaël : le 26, un bateau à moteur de 23 mètres de marque Leopard. Un véhicule « un peu fatigué » selon un proche, qui a néanmoins été saisi par la justice. Le bateau était immatriculé au nom d'une société installée à Jersey, qui dissimule volontiers les noms des actionnaires. Réclamé par Sébastien alors que Raphaël était sous les verrous, le bien ne lui a pas été rendu. C'est même l'une des rares saisies de l'État qui devrait lui permettre de récupérer quelques deniers – environ 400 000 euros théoriquement.

En plus du bateau et des voitures, Sébastien partageait avec Raphaël la même passion pour un restaurant caché du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avenue Niel. Il était utilisé comme base arrière de leurs différents trafics : l'argent destiné à être blanchi passait par là. Après quelques mois de fermeture, le restaurant a rouvert. Il appartient à une femme d'affaires, Charlotte, qui était aussi la « nourrice » dans leurs opérations. Dans le milieu de stupéfiants, la *nourrice* est la personne qui conserve soit la drogue, soit l'argent soit les armes chez elle. En l'occurrence, c'était au sous-sol du restaurant ; et ce sont surtout les liquidités qui atterrisaient là avant d'être blanchies. Après quelques mois de prison, elle est parvenue à sortir, sans payer la totalité de sa caution. Plus étonnant, elle a aussi rouvert son restaurant, haut lieu de rencontre des « mecs du CO<sub>2</sub> », alors que l'interdiction de gestion est souvent la première mesure prise par les juges. Un mystère qui est loin d'être isolé.

Les difficultés de la justice ne tiennent pas seulement à l'aspect technique de la fraude à la TVA sur le carbone. Le transfert de richesse entraîné par l'arnaque du siècle a effectivement rendu les fraudeurs « Invulnérables » – comme le nom d'une société qui faisait tourner des quotas, au Danemark.

Les moyens financiers quasiment illimités des fraudeurs pèsent lourd sur le fonctionnement de la justice. Autour des rares fraudeurs identifiés et mis en cause en France, les dysfonctionnements se sont accumulés. Frédéric et Raphaël ont à la fois fait la nouba en prison et continué la fraude, à distance. Le numéro trois de la police judiciaire parisienne, proche de Frédéric à qui il aurait offert un téléphone portable, s'est retrouvé rétrogradé pour des raisons encore obscures. Les proches de Raphaël ont été prévenus des perquisitions, et lui-même est sorti de prison sur une erreur de procédure très étrange, qui s'est produite à l'intérieur de la prison où il se trouvait-ce qui est rarissime.

L'affaire Neyret est toutefois le point culminant de la corruption engendrée par les millions dispersés dans la nature. Les services de police de Paris et de Marseille ne seraient pas indemnes de complicité interne. Certains milieux ont toujours un accès privilégié aux informations, alors que le filon lyonnais n'est plus.

Parmi les mystères de la fraude à la TVA, des scellés disparaissent régulièrement. Ainsi, dans une affaire ancienne de téléphones portables à laquelle était mêlé Frédéric, des documents majeurs ont brûlé. Dans l'affaire Ethan, qui concerne Raphaël, certains scellés, comprenant des chèques et des listes de clients, ont aussi disparu comme par enchantement.

---

<sup>1</sup> GUILLEDOUX (Fred), « Arnaque au CO<sub>2</sub>. La vie dorée des Marseillais réfugiés en Israël », *La Provence*, 4 janvier 2012. Article disponible en ligne : <http://www.laprovence.com/article/marseille/arnaque-au-co2-la-vie-doree-des-marseillais-refugies-en-israel>.

# Chapitre dix

## Quand les milliards disparus font aussi des victimes

### La banquière, l'escroc et les huitres de Bouzigues

Soleil, décalage horaire, champagne... en ce début de soirée sur la terrasse d'un hôtel à Miami, Caroline se rend bien compte que le cocktail est un peu trop raide pour elle. Arrivée le matin même du sud de la France pour le mariage de son cousin, elle n'a pas arrêté de courir de la journée, entre le coiffeur, la manucure, la balade dans la ville... Un investissement nécessaire. Pas question de jurer au sein de ce mariage *show-off*, où la communauté française de Miami brille de tous ses feux, et de tous ses fards. Même si après sa troisième coupe de champagne, la fatigue commence à lui brouiller la vue et l'ouïe. Elle entend à peine ce petit homme rondouillard qui s'approche d'elle en articulant visiblement des paroles à son intention. Elle se ressaisit.

– Pardon, vous disiez ? lui demande-t-elle avec son petit accent méridional.

– Je voulais juste vous complimenter sur votre robe bleue... elle vous va à ravir « assure le vieux libidineux.

– Oh, merci, c'est gentil... vous tombez à point, j'étais sur le point de m'effondrer de fatigue, vous ne voulez pas qu'on s'assoie deux minutes ? propose-t-elle. Ses orteils cisailés dans des stilettos la traînent difficilement vers une chaise bienvenue, à deux pas. L'homme la suit, et se présente.

– Je m'appelle Marcel, et vous ?

– Moi c'est Caroline... désolée, je viens d'arriver de France, je me sens un peu décalée...

– Ah ! ne vous inquiétez pas, d'ici 10 minutes, ce sera passé ! Alors il paraît que vous travaillez dans une banque ?

– Qui vous a dit ça ? Ma cousine ? Mais oui, c'est vrai, je m'occupe d'une petite agence bancaire vers Béziers.

– Drôlement intéressant dites donc... vous êtes directrice de l'agence ?

Marcel a les yeux qui brillent. Il ne cache pas son admiration et son intérêt pour ce « beau métier », à la surprise de Caroline. D'habitude, les gens trouvent ça plutôt ennuyeux. Lui commence à multiplier les questions. Elle raconte, ses études de commerce, les différentes agences où elle a travaillé, et enfin la dernière, dans une bourgade mignonne perchée sur une colline, pas loin de la mer.

Marcel a l'air fasciné.

– C'est exactement le Sud dont je rêve, il faudra m'inviter un jour !

Caroline n'y croit pas. Ce vieux replet doit bien avoir 20 ans de plus qu'elle, et il lui fait du gringue ! C'est gonflé. En même temps, elle doit bien reconnaître qu'il est très drôle :

– Tu as vu le Vieux là, avec ses bajoues ? Regarde la cour qui papillonne autour de lui... tu sais pourquoi ils sont là ?

– Parce qu'il est de la famille de la mariée non, et qu'il est âgé ?

– Mais non ! C'est juste un des hommes les plus riches de France ! Il a des centaines d'appartements ici, à Miami... Alors forcément il a beaucoup d'amis...

Le couple improbable éclate de rire. Ils vont badiner comme ça toute la soirée, dansant jusque tard dans la nuit.

Le lendemain, Marcel la rappelle. Il veut absolument l'emmener boire un verre. Après tout, elle est célibataire, ce sont les vacances : elle ne va pas rester toute seule dans cette ville de dingues. Elle

accepte son invitation dans un grand hôtel, où ils finiront par dîner. Il est moche, certes, mais vraiment drôle et sympa. En plus, il a visiblement beaucoup de moyens. Ses réticences commencent à tomber.

Quelques jours plus tard, elle n'est pas si surprise lorsqu'il la rappelle. Elle est rentrée en France, a retrouvé sa petite ville trop calme. Alors quand il lui propose de la rejoindre quelques semaines plus tard, puisqu'il doit venir à Paris pour affaire de toute façon, elle ne dit pas non. Ça fera de l'animation. Ce n'est pas à Béziers qu'elle risque de rencontrer quelqu'un... au moins, Marcel est un homme d'affaires, qui a réussi. Il a plusieurs sociétés, « du commerce et de l'immobilier », assure-t-il.

Quelques mois plus tard, c'est décidé. Marcel lui a avoué qu'il avait femme et enfants, et pourtant il a tout quitté. Il lui propose de s'installer avec elle. Tout va très vite, mais Caroline le trouve toujours aussi drôle, et son âge lui donne une certaine autorité. Lorsqu'il décide d'acheter une maison avec elle plutôt que d'en louer une, elle se dit qu'il a sûrement raison. Encore faut-il trouver l'argent. Au départ, il lui assure qu'il se débrouillera. Mais au final, c'est elle qui s'arrange pour lui accorder plusieurs prêts immobiliers. Toute seule, elle ne peut pas faire de prêts de plus de 200 000 euros. Pour contourner cette contrainte, elle en accorde... deux dizaines de 200 000 euros. L'argent est viré directement sur des comptes en banque de Marcel aux États-Unis, parce que « là-bas, les comptes sont rémunérés, c'est mieux », lui assure-t-il. Étrange se dit la banquière, puisqu'il faut payer la maison de toute façon. Celle qu'ils ont achetée est à 800 000 euros, non loin de Béziers. C'est un palace.

Marcel commence à avoir des problèmes de trésorerie quelques mois plus tard, suffisamment graves visiblement pour que son humeur devienne changeante. Il a installé une vraie armada informatique au beau milieu du salon, pour gérer ses investissements, dit-il.

– J'ai un super coup à faire, c'est sur le carbone, vraiment un pur plan... mais je n'ai plus un rond à cause de la maison... tu aurais pas des copains qui ont un peu d'argent à placer ?

– Je sais pas... peut-être mes copains de lycée ? J'en connais qui sont ostréiculteurs, sur l'étang de Thau, on n'a qu'à faire une soirée, et on leur en parle...

Caroline lui ouvre son carnet d'adresses. Elle sait que ses amis ostréiculteurs ont un peu de trésorerie, ils sont obligés pour tenir d'une saison à l'autre. Les huîtres, ça ne se vend pas tout le temps. Ça peut les arranger de se faire un peu d'argent. Si elle pouvait les aider en même temps que Marcel ! Et puis ça le mettrait de bonne humeur. Elle voit bien qu'il est un peu stressé. Il se lève la nuit pour aller pianoter sur son ordinateur. Il a aussi un téléphone satellitaire, un énorme truc dont il se sert rarement, pour passer des coups de fil sans qu'elle entende. Elle se demande bien pourquoi.

Elle organise la soirée, il y a une vingtaine de personnes, le rosé coule à flot. Marcel leur explique le potentiel du marché du carbone.

– C'est le marché le plus rentable du monde... vous me donnez 5 000 euros, et je vous en rends 7 000 dans deux mois ! Vous allez voir, c'est une affaire en or !

Ils vont être une petite dizaine à signer et mettre quelques billes dans le carbone. Leur amie est banquière, elle sait forcément ce qu'elle fait. Et son compagnon, aussi visiblement. La preuve, il est blindé d'argent, vu la maison qu'ils ont pu se payer.

De fait, côté carbone, Marcel sait de quoi il parle. Son neveu Frédéric est à la tête de plusieurs sociétés qui font tourner les quotas. Juridiquement, la principale structure enregistrée au Luxembourg est même... à son nom.

Pas étonnant qu'il en demande toujours plus, à sa banquière. Il est chef d'entreprise, certes ; mais ses entreprises ont souvent un petit problème avec la légalité. Comme il a d'autres opérations immobilières en cours, aux États-Unis, il sollicite de nouveau Caroline. D'autres prêts immobiliers, ainsi que des virements étranges, vont être effectués à son bénéfice. Un peu trop. A sa banque, des signaux d'alerte commencent à pointer vers la jeune cadre. Elle est bientôt mise à pied puis licenciée. La banque fait ses comptes : des prêts suspects ont été accordés pour un montant de 4 millions d'euros. L'argent est aux

États-Unis. La banque finit par porter plainte pour détournement au tribunal de Béziers.

Caroline tombe de haut. Elle savait que ces opérations étaient limitées, mais elle pensait que Marcel pourrait de toute façon rembourser rapidement. Ce n'est pas le cas, lui annonce-t-il. C'est là qu'elle commence à s'interroger davantage sur Marcel. Que fait-il exactement ? Elle n'arrive pas à percer le mystère. Quelques jours plus tard, pourtant, elle reprend espoir. Marcel est à Paris pour affaire, c'est son anniversaire d'ailleurs. Elle a une bonne nouvelle à lui annoncer et l'appelle. Elle est enceinte ! Pour Marcel, qui traîne ce jour-là avec son neveu Frédéric, c'est la panique. Il réagit mal, pour le moins. « Sale p..., qu'est-ce que c'est que ces histoires... ça va pas NON ? Je vais pas avoir encore un enfant à mon âge ! Je te quitte, c'est fini, c'est n'importe quoi. » Caroline s'effondre. Elle est enceinte et elle n'a plus de boulot à cause de cet homme qui lui a fait détourner des millions d'euros. Elle sait qu'elle va bientôt être mise en examen. Pour couronner le tout, sa famille et ses amis ont été complices de l'affaire. Certains sont mis en cause par la justice. Les autres ont perdu de l'argent. Le rêve américain est fini.

Caroline a fait face. Elle a eu une petite fille, qu'elle élève toute seule. Elle a ouvert une pizzeria, pour se refaire, en bord de mer. Sa famille fait bloc. Ses amis continuent d'élever leurs huîtres ; ils ont perdu tout l'argent qu'ils avaient confié à Marcel. Pour certains, la situation a été difficile à gérer. Pour couronner le tout, Caroline est poursuivie par la justice. Elle est aussi régulièrement menacée, et sait que son portable est sur écoute. Mais pas par la police. Par qui ? Elle ne doit pas parler. Elle ne veut plus parler.

## **Les hommes de paille, victimes collatérales**

Caroline est loin d'être la seule victime directe de la fraude, même si son cas est spécifique. Les victimes les plus courantes de l'escroquerie sont les hommes de paille. Ceux vers qui la justice se tourne aujourd'hui pour répondre des pertes colossales infligées aux États européens. En France, les hommes de paille sont vite identifiés comme tels – on les interroge, on n'en tire par grand-chose, et après un mois de prison ils ne sont plus inquiétés. Deux retraités ont ainsi été longuement interrogés par la police marseillaise, à propos de la fraude la plus importante en France. Trois frères turcs ont aussi été mis en examen et interrogés dans la procédure Innovative Trading, qui renvoie à une structure internationale et protéiforme dans lesquelles les mafias siciliennes et pakistanaises ont investi ensemble. Mais globalement, les hommes de paille français sont souvent laissés tranquilles : ils n'ont pas inventé la fraude et en ont rarement tiré de grands bénéfices. Mais tous les droits ne considèrent pas les hommes de paille de la même façon. L'Allemagne n'hésite pas à les condamner.

C'est ce dont a été victime Claude B., l'homme de paille de Yann. En petite forme et fragile psychologiquement, ce retraité français de 65 ans avait été envoyé à Hong Kong, en Allemagne et en Espagne durant la fraude, afin d'ouvrir des comptes en banque. Il avait aussi ouvert des sociétés qui portaient son nom. Ce qui est une preuve d'innocence en soi : un escroc ne donnerait pas autant d'indications sur sa propre identité. Recherché par l'Allemagne, où il devait être extradé depuis Bagnères-de-Bigorre dans le sud-ouest de la France, il prend la fuite début 2010 et retrouve Yann, également en cavale, à Milan, en Italie. C'est là que les policiers le cueilleront, sur des informations visiblement données par son... « employeur ». Lequel s'enfuit, et laisse le retraité porter le chapeau. Il fera 18 mois de prison à Francfort, pendant que celui qui le manipulait, Yann, également impliqué dans le trafic de 110 kilos de cocaïne retrouvés à Neuilly, parcourt la planète, plein aux as. Tout en payant l'avocat allemand du retraité.

Et il y a plus grave. En France, la brigade criminelle s'interroge toujours sur quatre meurtres et un enlèvement qui seraient en lien avec la fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub>.

## **Des règlements de comptes en série**

Le premier intervient au plein cœur de la fraude. Serge Lepage est sorti de prison sur une faute de procédure, en novembre 2008. Il a un lourd passé : considéré comme l'héritier du gang de la banlieue sud dont son père, Michel Lepage, était un des piliers, il était tombé pour un énième braquage. Celui d'une boutique de fourrures, à Cannes, effectuée à main armée. À peine sorti de prison, il aurait renoué avec ses anciennes connaissances, dont un certain Azoug Amar, qui était son bras droit selon des sources proches de l'enquête. Pour ces durs, rompus aux techniques du grand banditisme, la fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub> est un mystère, mais un mystère plutôt fâcheux. Il est en train de déplacer les lignes de partage du crime. De nouveaux caïds apparaissent à tous les coins de rue, aux tables de poker, dans les boîtes branchées. Et ce n'est plus eux. Pour tenter de rattraper le train en marche, reste une solution : participer. Les mecs de la « tèv » ont de beaux circuits, mais un coup de main ne leur ferait pas de mal. Lepage aurait proposé ses services pour blanchir les fruits de la fraude, en ressortant du cash hors de France pour le déposer sur des comptes sûrs. Il se serait sucré au passage. Un peu trop. La collaboration tourne au racket. Certains de leurs partenaires à l'Est, auraient vu rouge. Un soir de février 2009, alors qu'il vient de couper le moteur de son véhicule juste devant chez lui en banlieue sud, Serge Lepage est tué par plusieurs balles. Trois hommes l'attendaient, embusqués dans son jardin. Ils disparaissent alors pour toujours. On ne retrouve aucune douille, aucun début d'indice susceptible d'apporter une piste. Un travail de pro. Qui laisse les enquêteurs dans le brouillard. La signature de l'homicide n'est pas celle de fraudeurs à la TVA, mais plutôt le signe de leurs relations avec le grand banditisme. Certains penchent pour la piste géorgienne, dont les représentants de la mafia sont bien implantés en France. Certains fraudeurs étant en relation avec des oligarques géorgiens, il semble probable qu'ils aient investi dans le CO<sub>2</sub> en France ; ils pourraient être intervenus avec leurs équipes de « terrain » pour défendre leurs intérêts.

Ce scénario de meurtre ultra prémédité se répète un an plus tard alors qu'un proche de Serge Lepage, un certain Azoug Amar, entre dans une brasserie de la porte de Vincennes. Il est alors en contact régulier avec les « mecs du CO<sub>2</sub> », et porte sur lui des documents relatifs au carbone. Arrivent trois hommes habillés en policier, avec un brassard au bras. Une combine connue du milieu : parce qu'on hésite toujours un peu plus à tirer sur un policier, les meurtriers ainsi déguisés préviennent théoriquement le risque de recevoir une balle. Les trois hommes tirent sur leur cible et repartent en moins d'une minute au volant d'une camionnette volée, que l'on retrouvera quelques jours plus tard, brûlée. Encore un sans faute pour les tueurs : les policiers n'ont aucune piste. La victime était bien connue des services de police. Elle se savait menacée, et avait même fait part de ses craintes aux forces de l'ordre... tout en indiquant quatre pistes différentes de revanche potentielle. Un peu trop du goût des enquêteurs pour en trouver une sérieuse. Selon l'un de ses proches, Azoug Amar, « un brave garçon au départ, religieux et tout », avait commencé à sérieusement dévier. « Il se prenait pour un caïd, alors qu'il ne l'était pas, il n'avait même pas d'homme de main. Quand on allait au tennis, il revenait en short et T-Shirt, même pas armé, c'est pas ce qu'aurait fait un vrai caïd ! », assure-t-il. Fort d'un certain nombre d'appuis dans le banditisme, il aurait tenté de racketter des fraudeurs « à la Tev ». Au cours d'un meeting qui avait lieu dans la rue, à deux pas des Champs-Élysées, le ton serait notamment monté entre lui et Samy Souied, celui qu'on appelait le caïd des hippodromes... Mais ses ennemis potentiels étaient nombreux, trop pour qu'un réel mobile apparaisse vraiment plus solide que les autres. Il aurait aussi fait chanter d'autres fraudeurs pour des histoires anciennes de téléphonie mobile.

Lorsque Samy Souied est à son tour tué, Porte Maillot, quelques mois plus tard, les enquêteurs tentent de trouver un lien entre les deux meurtres. On parle d'un « match-retour » : une vengeance des proches d'Azoug Amar à l'égard de celui qui aurait commandité son meurtre. Une hypothèse qui ne colle pas forcément avec le profil d'Amar Les Yeux Bleus, dont les ex-collaborateurs proches n'ont eu de cesse, après sa mort, de récupérer l'argent dispersé dans diverses arnaques, plutôt que de vouloir le venger. Le meurtre de Samy Souied, effectué par un tireur brusquement arrivé sur la scène du crime en scooter, reste

lui aussi un mystère. Arrivé le matin même d'Israël, le jeune homme allait y repartir le soir. Il avait entre temps confié de l'argent à un de ses contacts, qui serait aussi impliqué dans la fraude. Un homme dont le beau-père sera assassiné à son tour.

Mi-2011, c'est dans le cadre feutré de la Villa Madrid, une résidence huppée pour millionnaires avides de sécurité, que le corps de Claude Dray, un homme d'affaires de 76 ans, est retrouvé un matin par son majordome, dans sa chambre. Cette fois, le crime est encore plus mystérieux. Il s'est déroulé sans la moindre effraction, alors que la maison est ultra sécurisée. Il faut à la fois une clé et un code pour y pénétrer. Seuls des membres de sa famille avaient les deux. Et vu l'heure du crime, 22 heures selon les médecins légistes, la victime n'a pu ouvrir qu'à un proche. La police commence donc à interroger ses connaissances. Ses quatre filles, leurs maris, les amis, les gens avec lesquels il travaillait. Aucun suspect ne ressort du lot. À moins que le businessman n'ait ouvert à quelqu'un, mais dans tous les cas, seul un proche a pu entrer sans effraction. « C'est d'autant plus surprenant que l'homme avait des habitudes très précises : il rejoignait son bureau tous les jours à la même heure, puis revenait déjeuner chez lui, à heures fixes également. Pourquoi l'avoir tué chez lui ? », constate un proche. L'arme du crime, un vieux pistolet pas très High Tech, un 7,65 mm, ne porte pas vraiment de signature. Une rumeur glaçante plane autour de ce meurtre. Celle d'un racket auquel la victime aurait refusé de participer, menaçant plutôt que d'expliquer les vrais enjeux de la fraude aux services de police. « C'est soit le Vieux, soit toute la famille », auraient alors menacé les racketteurs, que certains identifient comme des mafieux Russes.

La fortune de l'homme, richissime, avait de quoi faire des envieux. Il détenait plusieurs 4 étoiles, dont un hôtel Art Déco à Miami Beach, le National, et un autre, le Pearl, à Jérusalem. Mais aussi un patrimoine immobilier immense à Miami, où il régnait en maître au sein de la communauté française juive qui l'appréciait pour sa générosité. Il avait ainsi racheté un appartement à une restauratrice française qui souhaitait quitter les États-Unis. Celle-là même qui a été mise en cause dans l'affaire Neyret, dont le restaurant parisien du XVII<sup>e</sup> arrondissement servait de banque à des escrocs.

Mais c'est surtout l'Hôtel de Paris, à Saint-Tropez, qui cristallisait l'intention sur sa société Cidinvest. Un projet immobilier de près de 50 millions de dollars, sur lequel Claude Dray travaillait depuis une dizaine d'années, et qui lui avait causé de gros problèmes juridiques, le titre de propriété lui étant contesté.

Au total, la fortune de la victime fait l'objet de spéculation, certains n'hésitant pas à la chiffrer à plus de 2 milliards d'euros. À la tête de plusieurs business successifs, comme une chaîne de parfums, Patchouli, puis des hôtels à Paris, Miami ou Saint-Tropez, l'homme avait une réputation de dur et de sérieux en affaires. Il était notamment lié, avec l'un de ses gendres, à la gérance de nombreuses sociétés, auxquelles Tracfin s'était intéressé il y a une dizaine d'années. Deux de ses gendres sont des habitués des marchés financiers – plutôt côté actions. Ils avaient d'ailleurs été inquiétés par l'Autorité des Marchés Financiers, pour une affaire de délit d'initiés qui s'était déroulée au Danemark. Une affaire rondement menée, dans laquelle l'autorité de régulation s'était finalement déclarée incompétente : si les ordres d'achat avaient toutes les caractéristiques du délit d'initiés, puisqu'ils avaient été passés quelques heures avant l'annonce d'une OPA et pour des montants énormes, ils n'avaient pas été passés depuis le territoire français. L'AMF s'était donc déclarée incompétente sur le sujet, et les deux *traders* n'avaient pas été condamnés, tout en ayant empoché quelques dizaines de millions d'euros dans l'opération. C'est d'ailleurs pour cet apport en cash que l'un des deux aurait été sollicité dans la fraude à la TVA sur le carbone. Entendu dans plusieurs enquêtes, et souvent pointé du doigt par d'autres fraudeurs, un des gendres s'adonne depuis au poker. Il n'est mis en cause dans aucun dossier « carbone ».

En plus des meurtres, les policiers s'interrogent aussi sur un enlèvement intervenu à l'automne 2010. Un homme, qui travaillait dans une boutique de téléphonie mobile, a été enlevé et séquestré durant 48 heures. Il était juif, ses geôliers d'origine africaine ; un scénario qui rappelle l'épisode sordide du gang

des barbares, durant lequel un jeune homme avait été enlevé puis torturé à mort. Toutefois, la police a cette fois retrouvé rapidement la personne enlevée, qui s'en est sortie indemne ; et c'est surtout son frère qui était visé par le saucissonnage. Il aurait monté plusieurs sociétés bidon sur le carbone et l'électricité, en France puis en Bulgarie. Réfugié en Israël, où il travaille désormais pour une petite société de gestion, il nie toute implication dans la fraude. Ses groupes d'intérêt sur le site professionnel LinkedIn témoignent d'ailleurs pour lui. Le groupe « blanchiment » n'existant pas, il a choisi fiscalité internationale ou « *offshoring* », yachts en Méditerranée et à Miami, et le commerce de diamant... Des sujets qui brosent un portrait-robot relativement fidèle à ce que les enquêteurs savent de lui : il aurait dérobé plus de 150 millions d'euros au fisc. Avant d'escroquer des entreprises bulgares en partant avec leurs quotas. Il aurait aussi escroqué son associé en affaires, qui pourrait avoir été responsable de l'enlèvement. Resté en France, l'homme a été incarcéré pour ce motif, qui ne convainc toutefois pas totalement les enquêteurs. Lesquels soupçonnent une demande de rançon plus classique à destination de sa famille, largement impliquée dans la fraude. Sa sœur était aussi liée à l'un des fraudeurs à la TVA lyonnais.

L'intrusion de la violence dans la fraude montre de façon encore plus criante les difficultés de la justice à maîtriser ne serait-ce qu'une petite partie des tenants et aboutissants de la grande criminalité financière. Et met en avant l'inadaptation de la répression. En France actuellement, un vol avec violence, ne serait-ce que de quelques centaines d'euros dans un supermarché, fait encourir au criminel une peine de 15 ans de prison. En revanche, le vol de milliards dans les caisses de l'État reste impuni – parce que la justice n'arrive pas à mettre la main sur les escrocs, ou expose, au pire, à 5 ans de prison. La peine maximale pour une escroquerie en bande organisée est de 10 ans – elle est rarement retenue.

# Chapitre onze

## La fraude migre vers les télécoms

### Mêmes fraudeurs, nouveau support

C'est un bruit de fond récurrent à Paris. Après le carbone, l'électricité en Europe Centrale, les fraudeurs à la TVA seraient maintenant branchés sur les minutes téléphoniques. Une rumeur comme une autre. Qui se fait plus concrète un matin de l'hiver 2012, dans une brasserie huppée de l'avenue Henri Martin, dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement. C'est un fraudeur présumé qui parle. Il a insisté, lui aussi, pour s'installer face à l'entrée. « Le carbone, c'est fini, il faut regarder les télécoms... il y a des mecs qui ont lancé une place de marché juste pour faire de la fraude. Elle s'appelle londontelecomexchange.com. Sur le site, ils disent qu'ils traitent des minutes de télécom comme des matières premières, ils parlent de "*commodities*". C'est un nom de code pour dire qu'on peut faire de la TVA. » Vraiment ? Il faut voir. Le site Internet propose effectivement une plate-forme d'échanges de capacités téléphoniques de Voix sur Internet Protocol, et garantit des transactions « totalement anonymes » ainsi qu'un service de paiement intégré. Tout se passe exclusivement en ligne « avec un login et un mot de passe » affiche le site, sans proposer de numéro de téléphone d'ailleurs – un comble pour une plateforme de télécoms !

Aucun nom de client ou même de fondateur n'apparaît. Il est ouvert, comme le marché du carbone, à tous les vents. Particuliers et entreprises peuvent s'y inscrire. Les télécoms ne sont pas des biens, mais des services ; le régime de TVA est donc différent, c'est toujours l'acheteur de services qui la règle, et non pas le vendeur. Comment la fraude est-elle possible ? Tout simplement en allant un peu plus loin par rapport à la fraude sur le carbone où l'acheteur achetait en Europe hors taxe. Ici, l'acheteur achète hors taxe en dehors de l'Europe, revend les minutes de téléphonie puis disparaît non sans avoir revendu taxe comprise les minutes qu'il avait achetées.

Alerté, le réseau de spécialistes de la fraude à la TVA se met en marche. Et fouille le sujet de fond en comble. C'est la panique.

« Mais... ils ont créé un nouveau Bluenext ! Avec une plate-forme de paiement intégrée en plus, ils échappent à toutes les réglementations possibles ! C'est très grave », estime immédiatement un chef d'entreprise britannique et expert de la fraude à la TVA. Qui s'inquiète également du lieu de domiciliation de l'entreprise au Royaume-Uni. À Windsor, plus exactement, à l'ouest de Londres. C'est aussi là qu'était installée une autre société qu'il a bien connue : Acumen. Elle était à l'origine de la plus importante fraude à la TVA jamais constatée sur les télécoms. La mafia italienne a découvert les minutes de téléphonie bien avant tout le monde, au début des années deux milles. Deux experts patentés de la fraude à la TVA avaient alors mis en place un schéma complexe de fraude en important hors taxe des minutes de télécommunication des États-Unis, sous prétexte de les vendre sous forme de cartes téléphoniques prépayées. Les cartes n'étaient jamais faites, mais les minutes bien revendues à d'autres sociétés, notamment au Royaume-Uni, et par l'intermédiaire de FastWeb Spa et de Telecom Italia, deux « vrais » opérateurs télécoms. Un schéma de fraude complexe, qui s'explique par l'immatérialité totale des minutes de télécom : elles ne donnent lieu à aucune attestation concrète, aucun passage de douane, aucune régulation. Elles se passent « dans les nuages ».

Rendue publique en 2010 par la police italienne, l'Operazione Phuncards Broker a donné lieu à des dizaines d'arrestations à travers le pays, ainsi qu'à la démission d'un sénateur. Les flux financiers brassés par les quatre micros sociétés à l'origine de la fraude, dont Acumen, sont impressionnants : plus de 2 milliards d'euros en l'espace de quelques mois, pour une fraude à la TVA d'environ 400 millions d'euros au total. « C'est la première fois qu'un service est victime de fraude à la TVA. Il faudrait

distinguer les services consommables immédiatement, comme le restaurant ou les travaux, des services commercialisables. Les régimes de taxes devraient être différents » estime le professeur Ainsworth, qui a tenté d'expliquer le nombre important de fraudes entraînées par la dématérialisation des services. Le même réseau italien avait d'ailleurs démarré la même fraude avec des vidéos pornographiques, avant de passer aux télécoms – plus simple pour la fraude.

Il s'agit a priori de minutes téléphoniques, mais ce pourrait tout aussi bien être des opérations totalement fictives, tant les opérations sont dématérialisées et impossibles à contrôler. C'est l'arnaque parfaite. Interrogée, la société londontelexchange n'a pas donné suite. Selon des sources de police, des Français installés en Israël seraient derrière le projet. Par rapport au carbone, c'est un mécanisme de grande ampleur. Le marché des minutes téléphoniques est nettement plus important, et il est totalement international. Il est possible d'acheter des minutes de téléphonie au Vanuatu, de les revendre en Argentine au travers de cette petite place de marché britannique. Mais le but semble surtout de les revendre dans un pays qui applique la TVA : les minutes sont achetées hors taxe, l'acheteur ne s'acquitte pas dès le départ des droits qu'il doit à l'État, et finit par les vendre taxe comprise dans un des cent cinquante-trois pays dans lesquels la TVA s'applique. Soit l'Europe, mais aussi l'Inde, l'Afrique du Sud : le marché est large. Comme pour le carbone, les candidats à la fraude bénéficient d'un vide juridique total. Aucune autorité n'est compétente pour réglementer les échanges de minutes téléphoniques, surtout si elles sont vendues au Royaume-Uni par une société panaméenne qui achète des minutes de télécoms aux États-Unis – hors taxe –, puis les revend en Nouvelle-Zélande.

## **Une plate-forme qui joue aussi banque de l'ombre**

Le site Internet propose aussi des services de paiement intégrés. Soit un service tout-en-un, qui permet d'assurer transactions et paiement en toute discrétion, sans passer par un service bancaire classique qui s'accompagne de multiples contraintes, et de contrôles réguliers sur les montants des transactions.

Ce type de service, dit « *shadow banking* » s'est développé avec la fraude à la TVA sur le carbone. Il s'agit de structures qui proposent des services bancaires sur Internet, de façon totalement dématérialisée, et au mépris de toutes les règles bancaires classiques. Dans le cadre de la fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub>, et en plus des banques de paradis fiscaux, les fraudeurs ont largement eu recours à ces vraies-fausses banques.

C'était le cas d'une structure installée en Nouvelle-Zélande, First Bancorp Limited, qui promettait sur son site Internet « une solution de paiement en ligne en provenance de Nouvelle-Zélande ». Son site Internet a aujourd'hui disparu, tout comme celui de la plate-forme Swefin, très appréciée des fraudeurs du carbone. La banque virtuelle, qui avait un seul compte auprès d'une banque traditionnelle, et disposait d'un compte de quota sur le registre danois, proposait des services de dépôt et de paiement pour des frais bancaires internationaux ridiculement élevés, mais qui permettaient d'échapper à toute régulation. Toute opération internationale était ainsi facturée 500 euros plutôt que 30 dans les systèmes bancaires traditionnels. Interrogé par les journalistes danois Bo Elkjaer et John Mynderup d'Ekstra Bladet, le directeur de la structure, Anders Garbro, leur a un beau jour expliqué le b-a-ba de son métier<sup>1</sup>. Selon lui, les services que Swefin Online proposait étaient indispensables, « parce que les transferts étaient ultras rapides » ; il reconnaissait que son activité s'apparentait à du « *shadow banking* », une banque de l'ombre. Après la publication de l'article, le site Internet de la banque de l'ombre a définitivement disparu de la surface de la planète...

## **La fraude parfaite**

Selon Richard Ainsworth, toutes les potentialités de la fraude sur les télécoms n'ont pas été envisagées : elle peut donner lieu de façon exponentielle à des opérations de blanchiment mêlées à de la

fraude à la TVA. Les fraudeurs savent que le mécanisme ne durera pas éternellement, mais le temps de la réglementation est très lent. Aucun dol n'est aujourd'hui avéré. Si un faisceau d'indices tend à pointer vers un mécanisme de fraude, rien ne le prouve.

Pour les experts, ce type de risque est suffisamment énorme pour que les États mettent en place un système de lutte efficace. Un simple réseau informatique centralisant toutes les opérations de TVA à l'intérieur de l'Union européenne permettrait par exemple de savoir quelle société a des ardoises de TVA. S'il s'agit de micro sociétés. Cette solution technique, qui s'applique pour d'autres taxes aux États-Unis, n'a guère de succès en Europe. Les États veulent garder jalousement le contrôle de ce qui représente leur première ressource fiscale, et ne sont pas prêts à partager ces informations cruciales. C'est donc une barrière avant tout psychologique qui les empêche de récupérer les 100 milliards d'euros fraudés chaque année sur le total de plus de 800 milliards d'euros qu'ils récoltent. La réforme du régime de la TVA en cours au niveau européen prévoit un certain nombre de changements, dont certains draconiens, pour les business traditionnellement atteints par la fraude. Il risque notamment de rendre le remboursement de la TVA compliqué dans certains cas. Dans *Perfect Storm, Boston University*, Richard Ainsworth explique que les nouvelles contraintes réglementaires et la jurisprudence encadrant désormais la TVA européenne posent les conditions d'une vraie tempête sur les échanges intracommunautaires. Sans vraiment anticiper les fraudes futures<sup>2</sup>.

---

[1](#) ELKJAER (Bo) et MYNDERUP (John), « Anders Garbro : Jeg svindler ikke med CO<sub>2</sub> » (“Anders Garbro : I do not tamper with CO<sub>2</sub>”), *Ekstra Bladet*, 3. décembre 2010.

[2](#) , AINSWORTH (Richard), “Re-directing the EU VAT’S perfect storm”, Boston University School of law, *Public law Research Paper*, n° 12-35, 2 juillet 2012.

# Conclusion

Est-ce parce que les montants se calculent en milliards ? Est-ce parce que la simplicité de l'opération révèle au grand jour que l'État, comme le roi de la fable, est nu face à la criminalité financière ? La fraude à la TVA sur le CO<sub>2</sub> est un sujet qui dérange, dont on ne parle pas. L'omerta est partout. Ni le monde de la finance carbone, que l'épisode de fraude a gravement décrédibilisé, ni celui des marchés financiers, ni les services de l'État ou de la Caisse des Dépôts ne veulent en entendre parler. Encore moins des fraudeurs. Et encore moins du milieu juif. La justice fait ce qu'elle peut, et enrage de son manque de moyens, face à ces fraudeurs richissimes.

Les rares témoins qui sortent de leur mutisme le font sous le sceau du secret, et non sans crainte, par plis anonymes, par conversation sur Skype – pour éviter les écoutes. Comme cet avocat, hors de France, qui craint que sa ligne téléphonique soit espionnée. Non pas par la police de son pays, mais par ses propres clients : des mafieux. La peur n'est pas que du côté des hors la loi, elle est générale. Fraudeurs, enquêteurs, avocats, ils optent pour la même méfiance. Rencontrés dans un café, beaucoup choisissent une place au fond, face aux clients qui entrent : ils craignent un tireur fugace. Il y a eu des morts, des promesses de vengeance planent toujours. Certains témoins préfèrent se terrer dans le mutisme. D'autres au contraire, déballetent tout. Leur Cité a failli, le système est bancal. Des hommes ont volé des milliards, et ne sont pourtant pas inquiétés. Dans le plus gros dossier de fraude français, instruit à Marseille, 380 millions d'euros, soit le budget annuel du Liberia, ont disparu. Le resquilleur, s'il est un jour identifié, ne risquera pas plus de sept ans de prison.

Comment, pourquoi, le monde doit savoir.

L'indignation de la société civile face au scandale tranche avec le désintérêt de la classe politique.

Interrogée sur le sujet en 2010, Christine Lagarde, qui n'était pas encore directrice générale du Fonds Monétaire International, mais simple ministre de l'Économie en France, avait balayé d'une phrase courroucée la question importune. « Mais la fraude a été nettement plus importante au Royaume-Uni ! » s'était-elle exclamée.

Ce qui est vrai sur les montants, sans doute, bien qu'aucun chiffre officiel n'étaye cette hypothèse. Si l'on estime la fraude à plus de 2 milliards au Royaume-Uni, et au même montant en France, auxquels on ajoute les 850 millions d'euros déclarés par l'Allemagne, l'estimation de 2009 faite par Europol, à 5 milliards, devient absurde. L'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne ont également été lourdement touchés par cette fraude ; la Grèce, l'Autriche, la Hongrie et la Pologne aussi dans une moindre mesure. Si quatre pays concentrent à eux seuls 4 milliards de fraudes, il est peu probable que les vingt-cinq autres pays de l'Union européenne n'aient subi qu'un milliard d'euros de pertes dans le même temps. Prudemment, depuis ce communiqué de décembre 2009 que chacun sait désuet, plus personne ne donne de chiffres. À Europol, le dernier date de 2010 : « les enquêtes se poursuivent », assurait-il. Depuis, rien. Une seule source écrite a proposé une nouvelle estimation : entre 8 et 10 milliards d'euros, selon Marius Christian Frunza, ancien salarié de Sagacarbon, désormais chez Schwarzthal Capital. Une vision encore conservatrice selon un autre expert de la fraude, qui l'estime deux fois plus importante, soit 20 milliards d'euros, en incluant les échanges OTC, hors marché : entre deux entreprises.

À Bruxelles, la fraude sur le carbone frôle aussi le sujet tabou. La Commissaire à l'Environnement, Connie Hedegaard, était ministre de l'Environnement au Danemark durant la fraude. C'est donc sous son règne qu'un nombre record d'escrocs a pu accéder au marché du carbone européen, grâce au laxisme du registre danois. Comme Christine Lagarde, Connie Hedegaard n'a pas exactement payé les pots cassés : elle a été promue. Plutôt que d'analyser l'épisode de fraude et d'en tirer un maximum de conclusions pour qu'il ne se répercute pas, notamment en accélérant les réformes nécessaires pour le marché du carbone,

c'est la politique de l'autruche qui a fait mouche à Bruxelles comme partout. En dehors de la DG Environnement, la prise de conscience du problème n'est guère plus rapide. Seuls 16 pays sur 27 disposent aujourd'hui d'un régime de TVA modifié pour éviter la fraude. Après de multiples alertes, la France et les Pays-Bas ont ainsi décidé de modifier les régimes de TVA du gaz et de l'électricité en avril 2012 : pourquoi n'en a-t-il pas été de même dans toute l'Europe puisque le risque existe vraiment, notamment en Europe centrale ?

Les échanges commerciaux intracommunautaires représentent environ 2500 milliards d'euros par an. Un montant sur lequel 862 milliards d'euros de TVA sont collectés en Europe<sup>10</sup>, alors que le montant devrait atteindre 100 milliards d'euros de plus. Le « trou » de TVA représente 12 % du total, et jusqu'à 30 % dans certains pays comme la Bulgarie.

En France, ce sont 10 milliards d'euros par an qui partent dans les poches des fraudeurs.

La ministre de l'Économie française, comme le ministre du Budget de l'époque, Éric Woerth, et le gouvernement dans son ensemble, n'ont jamais été tenus responsables de cette perte nette de 2 milliards d'euros sur le marché du carbone. Ils sont pourtant redevables des failles du mécanisme puisque le système qu'ils dirigeaient s'est fait spolier. Les brèches dans sa sécurité ont été multiples.

Le service de renseignement de Tracfin n'a pas identifié la nature de la fraude, en la qualifiant de blanchiment. À Bercy, la Direction Générale des Entreprises, au sein de la Direction des Impôts, ne s'est pas interrogée sur les centaines de millions d'euros qu'elle remboursait, chaque mois, à un petit acteur de marché émergent, Bluenext. La société est pourtant devenue le premier débiteur de l'État pour la TVA... en seulement quelques mois !

Aucun des témoins de ce casse du siècle ne s'est vu reprocher son immobilisme. Chacun estime avoir rempli son rôle à la lettre dans cette affaire. Aucun directeur des services impliqués n'a été inquiété, encore moins remercié, qu'il s'agisse de la direction de Tracfin ou de celle des impôts, ou encore des cabinets des ministres du Budget ou des Finances. Les deniers perdus appartenaient à la cité, donc à personne. Personne n'a d'ailleurs porté plainte : le Parquet s'est saisi seul des dossiers, sans que l'État pourtant victime du dol, ou qu'une association de contribuable ne s'intéresse au dossier. Pas de victime, donc pas de problème : personne n'a payé le prix des incompétences dont ont fait preuve les services de l'État. À la Caisse des Dépôts, qui est un établissement public, et dont les salariés le sont souvent à vie, aucune tête n'est tombée non plus. CDC Climat, la structure qui gère les investissements de la Caisse sur les questions du climat a dû porter la responsabilité de la Caisse quand bien même le registre du carbone et les services bancaires qui y étaient associés ne la concernaient pas. Si aucune tête n'est tombée chez CDC Climat, la structure est affaiblie : Sagacarbon n'est plus, Bluenext a vu sa part de marché s'effondrer.

Chez Bluenext, la crise du carbone a été plus sévère. Le directeur général a été remercié quelques mois après l'épisode de fraude, comme le directeur financier, Jean-Pierre Hort, qui avait pourtant fait des pieds des mains pour alerter sur la prolifération de la fraude. Les porteurs de mauvaises nouvelles ont été sacrifiés. C'est pourtant ceux qui ont fait la sourde oreille, ou qui ont délibérément étouffé l'affaire, qui en ont décuplé l'ampleur. Ceux qui n'ont fait qu'agir dans leur domaine de compétences, sans tenter d'interrompre ce qui s'est avéré être le casse du siècle, sont restés intouchables. Le responsable du registre du carbone à la Caisse des Dépôts a inscrit, des mois durant, des profils totalement farfelus dans sa base de données, et entré des adresses Yahoo et Gmail à la pelle, sans jamais demander aux propriétaires de ces comptes suspects de venir se présenter, sans révéler les soupçons qui pesaient sur « l'honorabilité » des participants au marché du carbone.

Au niveau européen, beaucoup d'énergie a aussi été dépensée pour mettre la poussière sous le tapis plutôt que de gérer la crise du mécanisme des quotas frontalement. L'Union a mis près de trois ans à créer un nouveau registre, Européen cette fois, qui devrait permettre d'unifier les pratiques et l'accès au

marché du carbone. En revanche, les régimes de taxes restent totalement disparates sur les quotas. Il existe pourtant une solution, qui consiste à faire payer la TVA à l'acheteur. Un régime appelé auto liquidation, dans lequel le vendeur transfère la TVA à l'acheteur, qui doit s'en acquitter immédiatement auprès de l'État pour obtenir le produit qu'il désire acheter. La taxe lui sera ensuite remboursée s'il en fait la demande. Un mécanisme un peu plus compliqué, mais qui permet d'éviter les arrousels qui gangrènent les budgets de l'État, non seulement sur le carbone, mais aussi sur les parfums, les téléphones, les métaux précieux. Pourtant, ce mécanisme de TVA inversé ne s'applique aujourd'hui qu'à 16 pays sur 27. En Italie par exemple, où la mafia locale avait pourtant fondu sur le petit marché du carbone, la fraude reste possible ! En Bulgarie, le registre des quotas, déjà clos entre 2008 et 2011, est de nouveau fermé. Certaines voix s'élèvent pour tenter de lutter contre la fraude à la TVA en général, comme le rapporteur vert, de la commission TVA du Parlement européen, Bart Staes, qui est bien le seul à qualifier l'immobilisme européen de « scandaleux ». Un scandale aux conséquences graves. Les montants subtilisés donnent des ailes au crime organisé, comme le montre la place de marché sur les télécoms.

En France, la fraude à la TVA sur le carbone n'est pas une partie d'un réseau organisé qui aurait géré finement cette nouvelle arnaque. C'est même l'inverse : les différents profils présentés dans cet ouvrage témoignent plutôt de leur désorganisation ; ce serait plutôt du crime désorganisé.

Parmi les fraudeurs français, on retrouve plusieurs profils proches de la communauté juive séfarade. Pourtant, au gré des accointances, des rencontres, le fraudeur se moque pas mal des appartenances religieuses, travaille sans problème avec des orthodoxes, des musulmans, des catholiques, des bouddhistes chinois si besoin, et en fonction de ses intérêts. Les Chinois sont incontournables pour blanchir de l'argent dans leur pays, les musulmans bien pratiques lorsqu'il s'agit d'ouvrir des comptes en banque à Dubaï, où les juifs ne sont pas toujours très bien accueillis. La communauté juive se trouve embarrassée par les risques d'amalgame provoqués par cette fraude : elle craint que la fraude de quelques-uns ne pénalise toute la communauté. La LICRA menace de poursuites les journalistes qui écrivent « mafia » et « juif » dans la même phrase. À raison, puisqu'il n'y a pas d'organisation criminelle juive en France. Des réseaux d'intérêts illégaux peuvent néanmoins se tisser. Les écoutes témoignent du fait qu'un des fraudeurs a un jour demandé à un rabbin si la fraude à la TVA était conforme à la loi juive ; si gagner de l'argent de cette façon était considéré comme « *casher* ». La bénédiction du rabbin lui aurait permis de récolter des fonds plus facilement dans la communauté juive. La réponse avait été très claire : c'était un *non* catégorique. En revanche, certains fraudeurs se vantent d'avoir des contacts au Mossad, le service secret israélien, qui leur fournirait des téléphones portables ultras sophistiqués. Il semble peu probable que les services secrets israéliens, comme pakistanais, n'aient aucune connaissance du sujet. Des dizaines de Français se cachent aujourd'hui en Israël. Tout comme des dizaines de Britanniques, d'origine pakistanaise ont de leur côté fui au Pakistan, avec des centaines de millions sur leurs comptes en banque et un comportement rarement discret. Les fruits de la fraude ont avant tout abouti à l'enrichissement personnel de quelques escrocs, qui ne s'en cachent pas, comme le montre leur goût pour les voitures de luxe, les yachts, les jets.

Mais la fraude a-t-elle seulement servi à cela ? La question reste ouverte. La position d'Israël face aux fruits de la fraude est ambiguë, y compris pour les représentants de l'État français. Dans la seule affaire ayant été jugée en France, la moitié des fonds fraudés ont été pistés par les enquêteurs, grâce à la célérité des juges Aude Buresi et Guillaume Daieff. Ils ont aussi bénéficié de la coopération active de la justice israélienne, notamment pour mener des interrogatoires en Israël. Mais leur travail n'a pas été de grand secours pour les finances de l'État français. Sur les 46 millions d'euros escroqués par « Raphaël », 23 ont été retrouvés sur des comptes en Israël, après un petit détour par le Royaume-Uni et Hong Kong. Mais le retour à la case départ, c'est-à-dire au Trésor français, est aujourd'hui peu probable. Sur les 23 millions, 7 millions ont déjà été blanchis au travers de l'acquisition d'un terrain et d'un hôtel en bord de mer, à Tel-Aviv. Les 16 millions restants avaient été gelés, en 2011, non pas grâce à la procédure

française, mais en raison d'un soupçon de blanchiment de la part de la justice israélienne. Qui n'a rien trouvé à redire sur l'origine des fonds, et qui a ensuite refusé de continuer de les bloquer en estimant qu'il s'agissait d'une affaire fiscale. Or s'il existe une coopération en matière pénale, il n'y a pas de coopération en matière fiscale entre la France et Israël. L'État français a tenté de faire-valoir que le délit considéré était une escroquerie de droit commun, et non une fraude fiscale, mais le juge n'a rien voulu entendre. Une interprétation juridique qui frôle la position politique. En refusant de coopérer sur un dossier aussi limpide, puisque les flux d'argent ont été facilement identifiés, le pays semble fermer la porte à toute restitution de fonds dans le futur.

Les « turbins » plutôt artisanaux montés au départ par de petits escrocs ont en revanche été utilisés par la suite par de vraies mafias. Que l'on peut classer en trois grandes branches : celles d'Europe centrale d'une part, avec notamment des membres des mafias géorgiennes, les *kanioneri*, sans doute liés aux Russes, les « voleurs dans la loi », « *Vory v zakone* ». Les Pakistanaises ensuite, très implantées dans les pays anglo-saxons de l'Union européenne. Et ensuite une multitude de réseaux de banditisme déjà bien installés, comme la mafia corse, qui aurait fomenté l'essentiel de la fraude marseillaise et participé à d'autres, mais aussi le « milieu » de la banlieue sud de Paris.

Ce sont ces réseaux qui se trouvent aujourd'hui renforcés par les deniers de l'État. Or, comme le démontre Roberto Saviano dans son dernier ouvrage, *Le combat continue*<sup>11</sup>, la France n'est pas organisée pour lutter contre les mafias. Ses cibles sont les trafiquants de drogues ou les « jeunes des banlieues », éventuellement le crime organisé de petite envergure ; mais pas les réseaux d'ampleur. Pourtant, certains mafieux Siciliens trouvent asile sur la Côte d'Azur. Pourtant, le blanchiment d'argent y fait flores, aussi bien sur la Côte qu'en région parisienne comme on a pu le voir, aussi bien dans les vêtements que dans l'immobilier ou la restauration. Pour Roberto Saviano, à la faveur de la crise, les petites entreprises peinent à trouver des banques pour se financer, et se retournent vers le cash qu'on leur propose : de l'argent illégal. La criminalité financière permet justement aux mafias de disposer de montants toujours plus importants. Selon l'association italienne de lutte contre les mafias SOS Impresa, les bénéficiaires de la mafia de la botte représentent aujourd'hui 100 milliards d'euros, soit dix fois plus qu'en 2007. Et le recyclage de ces montants dans l'économie normale est désormais favorisé par la crise de l'euro, qui rigidifie les circuits bancaires et rend les banques traditionnelles frileuses.

La fraude à la TVA sur le carbone a justement créé des montants astronomiques d'argent illégal. Si elles n'existaient pas, les mafias ont aujourd'hui un terreau adéquat pour croître et embellir. Certains éléments de la mythologie mafieuse sont déjà présents chez les fraudeurs du carbone, qu'ils soient réfugiés au Pakistan, à Dubaï, à Tel-Aviv, ou tranquillement installés dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, un autre de leur territoire de prédilection. Les signes extérieurs de richesses, comme les jets, les yachts et l'immobilier, les voitures de luxe ; les femmes – trophées ; les fêtes avec les people ; les menaces, le racket, les meurtres. Des dizaines de petites frappes sont devenues des héros jaloués. Ils ont un statut à tenir, et beaucoup d'argent à investir : ils ont de quoi devenir les *parrains*. Bloqués en Israël, dans le cas des fraudeurs français, ils ne pensent qu'à une chose : le prochain coup. Ils ont pris goût au fait de frôler la légalité, des verrous psychologiques sont tombés. En Israël, ils doivent se protéger ; ils doivent faire face sur place à une criminalité bien organisée. Qui a été décrite par un câble signé par l'ambassadeur américain à Tel-Aviv, en date de mai 2008, « Israël, terre promise du crime organisé »<sup>12</sup>. Les familles mafieuses israéliennes, au nom de cinq, se partagent les réseaux de prostitution, de drogues et les cercles de jeu. Et de racket. Dont les nouvelles fortunes des réfugiés en Israël sont potentiellement la cible. Pour s'en protéger, les nouveaux millionnaires n'ont d'autres choix que de s'entourer de gardes du corps, voire de s'armer. Et de montrer leur force. Ils ne se contentent plus de la « tèv » ; certains d'entre eux s'orientent aujourd'hui dans la drogue sans la moindre hésitation, le cannabis par exemple. Ils ont déjà les réseaux, les entrepôts, la logistique, en France notamment. Et sans remord, puisque c'est le hasard qui a fait d'eux des gangsters. Le cadre n'est pas vraiment celui d'une mafia pour l'instant : il n'y

a pas de règles précises associées à un territoire et à de la violence, les trois principaux critères d'une organisation mafieuse. En revanche, il y a « une dizaine de familles, une centaine de personnes en tout, rendues extrêmement riches par une activité criminelle » selon une source judiciaire.

Sur les 10 à 20 milliards d'euros envolés, dont 1,6 milliard pour la France, les seules sommes recouvrées à ce jour sont plus que ridicules. En France, l'État n'a récupéré que 31,8 millions d'euros, lors d'un redressement fiscal infligé à Bluenext. La note a été payée par ses actionnaires, la Caisse des Dépôts et Nyse Euronext. Ceux-là mêmes qui avaient alerté l'État du risque de fraude à la TVA.

---

[10](#) Commission européenne, “Green Paper on VAT, Towards a simpler, more robust and efficient VAT system tailored to the single market”, 6 décembre 2011.

[11](#) SAVIANO (Roberto), *Le combat continue. Résister à la mafia et à la corruption*, Robert Laffont, 2012 pour la traduction française.

[12](#) CUNNINGHAM (James B.), “*Israël a promised land for organised crime*”, Wikileaks, mai 2008.